

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'EXPÉRIENCE DU RETOUR DE FUGUE CHEZ LES JEUNES FILLES PRISES EN
CHARGE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE AU CENTRE JEUNESSE
DE MONTRÉAL

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
CHLOÉ GRATTON

JUIN 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je voudrais tout d'abord adresser ma gratitude à Madame Jade Bourdages, professeure à l'Université du Québec à Montréal. En tant que directrice de mémoire, elle m'a guidée dans mon travail depuis le début de mon parcours avec ses judicieux conseils et son regard bien à elle. L'aide et la vision qu'elle m'a communiquées ont contribué à alimenter ma réflexion et m'ont amenée à trouver des solutions pour avancer dans ma recherche et la rédaction fastidieuse de mon mémoire.

J'aimerais en deuxième lieu accorder un énorme merci à mes parents, ma sœur et mon beau-frère, pour leur amour inconditionnel, leurs conseils inestimables et leur soutien à la fois moral et financier. Chaque fois que le moral n'y était plus, vous y étiez.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance envers les amis et collègues qui m'ont apporté leur soutien moral et intellectuel tout au long de ma démarche, spécialement Myriam et Douriam, mes fidèles motivatrices. Enfin, je tiens à témoigner toute ma gratitude à Angela pour sa précieuse aide à la relecture et à la correction de mon mémoire.

Pour finir, un merci spécial à mon barista personnel Jeremy, merci pour ton soutien et ton amour dans la fin de la rédaction de mon mémoire.

Tout au long de mon parcours académique, des gens sont entrés et sortis de ma vie, je ne saurais tous les nommer. Chacun m'a soutenue à sa façon et m'a permis de rédiger et cheminer dans mon travail de longue haleine. Une place toute spéciale vous est réservée dans ces remerciements, vous vous reconnaitrez.

Finalement, un merci bien particulier aux trois adolescentes qui m'ont permis de partager une partie de leur récit de vie. Sans vous, cet ouvrage n'existerait simplement pas.

DÉDICACE

Ce mémoire je le dédis à mes parents, ceux sans qui je ne serais pas la moitié de la femme que je suis aujourd'hui. Vous m'avez permis d'avoir mon propre récit de vie qui fait de moi une adulte accomplie. Merci de toujours être là.

AVANT-PROPOS

Afin de bien comprendre l'essence du présent mémoire et son écriture, il est important de comprendre le contexte dans lequel il prend place. Dans le cadre de mon emploi de travailleuse sociale pour la Direction de la protection de la jeunesse de Laval dans une équipe adolescente, il m'arrive souvent d'intervenir auprès des jeunes femmes en contexte de retour de fugue. Il m'a rapidement été possible de constater, lors de mes interventions, une grande incohérence entre les pratiques et mesures mises en place et les besoins et demandes nommés par les jeunes concernées. Ce paradoxe m'a incitée à vouloir pousser plus loin ma réflexion sur les besoins des adolescentes suivies au Centre de Jeunesse de Laval au moment de leur retour de fugue. Ainsi est née l'idée du présent mémoire : issue d'un désir initial d'améliorer ma propre pratique au quotidien.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iii
AVANT-PROPOS	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	ix
RÉSUMÉ	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE.....	3
1.1 Définition de la fugue	3
1.1.1 La fugue, un motif de compromission dans le cadre de la LPJ.....	3
1.1.2 Définition de la fugue selon le ministère de la santé et des services sociaux.....	5
1.1.3 Incohérence entre le nombre de fugue compilées et la réalité.....	6
1.1.4 Définition de la fugue selon les différents auteurs.....	9
1.2 Définition de la fugue suite à la rencontre d'adolescents en lien avec la fugue	10
1.2.1 La fugue comme un moyen d'expression selon les jeunes.....	10
1.2.2 Sens de la fugue	12
1.3 La fugue, un problème ?	13
1.3.1 Facteurs de risque menant à la fugue	13
1.3.2 Facteurs de risques de la fugue	14
1.3.3 Trois critères de répétition de la fugue.....	16
1.4 Le retour de fugue	18
1.4.1 Réaction institutionnelle actuelle : le recours à l'encadrement intensif	18
1.4.2 Les enjeux liés aux pratiques d'intervention et aux types d'encadrement	21
1.4.3 Réaction des jeunes.....	22
1.5 Questions et objectifs de recherche.....	23
1.5.1 Objectifs généraux	23
1.5.2 Objectifs spécifiques.....	24
CHAPITRE 2 CADRE DE RÉFÉRENCE.....	25
2.1 Dimension de genre	25
2.1.1 La fugue au féminin.....	26
2.1.2 Élise Lemercier : double standard dans les pratiques d'intervention et rapport de genre	27
2.2 Deux motifs: « Running From, Running To »	28
2.2.1 Running From.....	28

2.2.2	Running To	29
2.3	La mission du Centre de réadaptation	29
2.3.1	Définition de sa clientèle par le CJ	30
2.3.2	L'objectif de la réadaptation	30
2.3.3	Les mesures disciplinaires	31
CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE		32
3.1	Stratégie générale de recherche.....	32
3.2	Population à l'étude	33
3.3	Récit de fugue	34
3.3.1	Interroger les motifs de fugue pour répondre aux besoins	35
3.4	Critères de sélection des participantes et modalité de recrutement	36
3.5	Méthode de collecte de données et instrument de collecte.....	38
3.5.1	Le recrutement en temps de COVID-19	39
3.6	Limites et considérations éthiques	41
3.6.1	Limites éthiques.....	43
CHAPITRE 4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....		44
4.1	Portrait général des participantes	45
4.2	Lina, en quête de liberté.....	45
4.2.1	Portrait du suivi DPJ	46
4.2.2	Motivation à la fugue : Fuguer pour se retrouver chez soi.....	47
4.2.3	Parcours de fugue et le mode survie	49
4.2.4	Retour de fugue : « Le plus dur en fugue, c'est le retour »	50
4.2.5	Vision du retour de fugue	51
4.3	Sabrina : « C'est un combat entre moi pis moi »	53
4.3.1	Portrait du suivi DPJ	53
4.3.2	Motivation à la fugue	54
4.3.3	Parcours de fugue : un mot, « Prostitution »	56
4.3.4	Retour de fugue.....	57
4.3.5	Vision du retour de fugue : Un gros zéro	58
4.4	Caroline : « On ne me dit pas non, si je dis je sors, je sors »	61
4.4.1	Portrait du suivi DPJ	61
4.4.2	Motivation à la fugue : « je veux juste vivre ».....	62
4.4.3	Parcours de fugue.....	63
4.4.4	Retour de fugue.....	65
4.4.5	Vision du retour de fugue: « je pense pas qu'on peut changer quelqu'un, mais on peut l'améliorer».....	66
CHAPITRE 5 DISCUSSION AUTOUR DES RÉCITS DE FUGUES.....		68
5.1	Retour sur les définitions de la fugue.....	68

5.2	Les motifs de fugue.....	70
5.2.1	Running from : Un cadre trop restreint.....	71
5.2.2	Running to : Le besoin de liberté et de décision.....	73
5.2.3	Le besoin d'écoute et de compréhension.....	76
5.3	Dimension de genre.....	77
5.3.1	La notion de risque.....	78
5.4	Le retour de fugue : « le plus dur c'est le retour ».....	80
5.4.1	Les différents types d'encadrement.....	80
5.4.2	Des pratiques lourdes de conséquences.....	82
5.4.3	Coupure de droits.....	83
5.5	Une seule mission : s'adapter au jeune, ses besoins.....	84
	CONCLUSION.....	87
	ANNEXE A GRILLE D'ENTREVUE.....	92
	BIBLIOGRAPHIE.....	95

LISTE DES TABLEAUX

1.1 Proportion de fugeurs parmi les jeunes, selon le type d'hébergement par année	7
1.2 Taux de fugue pour 100 jeunes hébergés en fonction des durées de fugue, par année.	8
1.3 Grille d'analyse de réévaluation de l'encadrement intensif	19
1.4 Grille d'analyse de réévaluation d'encadrement intensif	20

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CISSS	Centre intégré de la santé et des services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux
CJ	Centre jeunesse
CJL	Centre jeunesse de Laval
CJM	Centre jeunesse de Montréal
CJM-IU	Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire
CRDJA	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d’adaptation
CRDJA-DS	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d’adaptation Dominique-Savio
CRDJA-ND	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d’adaptation Notre-Dame
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
EI	Encadrement intensif
INESSS	Institut national d’excellence en santé et en services sociaux
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal

RÉSUMÉ

Les études en lien avec la question de la fugue dans les dernières années fusent et une majorité s'entend pour dire que l'intervention lors du retour de fugue est primordiale, mais aucune étude ne s'est intéressée spécifiquement à cette question. Malgré les moyens mis en place pour intervenir avec les jeunes sur la question de la fugue, le taux de fugue à partir des centres de réadaptation se maintient. C'est dans cette optique que nous venons à questionner les interventions mises en place par les centres jeunesse en lien avec les fugues et principalement le recours à l'encadrement intensif dans les centres jeunesse au moment du retour. En effet, durant la crise médiatique de 2016, le recours à l'encadrement intensif a augmenté de 33% alors que le nombre de fugues est demeuré stable (Lebon, 2016 :13). Notre mémoire s'intéresse à la vision propre aux adolescentes sur l'intervention des centres jeunesse lors des retours de fugues et ce spécifiquement à partir du Centre jeunesse de Montréal.

Notre objectif principal de recherche sera de donner la parole aux adolescentes en lien avec leur expérience de l'intervention au retour de fugue. Ceci, afin de répondre également à nos objectifs généraux et spécifiques de recherche en documentant la perception des adolescentes de leur parcours de fugue et des interventions au retour. Ces questions seront répondues en comprenant les motifs des fugues, le sens pour elle et leur perception du centre de réadaptation dans le but de s'interroger sur les façons de faire actuelles en matière de fugue. Nous proposons de répondre à cette question en interrogeant directement les jeunes dans le cadre d'une recherche de type qualitative au moyen de la méthode par entretien afin de bien cerner leurs besoins.

Mots clés : Fugue, Centre Jeunesse, Centre de réadaptation, Intervention, Loi sur la protection de la jeunesse

INTRODUCTION

Le présent projet de mémoire porte sur l'expérience du retour de fugue chez les jeunes filles prises en charge par la Loi sur la protection de la jeunesse, plus spécifiquement celles qui fuguent à partir du Centre jeunesse de Montréal.

Au début 2016, le sujet a fait couler beaucoup d'encre dans certains médias québécois : « durant la première semaine du mois de février (2016), les médias font état de fugues de jeunes filles sous la responsabilité du Centre de réadaptation du CISSS de Laval » (Lebon, 2016 :6). Bien que ce sujet ne soit pas nouveau dans le cadre des interventions en lien avec la protection de la jeunesse, plusieurs remises en question ont lieu depuis quelques décennies dans le système. Les recherches s'intéressent promptement à la question de la fugue, spécifiquement chez les adolescentes. L'accent est principalement mis sur les fugues des jeunes filles vu leur risque de vulnérabilité qui est couramment perçu comme supérieur à celui de leur homonyme masculin. Ce mémoire permettra dans un premier temps de comprendre les diverses définitions qui sont faites de la fugue dans le but de soulever un certain décalage entre la réalité et la définition selon le ministère de la Santé et des Services sociaux, ceci en lien avec le concept de durée de temps de la fugue. Ce décalage permet de remettre en question l'urgence de la situation actuelle. Cela nous permet également d'interroger les motifs de la fugue du point de vue des experts en insistant sur le fait que les experts et les jeunes ne s'entendent pas toujours sur les motifs et le sens de la fugue. Notre mémoire se permettra de donner la parole directement aux jeunes filles concernées afin de combler un manque dans la littérature actuelle. Il nous permettra de comprendre rapidement que la fugue répond à un besoin spécifique chez les adolescentes, besoin non répondu par les interventions faites au retour de fugue actuellement.

Lorsque l'on s'intéresse à cette question de la fugue au Québec, on décèle inmanquablement que malgré les moyens mis en place pour intervenir avec les jeunes sur la question de la fugue, le taux de fugue à partir des centres de réadaptation se maintient avec une certaine stabilité statistique. C'est dans cette optique que nous venons à questionner les interventions mises en place par les centres jeunesse en lien avec les fugues et principalement le recours à l'encadrement intensif dans les centres jeunesse. En effet, alors que les données sur le nombre de fugues restaient stables, durant

la crise médiatique de 2016 par exemple, le recours à l'encadrement intensif – qui relève d'une mesure d'exception législative et repose sur un processus clinique et décisionnel plutôt lourd dans des circonstances normales - a augmenté de 33% (Lebon, 2016 :13). Ce qui laisse sous-entendre une panique générale plus qu'un réel besoin d'encadrement chez les adolescentes. Dans ce mémoire, nous réexaminerons plus précisément les besoins des adolescentes non répondus par l'encadrement intensif et nous porterons un intérêt particulier à la vision singulière des adolescentes sur l'intervention des centres jeunesse lors des retours de fugues et ce spécifiquement depuis le Centre jeunesse de Montréal.

Nous nous proposerons d'analyser les discours de jeunes filles dans le traitement du retour de fugue actuel. Pour ce faire, nous nous intéresserons au récit d'expérience de la fugue et du retour d'adolescentes âgées entre 15 et 20 ans qui ont vécu au moins un épisode de fugue à partir du Centre jeunesse de Montréal afin de les questionner sur l'intervention qu'elles ont vécue.

Le premier chapitre de notre travail servira à théoriser la problématique de la question de la fugue au Québec afin d'en apprendre plus sur la façon actuelle de la traiter. Le deuxième chapitre introduira le cadre de référence qui nous a été nécessaire afin de bien comprendre notre question de recherche. Cela donnera au lecteur un angle de lecture pour mieux comprendre notre analyse. Le chapitre 3 servira de description méthodologique de notre recherche afin de comprendre les éléments clés en lien avec notre recrutement et notre méthode de recherche.

Les chapitre 4 et 5 serviront à donner vie aux récits que les jeunes filles ont partagé avec nous en commençant par présenter certains éléments clés de leur discours et de leur parcours de fugue pour ensuite se diriger vers le chapitre 5 qui nous permettra de discuter autour des thèmes soulevés par nos participantes.

À la fin de notre travail nous espérons que le lecteur sera en mesure de mieux comprendre la dynamique de l'intervention au retour de fugue dans les centres jeunesse.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

1.1 Définition de la fugue

Le présent mémoire s'intéressera à l'expérience de la fugue chez les adolescentes prises en charge par la Loi sur la protection de la jeunesse et plus précisément l'intervention qui est faite par le Centre jeunesse de Montréal lors du retour de fugue. La prochaine section vise d'abord à mettre en contexte et jeter un regard sur les différentes représentations du phénomène de la fugue, notamment selon la position épistémologique de la LPJ puisque c'est expressément la perspective qui nous intéresse dans ce cas-ci. Afin de bien comprendre la situation actuelle entourant le phénomène de la fugue, il est donc d'abord important de comprendre les différentes définitions offertes en regard des lois qui encadrent la pratique d'intervention au Québec, mais également celles selon les différents acteurs impliqués. Ceci permettra de soulever certains décalages, voire certaines contradictions entre les définitions de la fugue au sens de la loi et la représentation de la fugue pour les adolescentes. De plus, cela nous permettra de soulever certaines incohérences entre les statistiques proposées au public sur les fugues et la réalité empirique du phénomène de fugue à partir des centres jeunesse.

1.1.1 La fugue, un motif de compromission dans le cadre de la LPJ.

La question de la fugue n'est pas un phénomène nouveau. C'est d'ailleurs en janvier 1979 que la fugue est pour la première fois déclarée comme un motif de compromission de la sécurité ou du développement d'un enfant au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) (Article 38, LPJ). Le désir d'intégrer la fugue comme motif de compromission débute en 1970 durant les premiers travaux sur la création de la Loi de la protection de la jeunesse (INESS, 2017).

Cet article de loi permet encore aujourd'hui à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) d'encadrer les pratiques relatives au suivi auprès des adolescents et de leur famille. La fugue y est

définie selon l'article 38 alinéa f) de la LPJ. L'article 38 englobe les problématiques liées à la définition des troubles de comportement sérieux et qui se définissent comme suit:

Lorsque l'enfant, de façon grave ou continue, se comporte de manière à porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique ou à celle d'autrui et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ou que l'enfant de 14 ans et plus s'y oppose (Art.38 (1) LPJ).

Plus spécifiquement, lorsqu'il est question de fugue, la loi pose que :

La sécurité ou le développement d'un enfant peut être considéré comme compromis s'il quitte sans autorisation son propre foyer, une famille d'accueil ou une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier (Art.38 (1) LPJ).

L'esprit de la loi, incarné dans cet article 38 alinéa f) cité précédemment implique que, la fugue, pour être considéré comme tel aux yeux de la loi, doit répondre à deux critères. Premièrement, la situation doit mettre en danger immédiat la sécurité du jeune ou d'autrui. Deuxièmement, les parents ne doivent pas être en mesure d'encadrer ledit comportement (Messier, 1990).

Malgré des définitions du terme de fugue dans le cadre de la loi, il s'agit d'un terme qui conserve un caractère polysémique et les interprétations de la loi varient selon les différents acteurs concernés dans le cadre de l'application de celle-ci et des activités qui encadrent les pratiques.

Selon le code civil du Québec, la fugue ne constitue pas un acte criminel bien qu'il y soit mentionné qu'un adolescent demeure sous la responsabilité de ses parents jusqu'à sa majorité et qu'il ne peut quitter le domicile familial sans en aviser ses parents sans quoi l'on parle de fugue (Art. 602, Code civil du Québec).

1.1.2 Définition de la fugue selon le ministère de la santé et des services sociaux

Afin de spécifier plus clairement qu'est-ce qu'une fugue, en demeurant dans le cadre légal, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans son cadre normatif de 2010 offre une définition uniforme de la fugue. L'objectif du MSSS visait à mieux encadrer les pratiques d'interventions au Québec autour de cette problématique. Le MSSS propose la définition suivante; sera considéré « en fugue » :

Un enfant qui quitte, volontairement, et sans autorisation de la personne en autorité, une ressource intermédiaire ou une installation maintenue par un centre jeunesse. Cela inclut les non-retours de sorties autorisées où l'enfant, de façon délibérée et non justifiée, ne respecte pas l'heure prévue du retour (Cadre normatif MSSS, 2010).

La définition du MSSS ne spécifie pas de durée minimale de temps durant la fugue et elle inclut les sorties non autorisées. Il importe donc de souligner que, dans le cas des milieux de substitution, les statistiques ministérielles incluent les retards de sortie, soit ces « sorties non autorisées », dans les données produites pour quantifier le nombre de fugues annuelles au Québec.

C'est à ce titre que dans la reddition de compte du MSSS, les retards et les sorties non autorisées sont compris dans les statistiques de fugue. À titre d'exemple, le rapport Lebon (2016) utilise cette définition afin d'établir les statistiques en lien avec les fugues. Le rapport Lebon est un rapport du vérificateur indépendant désigné par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie dont le mandat était en 2016 d' : « examiner le degré d'application des politiques et des procédures qui ont cours concernant l'hébergement des jeunes au CRDJA » (Lebon, 2016 :6). Le rapport fait suite à la vague de fugues du Centre jeunesse de Laval et s'intéresse spécifiquement aux fugues reliées à l'exploitation sexuelle. Le rapport Lebon se centralise principalement sur les fugues des jeunes filles alors que ce même rapport rapporte que le taux de fugue provincial est réparti à 57% chez les garçons et 40% chez les filles. Il n'y a qu'à Laval que le taux de fugues chez les filles est plus élevé que celui chez les garçons (60% contre 40%) (Lebon, 2016 :11). Ce même rapport laisse sous-entendre que les fugues commises par les jeunes filles méritent qu'on s'y attarde davantage vu leur prise de risque plus grande alors qu'ils ne représentent pas une majorité des fugues au Québec. Notre mémoire

tentera de comprendre notamment si les filles dont il est ici question partagent ces conceptions du risque et de la vulnérabilité.

Cela représente le point de départ de notre réflexion en lien avec l'expérience des fugues chez les jeunes filles. En effet, nous nous attardons à questionner la réalité vécue par les jeunes filles en lien avec la fugue afin de comprendre d'abord les motifs de la fugue pour elles, et ceci dans le but plus spécifique de questionner à terme les interventions actuelles avec les jeunes filles en centre jeunesse.

1.1.3 Incohérence entre le nombre de fugues compilées et la réalité

Depuis 2003, le service de police de Montréal (SPVM) répertorie en moyenne 4 500 fugues par année chez les 12-17 ans (SPVM, 2003). Ces statistiques bien qu'impressionnantes, ne font aucune distinction entre le type de fugue, la durée, le motif, le sens ou encore le lieu de départ des jeunes; que ce soit depuis un milieu substitut¹ ou depuis leur domicile familial.

En 2010, la publication du Cadre normatif sur la saisie de données sur les fugues des enfants hébergés dans les unités de réadaptation et les ressources intermédiaires de centres jeunesse permet de fournir un cadre afin de rassembler les renseignements uniformes sur les fugues au Québec (MSSS, 2014). Cela permet donc de brosser un portrait de la situation sur les fugues qui se veut plus évocateur. Avant 2010, peu de statistiques significatives sur les fugues sont disponibles vu l'absence d'un cadre normatif qui permet d'uniformiser aujourd'hui les données sur un plan annuel.

En 2012, la fugue représente le premier objet de signalement d'enfant disparu au Canada en représentant 76% des cas signalés (Hamel, 2012). À ce moment, le Québec est la quatrième province canadienne affichant le plus haut taux de fugue.

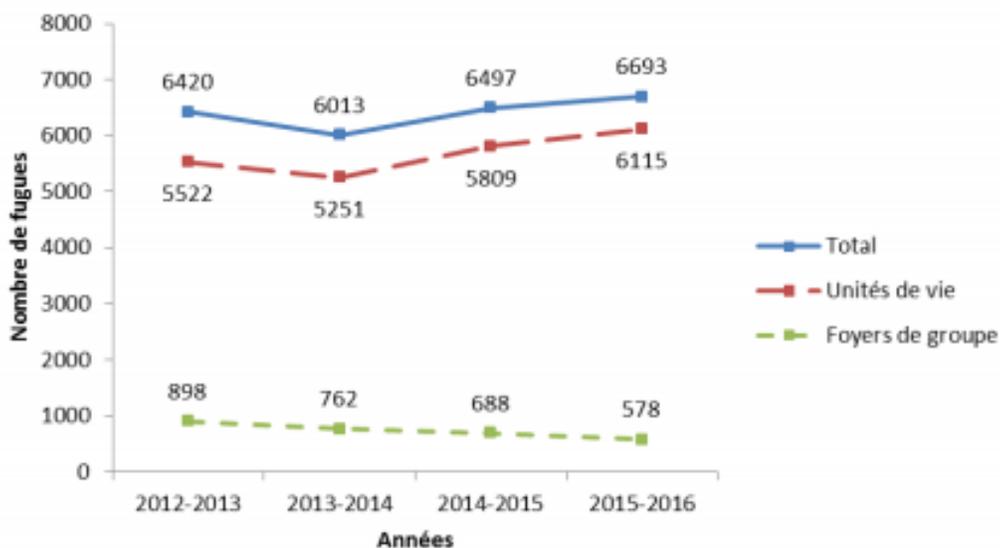
Au cours de l'année de référence 2015-2016, au Québec, plus de 6 828 fugues ont été répertoriées en se basant sur la définition du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce chiffre représente

¹ Milieu de vie régis par le Centre Jeunesse qui inclut entre autres les centres de réadaptations et les foyers de groupe. Les jeunes y sont confiés sous la LPJ.

une augmentation de 5% comparativement à l'année précédente où 6 497 fugues avaient été déclarées (Lebon, 2016 :10). Toutefois, entre 2016 et 2017, environ 6 272 fugues ont été comptabilisées au Québec, diminuant ainsi le chiffre de 6% par rapport à l'année précédente (Gouvernement du Québec, 2017). Rappelons encore une fois que ces statistiques gouvernementales sur les fugues excluent le critère de temps et donc demeure peu représentatif.

Au 31 mars 2016, 21 714 enfants au Québec sont pris en charge par les services de la protection de la jeunesse. Parmi eux, 11.5% sont hébergés dans une ressource intermédiaire ou en centre de réadaptation (dits milieux substitués). De ceux-ci, la moyenne de fugueurs varie entre 23 et 25.08% (INESS, 2016).

1.1 Proportion de fugueurs parmi les jeunes, selon le type d'hébergement par année



Les études récentes nous permettent de suivre l'évolution de la proportion de fugueurs parmi l'ensemble des jeunes hébergés et selon le type d'hébergement pour chaque année comme le démontre le tableau suivant (INESSS, 2017 :9). Encore une fois, ce tableau ne prend pas en compte ni la notion de temps, ni le sens donné à ladite fugue par les jeunes.

À cet égard, il est important de comprendre qu'au Centre jeunesse de Laval en 2016 par exemple, année de l'explosion médiatique autour de ces questions, près de 70% des fugues compilées sur un plan statistique, concernaient des épisodes de « sorties non autorisées » d'une durée de moins de

24 heures et que parmi celles-ci, moins de 45% représentaient des « sorties non autorisées » de moins de cinq heures (Lebon, 2016 :10).

Ces mêmes statistiques ne font aucune distinction quant à la différence entre les garçons et les filles bien que la tendance demeure une survisibilisation du phénomène chez les jeunes filles et, simultanément, une tendance à l’invisibilisation chez les garçons.

Le tableau suivant démontre à cet effet que malgré une augmentation généralisée du nombre de fugues, celles qui durent plus de 72 heures demeurent stables sur un plan d’analyse statistique. De plus, celles-ci ne reflètent pas la majorité des fugues chez les jeunes hébergés, tous genres confondus, puisque la plus grande proportion des épisodes de fugue est plutôt composée d’épisodes de « sorties non autorisées » oscillants entre des périodes d’une à huit heures.

1.2 Taux de fugue pour 100 jeunes hébergés en fonction des durées de fugue, par année. (INESSS, 2017 :11).

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Taux de variation
Moins d’une heure	7.5	9.9	8.8	10.5	39.7%
1h à 8h	35.3	34.1	41.0	48.0	36.1%
8h à 24h	16.6	15.6	20.2	21.4	29.0%
24h à 48h	9.0	9.6	10.7	12.5	39.4%
48h à 72h	4.9	4.3	5.8	5.8	19.1%
Plus de 72h	18.6	19.4	19.0	19.6	5.4%

On comprend ici que toutes les statistiques ministérielles en lien avec la fugue sont basées sur la définition offerte par le Ministère. Dans le cadre de milieux substituts comme le centre jeunesse,

les retards de sortie sont donc inclus dans les données statistiques. Ceci nous incite à questionner les différents modes d'intervention privilégiés et leurs impacts, qu'il s'agisse d'un retard de sortie ou d'un retour de fugue de plus de 72 heures.

C'est sur cette base que nous débutons notre interrogation sur ce qui est réellement une fugue si on s'intéresse au point de vue des jeunes qui connaissent eux-mêmes des épisodes de fugues.

1.1.4 Définition de la fugue selon les différents auteurs

Malgré la définition claire offerte par le MSSS, une autre définition s'ajoute dans le but de pallier les lacunes en lien avec la question de temps de la définition ministérielle. Une définition de la fugue, initialement introduite par Hanigan (1997), est largement acceptée par les experts incluant de nombreux auteurs dont Impe et Lefebvre (1981), Fredette et Plante (2004) et Hamel (2012). Selon ces auteurs, trois critères sont primordiaux pour définir le phénomène de fugue. En premier lieu, le caractère volontaire du départ; le jeune ne doit pas avoir été forcé de quitter son lieu de domicile, mais l'avoir fait de sa propre initiative, sans contrainte. Le deuxième critère est l'absence d'autorisation de la personne qui en assure la garde de quitter le milieu de résidence. C'est dans le troisième critère que réside la différence majeure relative aux statistiques ministérielles, soit l'élément de temps : pour être considéré comme une fugue, la durée de l'absence doit être d'au minimum une nuit. Ces auteurs invitent à ne pas considérer les simples retards lors de sorties comme relevant du phénomène de la fugue. Ils ajoutent également que si un seul de ces trois critères n'est pas satisfait, la situation ne devrait pas être considérée, voire comptabilisée comme une fugue.

Contrairement à la définition ministérielle, les principaux auteurs démontrent qu'un retard de sortie ne doit pas être interprété comme l'équivalent d'une fugue et les modes d'intervention lors des retours devraient impliquer des degrés d'intensité variés. En effet, ces mêmes auteurs proposent que de gérer une courte escapade de quelques heures avec les mêmes interventions qu'une fugue de plusieurs jours pourraient influencer le désir de fuguer. Cet élément se trouve d'ailleurs au cœur de notre analyse. C'est dans cette optique que notre mémoire souhaite s'intéresser à l'impact du retour de fugue chez les jeunes prises en charge par la LPJ. Nous souhaitons rencontrer des jeunes

qui ont fait l'expérience d'une fugue de plus de 24 heures et laisserons donc de côté ce que nous qualifions de retard de sortie.

1.2 Définition de la fugue suite à la rencontre d'adolescents en lien avec la fugue

Nous en arrivons à l'élément, principal pour nous, la définition de la fugue selon les adolescentes elles-mêmes, comment elles se font l'image de leur situation de fugue.

1.2.1 La fugue comme un moyen d'expression selon les jeunes

Outre les définitions de la fugue dans le cadre des lois et celles, plus qualitatives, proposées par le cadre normatif du Ministère et un ensemble d'auteurs, il est important de comprendre la définition de la fugue selon les adolescentes; les principales intéressées par la situation. En effet, notre recherche s'intéresse à la différence entre les visions strictement légales et théoriques de la fugue, soit celle proposée par les auteurs, celle des institutions et des organismes et éventuellement, celle que les jeunes fugueuses donnent elles-mêmes. Il nous apparaît clair que pour fournir une vision précise de la situation, la voix des jeunes doit être entendue afin de comprendre s'ils se rapportent personnellement à ce qui est dit de la fugue dans les institutions et dans les recherches empiriques sur le sujet.

Robert, Therrien et Jetté (2009) mentionnent que les jeunes sont les mieux placés pour tenter d'offrir une définition claire de leurs propres pratiques. Dans leur recherche visant à saisir les dynamiques des comportements de fugue chez les jeunes hébergé.e.s par les centres jeunesse, ces auteurs ont rencontré 23 jeunes filles et garçons afin d'avoir leur opinion sur la question. Ils suggèrent de considérer les jeunes comme une source d'informations privilégiées qui permettrait à termes une meilleure connaissance scientifique du phénomène de la fugue (Robert, Therrien et Jetté, 2009 :34). Selon eux, il existe autant de définitions possibles de la fugue que de fugueurs. Pour bien définir la fugue, ils estiment important de comprendre le sens de la fugue pour les jeunes;

saisir et mieux comprendre ce sens permettrait de : « fournir des connaissances [...] qui puissent être intégrées et questionnées en regard des pratiques d'intervention existantes » (Robert, Therrien et Jetté, 2009 :15).

Élyse Lemercier dans son texte « l'art de la fugue » explique quant à elle une définition de la fugue chez les adolescentes qui est bien différente de celles proposées ici par le MSSS. Cette auteure, qui a également entendu 31 adolescentes entre 14 et 19 ans dans le cadre de sa recherche, mentionne que les intervenants parlent de fugue, alors que les jeunes parlent de pause (Lemercier, 2017). Cette définition coïncide avec le critère de temps nommé plus tôt. Ils considèrent la fugue comme un besoin de sortie à l'extérieur et précisent qu'il ne devrait pas être vu comme un motif de placement, mais bien comme un besoin normal. Les adolescent.e.s ont rapporté que la fugue ne constitue pas une rupture avec le milieu de vie comme semblent le suggérer plusieurs recherches scientifiques (Robert, Therrien et Jetté, 2009). Pour Lemercier, comprendre la fugue réside dans les facteurs qui expliquent leur motivation à fuguer. Interroger les motifs des jeunes permettrait sans doute à terme d'avoir une meilleure compréhension de la fugue, mais également de développer des pratiques d'intervention adaptées lors du retour de fugue. La recherche de Lemercier a été réalisée en France et a permis de comprendre un ensemble de motifs liés à la fugue chez les adolescentes. Nous croyons que ce genre de recherche au Québec pourrait permettre de mieux comprendre les motifs liés à la fugue et ainsi d'en tenir compte dans le but d'améliorer la pratique au moment du retour de fugue des adolescentes en centre jeunesse. C'est ce que notre projet de mémoire se propose de réaliser. Il s'agira de mieux comprendre le sens de la fugue et les motifs pour les adolescentes que nous allons rencontrer, c'est à dire les jeunes de 15 à 20 ans dans le but de comprendre les interventions adéquates en matière de fugue.

Il y a 20 ans, au Québec, une recherche d'apparentant à celle de Lemercier s'est déroulée au Québec par Annie Dion à ce moment directrice de la ressource En Marge 12-17 qui vient en aide aux jeunes en situation de fugue. Dion, suite à sa rencontre avec 31 adolescent.e.s de 14 à 17 ans dans le cadre de son étude descriptive du processus de répétition de la fugue, soulève des points qui sont toujours valides aujourd'hui, malgré que sa recherche date de plus de 20 ans (Dion, 1999). Dion mentionne que les jeunes considèrent la fugue comme un mode d'expression et qu'il est important de comprendre le message entendu dans cette fugue et d'en comprendre le sens (Dion, 1999). Les différentes institutions ont mis en place des mesures spécifiques au traitement de la fugue qui sont

basées sur les mêmes critères que madame Dion relève dans son étude, d'où l'importance du sens de la fugue et de l'intervention qui en est faite.

1.2.2 Sens de la fugue

Quand on parle de la fugue, il est important d'abord de bien comprendre le sens qu'elle prend dans la vie des adolescentes.

Les chercheurs Bernier et Trépanier utilisent deux idéaltypes tirés de l'ouvrage *Grandir à l'ombre de la famille et de l'État* pour qualifier les jeunes qui connaissent des épisodes de fugues. Ils parlent d'enfants « agissants » et d'enfants « victimes » en contexte de fugue (Bernier et Trépanier, 1994). Ces idéaltypes leur permettent d'avancer l'idée suivante : certains jeunes sont victimes d'un passé difficile et leurs actions sont donc un résultat de leur milieu. De l'autre côté, la fugue chez les jeunes ou enfants dits agissants serait un trouble du comportement : « le comportement du jeune lui-même constitue ce qui est défini comme le problème; d'où l'expression d'enfants « agissants », en opposition aux enfants qui sont victimes des actions des autres » (Bernier et Trépanier, 1994 :6). Dans la définition de la fugue comme un trouble de comportement, une notion questionnable nous pose réflexion. En effet, cela revient à exprimer que la fugue est uniquement une forme de rébellion et de non-respect des règles. Cette décision reviendrait donc entièrement à l'adolescente et ne laisse aucune place aux influences et besoins externes à la jeune elle-même. De ce fait, la responsabilité n'est pas partagée et donc ne permet aucune remise en question des systèmes entourant l'adolescente. Parmi ceux-ci, dans la situation qui nous intéresse, la structure du centre jeunesse. Cela fait en sorte qu'on analyse la fugue basée uniquement sur la personne et non sur la jeune fille dans l'environnement structurel et familial dans lequel elle évolue.

Dans sa recherche pour mieux comprendre la fugue des adolescents pris en charge par des milieux substituts, Rana Karam suggère quant à elle que la fugue est une stratégie de coping visant à répondre principalement à trois besoins: 1) le besoin de reconnecter avec le milieu naturel 2) le besoin de reprendre un contrôle sur sa vie et 3) le besoin d'extérioriser ses émotions (Karam, 2013).

Elle mentionne que les adolescents vont fuguer lorsque l'un ou l'autre de ces besoins précis ne sont pas comblés par le milieu de vie substitut du jeune. Ils vont donc tenter d'aller combler leur besoin à l'extérieur avant de penser retourner dans leur milieu de vie substitut. Cette manière de réfléchir la fugue qui est aussi partagée par des auteurs comme Annie Dion et Élyse Lemercier permet donc de comprendre des motifs de fugue qui sont externes à l'adolescente elle-même.

1.3 La fugue, un problème ?

Maintenant que la base de notre mémoire est établie et que la fugue est définie, la prochaine section servira à comprendre pourquoi le ministère considère la fugue comme un facteur de risque et fait en sorte que la fugue se trouve dans l'alinéa trouble de comportement de la loi de la protection de la jeunesse. On comprend ainsi qu'elle n'est pas considérée comme une réponse à un besoin comme nous l'avançons, mais plutôt comme une pratique qui doit être changée par des interventions coercitives et punitives en centre de réadaptation.

1.3.1 Facteurs de risque menant à la fugue

Dans son guide sur les pratiques relatives aux fugues, le MSSS (2014) a catégorisé les facteurs de risques menant à la fugue en cinq catégories différentes. Premièrement, les caractéristiques personnelles du jeune comme facteur de risque. Dans cette catégorie se retrouvent le fait d'avoir une faible estime de soi, d'être isolé, de vivre de la détresse psychologique, vivre de l'anxiété peu importe la source, la consommation ou tout autre source pouvant affecter le bien être psychologique du jeune augmentent le risque de fugue. Autre facteur de risque dans cette catégorie; l'historique de vie du jeune. On parle ici d'abus sexuel ou physique dans le passé, des fugues antérieures et de son historique de placement. Toutes ces variables peuvent augmenter le risque de fugue chez un jeune toujours selon les théories du ministère uniquement. En effet, comme vous le verrez dans le chapitre 4 de notre travail, les adolescentes relativisent ces éléments et en diminuent même la portée contrairement à ce que le ministère laisse voir.

Toujours théoriquement, dans la deuxième catégorie on retrouve le milieu familial. Selon le ministère, le fait d'entretenir des relations négatives avec sa famille ou même d'être en rupture familiale peut emmener le jeune à vouloir fuguer de chez lui. Également, la maltraitance ou un milieu socioéconomique précaire peut semble-t-il être un facteur augmentant le risque de fugue.

Troisièmement, l'école; un jeune qui a des difficultés scolaires et qui vit un échec en lien avec ses études ou qui vit des conflits avec ses pairs peut impacter la situation de fugue du jeune. Les recherches du ministère ne permettent pas d'isoler la situation de fugue du reste des situations et engendre ainsi une relation de cause à effet un peu simpliste.

Quatrièmement, les pairs, qui incluent l'entourage des jeunes, dont les amis et les relations personnelles. Dans cette catégorie, la recherche effectuée par le MSSS mentionne que le fait d'avoir des pairs fugeurs augmenterait le risque de fugue. On retrouve également dans cette catégorie les relations amoureuses de dépendances menant à la fugue.

Pour terminer, la catégorie communauté; cela implique la difficulté pour un jeune de se considérer comme ayant une place dans la société et l'absence d'un rôle social satisfaisant pour le jeune. Hypothèse qui, comme nous le verrons, sera invalidée par les jeunes filles que nous rencontrerons.

1.3.2 Facteurs de risques de la fugue

Afin de bien comprendre en quoi la fugue représente une problématique importante actuelle, on doit se pencher sur ce qui est désigné au Québec comme les facteurs de risque parmi lesquels figure notamment la fugue à l'adolescence. Les chercheurs s'entendent pour dire que lorsqu'un jeune quitte son lieu de résidence sans en avertir la personne en charge, il se met dans une situation de vulnérabilité. En effet, plus le jeune se met à risque et se retrouve dans des conditions difficiles lors de sa fugue, moins il est à risque de répéter l'expérience (Dion, 1999).

Fredette et Plante (2004), dans leur recherche sur le phénomène de la fugue à l'adolescence, mentionnent plusieurs facteurs de risque. Sans toutefois avoir rencontré de jeunes dans le cadre de leur recherche. Ils expliquent que ceux-ci peuvent se sentir dépourvus lorsqu'ils se retrouvent à

l'extérieur lors de leur fugue, qu'elle soit planifiée ou non, et doivent développer des stratégies pour combler leurs besoins fondamentaux (Fredette et Plante, 2004). Selon eux, les jeunes peuvent recourir par exemple à des activités criminelles tel que le vol, la prostitution, la délinquance et ce uniquement dans le but de survivre.

À ce sens, on retrouve un des facteurs de risque majeur selon la perception de la population principalement chez les jeunes filles; l'exploitation sexuelle qui se définit comme le fait de : « pratiquer des activités sexuelles en échange de biens ou de services pour des motifs autres que ses propres besoins sexuels et affectifs » (Fredette et Plante, 2004 :24). Bien qu'il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre de victimes d'exploitation sexuelle qui puisse nous permettre de démontrer que cette problématique soit omniprésente, elle est souvent la première à nous venir à l'esprit lorsqu'on parle de fugue au Québec. En effet, dans les dernières années, cette réalité peu documentée en nombre est pourtant un des principes directeurs des interventions qui guident les centres jeunesse dans leur décisions et politiques en lien avec les retours de fugue.

Parmi les facteurs de risque durant la fugue, Annie Dion (1999) recense quant à elle les conditions de vie durant la fugue. Effectivement, elle mentionne que la peur d'être retrouvées par les policiers, les conditions telles que la température, l'insécurité, l'anxiété, la précarité et le sentiment d'échec sont des facteurs qui peuvent pousser les jeunes à prendre plus de risques pour augmenter leur confort durant la fugue (Dion, 1999). Ces éléments ne sont toutefois pas définis au niveau statistique dans la littérature actuelle. Elle aborde des stratégies de survie comme la prostitution, la vente de drogue, les délits ou les prises de risque pour trouver un lieu pour dormir. Selon l'auteure, ces facteurs se retrouvent décuplés lorsque la fugue a lieu sur un coup de tête et n'est pas dûment planifiée. Un faible réseau de soutien chez le jeune peut augmenter également ces facteurs de risque, puisque celui-ci devra se créer un nouveau réseau dans la rue. Le centre jeunesse ne favorise actuellement aucun réseau de soutien provenant de l'extérieur ou des amis des jeunes.

1.3.3 Trois critères de répétition de la fugue

Sur la question de la répétition de la fugue, il est possible de repérer plusieurs éléments qui favorisent la répétition de la fugue.

Annie Dion, dans son étude sur le processus de répétition des fugues, énumère trois catégories de facteurs principaux qui influencent la répétition des fugues. En premier lieu, les facteurs antécédents tels que l'histoire familiale, l'histoire de placement, les facteurs déjà existants comme l'âge, le sexe, ainsi que les fugues passées (Dion, 1997). Leur recherche auprès des jeunes a permis de comprendre que plusieurs jeunes révèlent qu'ils décideraient de fuguer principalement en lien avec des difficultés familiales soit afin de fuir de la violence intrafamiliale ou encore dans le désir de pouvoir rejoindre un de leur parent (Lemercier, 2017). Bernier et Trépanier abordent également cet aspect en énonçant que le désir d'échapper aux différents problèmes familiaux constitue un motivateur majeur dans les fugues chez les jeunes. Parmi l'histoire de placement, on retrouve également les placements trop longs et les besoins non comblés dans le milieu de vie substitut actuel du jeune, comme le besoin d'autonomie et de responsabilisation qui est difficile à satisfaire dans un milieu cadré comme les centres de réadaptation (Karam, 2013).

En deuxième lieu, les conditions de vie durant la fugue. En effet, Dion mentionne que des conditions de vie favorables lors de la fugue augmentent la motivation à fuguer à nouveau. Elle aborde par exemple le lieu de résidence des fugueurs et l'ancrage dans la rue ou encore le besoin de commettre des crimes ou de la prostitution afin de pouvoir survivre à l'extérieur (Dion, 1997). Moins les jeunes doivent se mettre en danger et vivent un sentiment de peur lors de la fugue, plus il leur semble attrayant de quitter à nouveau le centre de réadaptation. Les jeunes peuvent accumuler plusieurs facteurs de risque durant la fugue tel que définis précédemment. C'est l'addition ou l'absence de ces facteurs de risque qui pousserait ou non les jeunes à fuguer selon Dion.

En troisième lieu; les modalités d'intervention offertes par le centre de réadaptation et la perception des jeunes de l'intervention en centre de réadaptation seraient également des facteurs importants pour comprendre la répétition de la fugue (Dion, 1997). Les adolescentes qualifient la réaction du

centre jeunesse comme actuellement inadaptée à leurs besoins. En effet, dans la majorité des textes recensés traitant de notre problématique, l'aspect de l'intervention et du soutien en retour de fugue est abordé comme inadéquat (Lemercier : 2017, Dion : 1999, Bernier et Trépanier :1994). Point qui sera confirmé tout au long de notre recherche.

C'est ce dernier critère qui nous intéresse particulièrement. Parmi les études déjà réalisées sur le sujet de la fugue, certaines ont interrogé directement les jeunes (Karam : 2013, Robert et al. :2009, Lemercier :2017, Dion :1999, Fournier et al :2004, Bernier et Trépanier :1994). Les jeunes divulguent ne pas se sentir écoutés et compris dans leur vécu en lien avec la fugue. De plus, des études telles que celle de Fredette et Plante (2004) sur le phénomène de la fugue à l'adolescence, malgré qu'aucun jeune n'ait été rencontré directement, dénoncent également que les actions entreprises actuellement ne sont pas cohérentes avec les facteurs qui influencent la fugue. Le caractère coercitif des interventions en centre jeunesse favorise la répétition des fugues plutôt que l'inverse. Entre autres, Bernier et Trépanier déclarent que les conséquences en lien avec la fugue font partie des facteurs qui peuvent influencer majoritairement le désir de fuguer à nouveau ou non (Bernier et Trépanier, 1994). Cet élément se retrouve au cœur de notre mémoire puisque majoritairement, les centres jeunesse ont tendance à mettre des conséquences et des interdits drastiques lorsqu'on parle de traitement de la fugue, ce qui pousse les adolescentes dans un milieu encore plus contraignant comme nous le verrons dans le reste du présent mémoire.

Les auteurs abordent bien entendu les conséquences internes à la fugue comme la violence, le manque de nourriture, la criminalité, etc. qui peuvent décourager les jeunes de fuguer. Toutefois, la contrainte institutionnelle au retour de la fugue peut également motiver les jeunes à fuguer de nouveau afin de fuir le centre de réadaptation. Cet aspect est repris maintes fois par les auteurs, mais il existe peu de documentation permettant de comprendre le point de vue spécifique des jeunes sur ce sujet qui nous permettraient d'offrir des propositions au niveau de pistes de solution pour l'avenir de l'intervention dans un contexte de retour de fugue.

Notre mémoire a pour objectif de pallier ce manque d'information en lien avec l'opinion des jeunes notamment sur le retour de fugue chez les jeunes prises en charge par la protection de la jeunesse qui fugue à partir des milieux de vie substituts. Une réponse commune ressort de ces recherches; la manière actuelle de traiter la fugue n'est pas adaptée au sens donné par les jeunes eux-mêmes de

leur expérience de fugue et conséquemment, très peu adaptée au regard de leurs motifs. C'est ce qu'il s'agira d'explorer et d'analyser dans le cadre de cette recherche.

1.4 Le retour de fugue

Après avoir fait le tour de la question de la fugue, nous en venons à la partie qui sera traitée dans notre mémoire et qui représente pour nous le plus grand enjeu dans le traitement de la question de la fugue: le retour. En effet, il est important de comprendre qu'à l'heure actuelle, les pratiques au moment des retours de fugue en CJ sont elles-mêmes des facteurs de répétition de la fugue.

Bien qu'en 2014, le *Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse* soit rédigé dans le but de baliser l'intervention au retour de fugues chez les mineurs en centre jeunesse, plusieurs auteurs relèvent que cette intervention n'est probablement pas adaptée à la réalité des jeunes. Nous tentons de comprendre dans le cadre de notre mémoire quelles sont les pratiques actuelles en matière de fugue afin de questionner ce qui est fait et d'en faire ressortir les lacunes criantes.

1.4.1 Réaction institutionnelle actuelle : le recours à l'encadrement intensif

Dans les dernières années, et à partir de l'hypothèse de l'augmentation (relative, voir erronée comme nous avons pu le voir) du nombre de fugues, le MSSS publie en 2014 le *Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe des centres jeunesse* (MSSS, 2014).

1.3 Grille d'analyse de réévaluation de l'encadrement intensif

ORIENTATION 1 Une offre de service de réadaptation adaptée aux besoins des jeunes à risque	ORIENTATION 2 Une intervention répondant aux besoins particuliers des jeunes et de leurs parents	ORIENTATION 3 Des professionnels engagés et soutenus	ORIENTATION 4 La concertation entre les partenaires	ORIENTATION 5 La fugue et l'exploitation sexuelle : une attention particulière	ORIENTATION 6 Le développement, l'évaluation et le transfert des connaissances	ORIENTATION 7 La fugue des jeunes hébergés en centre de réadaptation : une priorité nationale
1.1 Assurer la révision et l'harmonisation de l'offre de service des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté.	2.1 Produire un document de soutien à la pratique permettant l'application clinique des dispositions législatives de la LPJ portant sur l'hébergement des jeunes en centre de réadaptation.	3.1 Déployer des formations relatives aux fugues pour le personnel de réadaptation et psychosocial.	4.1 Formaliser des ententes de collaboration relatives à la fugue et à l'exploitation sexuelle entre les partenaires concernés.	5.1 Répertoire des activités et les programmes reconnus au regard de la problématique de l'exploitation sexuelle.	6.1 Tenir un forum national sur les fugues.	7.1 Mettre en place une vigie nationale sur la fugue, l'exploitation sexuelle et la réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.
1.2 Émettre un avis sur les meilleures pratiques relatives à la fugue des jeunes hébergés en centre de réadaptation.	2.2 Réviser les outils cliniques permettant l'application clinique des dispositions législatives de la LPJ portant sur l'hébergement des jeunes en centre de réadaptation.	3.2 Assurer un soutien professionnel et un encadrement clinique suffisants au personnel de réadaptation.	4.2 Déployer un agent de liaison dans chaque région du Québec.	5.2 Mettre en place, le cas échéant, des activités et des programmes reconnus relatifs à l'exploitation sexuelle.	6.2 Déployer des stratégies de communication s'adressant à la population concernant la fugue, l'exploitation sexuelle et les services de réadaptation.	7.2 Coordonner aux niveaux national et régional le suivi des données spécifiques à la fugue.
1.3 Mettre en place, le cas échéant, des activités et des programmes promoteurs relatifs à la fugue.	2.3 Mettre en place les outils permettant de bonifier et de systématiser l'évaluation de l'ensemble des besoins des jeunes accueillis en centre de réadaptation.	3.3 Appliquer des stratégies éprouvées visant le recrutement et la rétention du personnel de réadaptation.	4.3 Clarifier les balises permettant la circulation d'information entre les partenaires.	5.3 Rendre disponible l'expertise en matière d'intervention auprès de victimes ou de jeunes à risque d'exploitation sexuelle.	6.3 Soutenir un projet pilote s'adressant aux jeunes à risque d'exploitation sexuelle hébergés dans un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté.	
	2.4 Appliquer des stratégies reconnues qui assurent une meilleure continuité de l'intervention clinique auprès du jeune et de ses parents.		4.4 Sensibiliser les médias aux conséquences de la couverture médiatique des fugues pour les jeunes.			
	2.5 S'assurer que les établissements révisent leur politique interne à la lumière d'un avis légal et éthique, émis par le MSSS, quant à l'utilisation des médias sociaux par les intervenants.		4.5 Soutenir des projets de partenariat liés à l'intervention auprès des fugueurs récidivistes.			

Ce guide a pour but de baliser les différentes interventions en lien avec les fugueurs et de donner des pistes de référence pour intervenir avec les jeunes dans le but d'uniformiser les pratiques. En 2018, le MSSS se dote également d'un plan d'action en lien avec la fugue qui prévoit les sept orientations du ministère en matière de fugue tel que démontré dans le tableau précédent tiré du même guide.

Parmi les interventions possibles lors du retour de fugue, une des principales utilisées en centre jeunesse, est le recours à l'encadrement intensif en centre de réadaptation. Le Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation (CRDJA) est un établissement régi par le Directeur de la protection de la jeunesse dont l'objectif est d'accueillir : « des enfants ou des jeunes qui présentent des problèmes d'ordre relationnel, comportemental et d'adaptation sociale ou qui ont un retard de développement » (INESS, 2019). Les jeunes qui sont confiés au CRDJA peuvent être dans différentes unités allant de régulier à intensif.

L'encadrement intensif est une unité dont les portes sont verrouillées en permanence, limitant ainsi les déplacements des résidents. Ces unités sont utilisées réservées pour les jeunes pouvant

représenter un danger pour eux-mêmes ou pour autrui (MSSS, 2013). Bien que l’encadrement intensif ne soit pas uniquement utilisé dans un contexte de fugue, il demeure une intervention possible.

Depuis 2007, des changements sont appliqués dans la LPJ modifiant les conditions du recours à l’hébergement en unité d’encadrement intensif (LPJ, chapitre P-34.1, r.6). Plus récemment, le projet de Loi 99 entré en vigueur le 28 janvier 2019 propose un nouveau guide concernant certaines mesures d’encadrement, incluant le recours à l’encadrement intensif (MSSS, 2019).

Ce projet de loi permet d’élargir les critères qui permettent d’évaluer si un enfant doit être placé dans une ressource d’encadrement intensif. Lors d’un retour de fugue, une grille d’évaluation doit être remplie par les intervenants (travailleuse sociale, éducateurs, intervenants à l’accès) du centre jeunesse; celle-ci se base sur l’environnement du jeune, la participation du jeune à sa démarche, l’évaluation du risque de fugue et la vulnérabilité de l’enfant. Une fois ces critères évalués, une décision basée sur une grille d’analyse ci-jointe est prise pour savoir si le jeune peut retourner ou non sur son unité ou s’il devra faire un séjour en unité d’encadrement intensif. Cette décision sera appliquée pour un maximum de 30 jours avant d’être réévaluée en se basant sur la grille d’analyse ci-jointe (MSSS, 2019).

1.4 Grille d’analyse de réévaluation d’encadrement intensif

	Réévaluation de l’opportunité de l’application de la mesure d’empêchement	Réévaluation de l’opportunité de l’hébergement en unité d’encadrement intensif
Durée maximale avant la réévaluation	<ul style="list-style-type: none"> Maximum de 7 jours après le début de la mesure. 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 1 mois après le début de l’hébergement.
Motif retenu	<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il toujours risque de fugue durant laquelle l’enfant pourrait se trouver en situation de danger pour lui-même ou pour autrui? Pourquoi? La situation est-elle susceptible de se reproduire à court terme? Pourquoi? Si la réponse est « Oui » à l’une ou l’autre des questions ci-dessus, le risque est-il tel qu’un hébergement en unité d’encadrement intensif doit être envisagé? 	<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il toujours un risque sérieux que l’enfant présente un danger pour lui-même ou pour autrui? Pourquoi? La situation est-elle susceptible de se reproduire à court terme? Pourquoi?
Manière de réévaluer	<ul style="list-style-type: none"> Se référer aux critères sur la base desquels un risque de fugue a été identifié en premier lieu : <ol style="list-style-type: none"> L’enfant a une forte raison de vouloir quitter les installations ou rejoindre une personne ou un environnement; L’enfant est vulnérable ou pourrait mettre autrui en danger. Le cas échéant, vérifier l’atténuation des facteurs dynamiques aigus (ou situationnels). Si, sur la base des facteurs dynamiques aigus et stables, un hébergement en unité d’encadrement intensif est envisagé, il faut utiliser la Grille d’orientation. 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier les possibilités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> l’atténuation des facteurs dynamiques aigus (ou situationnels); une meilleure participation de l’enfant à sa démarche en ce qui concerne les facteurs dynamiques stables identifiés comme directement associés aux motifs de l’encadrement intensif. Évaluer, si la situation de l’enfant le requiert, le maintien des acquis par la réalisation d’activités dans le cadre d’une période de transition.
Décision possible	<ul style="list-style-type: none"> Mettre fin à la mesure d’empêchement. Poursuivre la mesure d’empêchement. Faire une demande d’hébergement en unité d’encadrement intensif. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre fin à l’hébergement en unité d’encadrement intensif. En cas de prolongation de la mesure d’hébergement, indiquer la date prévue de la prochaine réévaluation.

À ce moment, la fugue devient un motif pour justifier un placement en unité d'encadrement intensif. Bien qu'en 2016, 66% des fugueurs ne sont pas placés en EI, cela demeure une intervention possible et utilisée. Notre mémoire s'intéressera à la vision des jeunes d'une telle mesure dans le but de comprendre si le recours à l'encadrement intensif est réellement le moyen qui donne le plus de résultats dans la diminution du désir de fuguer. Pour cela, il importe de se donner d'abord les moyens d'interroger les motifs qui conduisent ces jeunes vers des épisodes de fugue et leurs propres raisons d'agir au-delà des facteurs explicatifs généralement produits par les experts, les ministères et les professionnels d'intervention. Dans notre recherche il est possible de comprendre que le passage en encadrement intensif est pour les adolescentes rencontrées non pas un passage obligatoire afin de cesser leurs épisodes de fugues, mais bien un moment qui leur a été nécessaire afin de s'arrêter et réfléchir à leur situation actuelle.

Les auteurs mentionnent également la possibilité que le recours à un tel type d'encadrement ne soit pas adapté. De surcroît, la littérature suggère aujourd'hui que ce type d'encadrement et de pratique contribue, comme mécaniquement, à augmenter la répétition des fugues plutôt que l'inverse. Ce type d'intervention devrait lui-même figurer parmi les facteurs explicatifs.

1.4.2 Les enjeux liés aux pratiques d'intervention et aux types d'encadrement

Notre mémoire s'intéresse en premier lieu aux enjeux liés aux pratiques d'intervention et aux types d'encadrement lors des retours de fugue à partir de milieux substitués.

Annie Dion, dans sa recherche sur les facteurs qui influencent la répétition des fugues, dénote quatre enjeux principaux dans les interventions lors du retour de fugue. En premier, le jeune revient dans une unité qui parfois n'est pas son unité de départ pour plusieurs raisons administratives, ce qui constitue déjà une rupture pour le jeune. À ce moment l'adolescent se retrouve presque toujours en retrait au départ, que ce soit un retrait en chambre ou un retrait en unité intensive. Par la suite, il va obtenir des conséquences punitives à sa fugue comme un séjour en encadrement intensif ou encore des coupures de sorties ou de privilèges. Parallèlement, le jeune devra compléter plusieurs réflexions écrites et rencontrer les éducateurs. Dion questionne cette pratique qui repose sur une pratique coercitive et son étude révèle que les jeunes ont plutôt tendance à vouloir « donner les

bonnes réponses » plutôt que de réfléchir réellement au parcours et aux motifs de la fugue (Dion, 1999). Bien que tous s'entendent pour dire que l'élément important dans l'intervention est de comprendre la perception du jeune de la situation, il est difficile d'imaginer comprendre la perception du jeune s'ils ne se sentent pas libres de répondre honnêtement par crainte des représailles. Actuellement, la perception du jeune n'est pas prise en compte lors d'un retour de fugue, mais un processus générique de conséquences est plutôt appliqué machinalement sans que le sens ne soit remis en question. Notre mémoire tentera de répondre à cette lacune au niveau empirique.

1.4.3 Réaction des jeunes

Tel que mentionné plus haut, plusieurs auteurs suggèrent que les jeunes ne sentent pas l'intervention actuelle comme efficace dans le soutien dont ils ont besoin au retour de fugue.

Rana Karam, dans son essai intitulé « Mieux comprendre la fugue des adolescents pris en charge en milieu substitut », a rencontré 10 jeunes garçons entre 14 et 17 ans pris en charge par les Centres jeunesse de l'Outaouais afin de connaître leur parcours de fugue. La chercheuse mentionne à cet effet que : « la fugue vient témoigner d'un besoin auquel le jeune tente de répondre » (Karam, 2013 :60). Cela démontre que les adolescents ne voient pas la fugue comme un trouble du comportement tel que la LPJ le stipule, mais bien comme un besoin. Ainsi, l'intervention qui y est reliée devrait être cohérente avec ce besoin plutôt que d'adopter des mesures répressives. Les jeunes rapportent avoir le sentiment d'être « muselés » par des logiques punitives lors de leur retour de fugue (MSSS, 2014 :5). Ces mêmes adolescents divulguent que les réponses actuelles du système ne permettent pas dans une majorité des cas à mettre fin aux comportements de fugue et peuvent même produire l'effet contraire et l'accentuer (Karam, 2013).

1.5 Questions et objectifs de recherche

Après avoir exploré les recherches empiriques en lien avec la fugue, on peut mieux comprendre les spécificités de celle-ci d'un point de vue théorique. Par contre, peu de recherches s'intéressent et donnent la voix aux principaux intéressés, les jeunes. Mis à part certaines exceptions, on se concentre encore moins sur la fugue spécifique aux jeunes filles qui sont placées en centre jeunesse alors que c'est d'elles dont il est toujours largement question lorsque le sujet éclate dans l'espace public.

Suites aux éléments égayés plus haut, notre mémoire s'intéresse à la vision de ces jeunes filles de leur expérience du retour de fugue à partir des centres jeunesse de Montréal. Cette recherche s'inscrit dans une démarche de récit de fugue dans le but de répondre à la question suivante : Comment les jeunes filles prises en charge par la Loi sur la Protection de la Jeunesse des centres jeunesse de Montréal font-elles l'expérience de l'intervention lors du retour de fugue ?

En bref, notre mémoire s'intéresse aux motifs ayant mené les jeunes à fuguer afin de comprendre si l'intervention qui est faite au retour est adaptée. Cela permettra d'interroger à terme l'utilisation de ces motifs comme moteur de changement afin d'en éviter la reproduction tel que l'a analysé Annie Dion dans sa recherche sur les motifs de reproduction de la fugue (Dion, 1999).

1.5.1 Objectifs généraux

Les objectifs généraux sont les suivant :

- I. Documenter la perception spécifique du parcours de fugue des jeunes filles ayant fugué à partir du Centre jeunesse de Montréal;
- II. Documenter spécifiquement la perception des jeunes filles de l'intervention reçue en lien avec le retour de fugue.

1.5.2 Objectifs spécifiques

Afin de parvenir aux objectifs généraux, il nous a été pertinent de passer par les sous-objectifs suivants :

- i. Comprendre le sens de la fugue, ses motifs et raisons d’agir;
- ii. Comprendre la perception des jeunes filles de leur place en Centre de réadaptation;
- iii. Interroger à terme l’utilisation possible des motifs de fugue comme moteur d’intervention et de changement afin d’en éviter la reproduction.

CHAPITRE 2

CADRE DE RÉFÉRENCE

2.1 Dimension de genre

En 2016, lorsque la question des fugues est médiatisée, ce sont les jeunes filles qui font les manchettes. Bien que la question devienne très populaire aux yeux du public québécois, très peu d'études se sont centrées uniquement sur les fugues chez les jeunes filles. En effet, beaucoup de statistiques font mention des différences entre les garçons et les filles, mais sans tenter de comprendre les spécificités reliées aux fugues au féminin et encore plus précisément des centres jeunesse. C'est dans cette optique que notre mémoire s'intéresse à la réalité spécifique de ces jeunes filles placées sous la Loi de la protection de la jeunesse et qui fuguent depuis les centres jeunesse. Dans ce contexte, notre mémoire aura pour objectif de s'intéresser à l'expérience particulière du retour de fugue chez les jeunes filles prises en charge par la Loi sur la protection de la jeunesse.

La plus récente enquête sur le sujet est celle d'André Lebon vérificateur général qui a mené une étude sur les fugues chez les jeunes filles en lien avec l'exploitation sexuelle suite à la vague de fugue du Centre jeunesse de Laval en 2015 (Lebon, 2016). Toutefois, dans le cadre de cette étude, aucune fugueuse n'a été rencontrée et le rapport se base sur les études précédentes et sur la rencontre de plus de 90 professionnels qui interviennent auprès de ces jeunes filles. Notre mémoire se propose donc de mettre en lumière l'incohérence entre le discours de ces professionnels et la réalité vécue par les adolescentes pour mettre de l'avant le fait que les interventions actuelles en matière de fugue sont basées sur des recherches qui ne font sens que pour les professionnels qui les ont rédigées.

Bien que les études ne semblent pas s'entendre sur la proportion des fugues qui sont commises par les filles, les plus récentes dénombreraient que 40% des fugues sont commises par les jeunes filles (MSSS, 2017). Cela semble en opposition avec la pensée populaire et professionnelle qui semble rapporter de façon médiatique la situation unique des jeunes filles qui fuguent à partir des centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation.

2.1.1 La fugue au féminin

Tel que mentionné plus haut, la dimension de genre a une place importante dans notre mémoire dû à son impact sur les interventions au retour de fugue. En effet, plusieurs auteurs énoncent que le genre est souvent considéré comme un facteur de risque en soi durant la fugue et ce avant même de connaître le contexte dans lequel se déroule la fugue (Karam : 2013, Courtney et al. :2005, English et English :1999, Lemercier, Robert, Therrien et Jetté: 2009, Bernier et Trépanier :1994). Ils mentionnent que dans un contexte de fugue, la dimension de genre révèle une importance non seulement sur comment la fugue est vécue, mais également sur l'encadrement qui en est fait au moment du retour dans les centres jeunesse et donc sur l'intervention au retour de fugue. Le rapport Lebon précise à cet effet que seulement un petit nombre de filles se placent dans des situations à risque élevé durant leur fugue, mais que : « les stratégies que l'on doit développer en priorité doivent être spécifiques à ce petit nombre qui se met à haut risque » (Lebon, 2016 :12). De ce libellé, on comprend que dans la réalité, la dimension de genre ne serait pas en soit un facteur de risque dans la majorité des cas. Toutefois, son traitement est tout de même au centre des objectifs en matière d'intervention au retour de fugue et représente les principales cibles ministérielles en matière de traitement de la fugue chez les jeunes filles.

Ce même rapport spécifie que durant la vague médiatique des fugues en 2016 (1er avril 2015 au 31 janvier 2016), le recours à l'encadrement intensif a augmenté de 33% et ce toujours malgré le fait que le rapport nomme que la majorité des jeunes filles ne se mettait pas à risque lors de leur fugue (Lebon, 2016 :13). Rappelons-nous également que le taux de fugue durant cette période est toutefois demeuré stable. Cela nous permet donc de nous interroger sur la réalité existante en lien avec la dimension de genre qui montre un écart entre les pratiques recommandées au retour de fugue et la réalité sur le terrain.

2.1.2 Élise Lemerrier : double standard dans les pratiques d'intervention et rapport de genre

Une première recherche d'Élise Lemerrier a été produite en France sur le sujet des fugues au féminin et explique une différence majeure entre les fugues chez les adolescentes comparé à leur homonyme masculin (Lemerrier, 2017). Son objectif de recherche étant de comprendre la surreprésentation des jeunes filles en fugue en lien avec ce que les adolescentes elles-mêmes en disent. Il en ressort dans son étude que la vision des jeunes filles est bien différente du concept de fugue qui est émis par la loi française.

Parmi les problématiques soulevées par les jeunes rencontrées, les intervenants parlent de fugue alors que les filles de leur côté parlent de pause (Lemerrier, 2017). Elle distingue que les fugues vers l'extérieur ne devraient pas être vues comme un acte de placement en soit, encore moins un trouble du comportement, mais bien comme un moyen ou un besoin chez les jeunes filles. Dès lors, elles soulèvent le traitement qui est fait de la fugue qui n'est pas adapté à la réalité vécue.

Son étude relève également la présence d'un rapport de genre dans le traitement de la fugue. En effet, les jeunes relèvent un double standard dans les pratiques d'intervention en lien avec la fugue chez les filles contrairement au garçon. La fugue serait pour elles un moyen de remettre en question la contrainte qu'elles vivent contrairement leurs homonymes masculins, elles déclarent ainsi être : « plus contrôlées et moins libre de circuler que les garçons de leur âge et de leur milieu social, les filles interrogées tentent de résister aux contraintes qui leur sont imposées au nom de leur âge et de leur sexe » (Lemerrier, 2017 :105). Intervention qui est répétée dans les centres jeunesse alors qu'on parle des conséquences lors des retours de fugue de jeunes filles qui passent par la coupure de sortie et la restriction de libertés.

Notre travail de recherche se basera sur cette étude dont les résultats sont plus qu'intéressants dans notre cas et relevaient déjà un traitement de la fugue bien différent basé sur le genre et l'intervention spécifique en ce sens au retour de fugue.

2.2 Deux motifs: « Running From, Running To »

Parmi les différentes recherches effectuées sur le sujet des fugues, plusieurs typologies permettent de mieux comprendre le phénomène. Une de ces typologie est partagée par plusieurs auteurs (Karam : 2013, Hamel :2017, Fournier et Pauzé:, Dion :1999, Robert et al. :2004) et différencie les fugueuses selon la motivation intrinsèque à la fugue. Cette typologie retenue pourra nous permettre de mieux comprendre le point de départ de la fugue. Il est important pour nous de d'abord comprendre le motif de départ afin de comprendre l'intervention qui doit se rattacher au retour de fugue. Dans la mesure où la fugue répond à un besoin qui est non comblé et c'est dans ce besoin non comblé qu'il conviendrait sans doute d'intervenir au retour de fugue en centre de réadaptation afin d'éviter la reproduction de la fugue telle qu'elle est définie.

2.2.1 Running From

Dans le cadre de sa thèse, Rana Karam (2013) a rencontré 10 garçons entre 14 et 17 ans et décrit la première catégorie de fugeurs comme des jeunes qui fuguent dans le but de fuir ou de quitter un environnement dans lequel ils ne sont pas confortables, d'où l'expression anglophone « running from » qui signifie « courir de » ou « s'enfuir de ». En se basant sur le discours des jeunes, elle décrit la fugue comme un moyen de fuite de certaines institutions qui sont censées les supporter dans leurs difficultés et dont les interventions sont à questionner. Par exemple, un jeune quittant le centre de réadaptation à cause de difficultés familiales vécues ou encore à la suite de problématiques qui ont eu lieu au centre (coupure de sortie, mésentente avec les intervenants, rébellion face au cadre, etc.), quitterait le centre avec l'intention de se défilier dans la rue pour se soustraire de la réalité avec laquelle il est confronté au quotidien. Ce type de fugeurs serait principalement issu de familles dysfonctionnelles et tenterait ainsi de fuir ce milieu problématique et dysfonctionnel qui semble actuellement être reproduit dans les installations même des centres jeunesse. C'est principalement ce type de fugue qui peut engendrer une mauvaise intervention de la part des centres jeunesse en matière de réponses aux besoins des adolescentes hébergées. En effet, ces adolescentes qui quittent un milieu parental qui ne répond pas à leurs besoins au sens de

la LPJ se retrouvent dans un autre milieu qui répond encore moins à leurs besoins, de quoi avoir potentiellement envie de s'enfuir.

2.2.2 Running To

En opposition, la deuxième catégorie de fugueurs proposée par Rana Karam (2013) regroupe les jeunes qui fuguent dans le but d'aller répondre à un besoin dans la rue. Elle nomme cette catégorie « running to », ce qui signifie « courir vers ». Elle explique que dans cette catégorie, la fugue cherche à combler un besoin qui ne peut pas être répondu au centre selon les jeunes. Par exemple, fuguer dans le but d'aller rejoindre des membres de la famille ou des amis rentrerait dans cette catégorie, ainsi que fuguer dans l'intention de consommer ou de faire de l'argent. Ces fugues seraient principalement de courte durée, mais se dérouleraient de façon répétitive. Dans cette catégorie, les motifs de la fugue dépassent les motifs individuels et se rapportent plutôt au contexte de vie de l'adolescente d'où encore une fois l'importance de bien comprendre ce dont les filles ont besoin et qui pourrait être comblé dans l'établissement qui les héberge si le temps de les écouter était pris par les intervenants et que les interventions étaient adaptées aux besoins réels.

Dans cette perspective, nous pourrions analyser les discours des jeunes filles que nous rencontrerons en nous basant sur cette typologie des fugueurs afin de comprendre à quel besoin répond la fugue et ainsi pouvoir formuler des hypothèses à propos des modalités employées pour combler ce besoin autrement et donc intervenir autrement lors des retours de fugue.

2.3 La mission du Centre de réadaptation

Un des enjeux majeurs à la base de notre mémoire est l'intervention en centre jeunesse. Il semble y avoir un écart majeur entre la mission qui est donnée au centre jeunesse et ce que les jeunes filles nomment avoir besoin comme soutien de la part de l'organisation. Il est donc primordial de bien comprendre les objectifs et la mission dont s'est doté le CJ afin d'en évaluer la pertinence.

2.3.1 Définition de sa clientèle par le CJ

Afin de bien être en mesure de comprendre le soutien offert aux adolescentes lors de leur retour de fugue, il nous apparaît important de revenir sur les missions qui sont associées aux centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation.

De prime abord, dans le manuel de référence sur la protection de la jeunesse, on retrouve le libellé de la clientèle comme suit : «la clientèle des centres de réadaptation est principalement constituée de jeunes qui présentent des difficultés d'adaptation personnelles et sociales affectant leur développement » (MSSS, 2010 :207). Ils considèrent la clientèle non pas comme des jeunes qui ont des besoins spécifiques tel que nous l'avançons, mais bien comme une clientèle qui n'a pas été en mesure de s'adapter individuellement à son entourage et sa réalité. Différence importante ici dans le traitement du retour de fugue qui impose les jeunes comme des individus à problèmes en soi et non pas comme des individus dont le milieu de vie actuel n'est pas adapté tel qu'on le voit ici.

On spécifie ensuite dans la même définition que : « les jeunes visés manifestent des comportements problématiques qui, par leur nombre, par leur fréquence et par leurs conséquences, revêtent un degré de gravité important ». On peut ainsi comprendre que parmi ces comportements, on inclut la fugue qui en ce sens représenterait d'emblée, selon la définition du MSSS, une problématique majeure d'une gravité importante et ce sans réflexion plus profonde sur le sens ou les besoins répondus par la fugue. C'est de ces définition que sont issues les interventions actuelles en centre de réadaptation.

2.3.2 L'objectif de la réadaptation

Pour comprendre la réalité des retours de fugue des adolescentes, il est important de voir quels sont les objectifs et les droits qui sont théoriquement applicables dans la situation des adolescentes.

Dans le guide des pratiques rédigé par les centres jeunesse, ils justifient que : « les mesures d'hébergement font l'objet de conditions plus strictes en raison des conséquences considérables qu'elles peuvent avoir sur l'enfant et ses parents » (MSSS, 2010 :345). Le ministère lui-même reconnaît donc qu'une mauvaise application des missions, objectifs et constat de la protection de la jeunesse pourrait en soi avoir des répercussions importantes sur le développement des jeunes. En effet, il semble actuellement que les mesures mises en place favorisent plutôt la reproduction de la fugue par le manque de réponse aux besoins concrets des adolescentes.

2.3.3 Les mesures disciplinaires

Dans le même guide, le MSSS tient une section complète sur l'encadrement des mesures disciplinaires qui semble prendre une importance prépondérante dans le processus de réadaptation. Tel que rapporté par nos adolescentes, les mesures disciplinaires mises en place semblent être très rigides au niveau de leur application et de leur adaptation à la réalité des jeunes filles au retour de fugue. En ce sens, l'article 10 de la LPJ mentionne que :

Toute mesure disciplinaire prise par un établissement qui exploite un centre de réadaptation à l'égard d'un enfant doit l'être dans l'intérêt de celui-ci [...] la mesure d'hébergement en unité d'encadrement intensif prévue à l'article 11.1.1 de la présente loi ne peut jamais être utilisée à titre de mesure disciplinaire (LPJ, article 10).

Dans la réalité, bien que la loi prévale que le recours à ce type de mesure ne doit pas se faire dans un but punitif, cela demeure le sentiment vécu par les adolescentes qui ne se qualifient pas comme à risque à leur retour dans une grande majorité des situations.

Pour répondre à nos objectifs de recherche en lien avec l'expérience du retour de fugue des jeunes filles hébergées dans les centres jeunesse de Montréal, il est important de se donner des moyens méthodologiques appropriés. Ces moyens passeront par la planification du recrutement et des entrevues de recherche. Les méthodes seront détaillées dans le chapitre suivant réservé à la méthodologie.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

3.1 Stratégie générale de recherche

Tel que mentionné préalablement, les études en lien avec la question de fugue dans les dernières années fusent, malgré qu'elles soient pour l'instant principalement rédigées par des experts basés sur des recherches faites avec d'autres experts. La majorité s'entend pour dire que l'intervention lors du retour de fugue est primordiale bien qu'elle semble demeurer peu adaptée à la réalité des adolescentes. À notre connaissance, aucune étude ne s'est intéressée spécifiquement à cette question du retour de fugue et peu auprès des adolescentes spécifiquement, un groupe particulièrement touché par les mesures d'encadrement intensif.

Notre objectif principal de recherche sera donc de donner la parole aux adolescentes pour comprendre leur vécu et à quel besoin a répondu la fugue dans le but ensuite d'en comprendre les lacunes en lien avec ces besoins non répondus par le Centre jeunesse de Montréal lors des retours de fugue. Dans cette lignée, cela nous permettra de bien comprendre la perception des jeunes filles de l'intervention reçue en lien avec cette même fugue.

Nous proposons de répondre à cette question en interrogeant directement les jeunes dans le cadre d'une recherche de type qualitative au moyen de méthode par entretien. Comme vous le verrez dans la grille d'analyse en l'annexe B, nous nous baserons sur l'histoire de ces jeunes adolescentes lors de leurs expériences de fugue et nous utiliserons la méthode du récit de vie (Bertaux, 2016) pour explorer ce que nous nommons ici le récit d'expérience de fugue. Dans le cadre de notre recherche, nous avons rencontré trois adolescentes entre 14 et 17 ans afin de comprendre les motifs en lien avec leurs fugues, le sens de la fugue pour elles, leurs raisons d'agir, et le plus important pour nous, l'intervention lors du retour au centre jeunesse et comment elles ont vécu cette intervention.

3.2 Population à l'étude

Dans le cadre de notre recherche de mémoire, la population visée comporte les adolescentes ayant déjà fait une ou plusieurs fugues des centres jeunesse de Montréal et ce, peu importe le nombre de fugues, leur durée et les motivations. Le choix de cette population résulte de notre question de recherche qui se centre sur les fugues en milieu substitut, plus particulièrement, l'expérience du retour de fugue dans ce milieu. Il est important de comprendre la singularité de ces fugues comparées aux fugues en provenance du milieu familial. Nous présumons en effet que le cadre institutionnel emmène des motifs de fugues bien différents que ceux depuis un milieu familial : « ratio jeunes/adultes plus élevé, environnement moins familial, plus de règles à suivre, règles moins individualisées, rotation fréquente d'intervenants, échec de placement en famille d'accueil précédent souvent dû à des problèmes de comportement » (Karam, 2013 :11). Rana Karam, dans sa thèse nommée « Mieux comprendre la fugue des adolescents pris en charge en milieu substitut » met en lumière cette différence majeure entre les fugueurs depuis les milieux substitut comparé aux fugues depuis un milieu familial, principalement sur les motifs différents et les facteurs de protection dans les deux milieux.

Nous nous centrons principalement sur les fugues des jeunes filles puisque leur vécu dans le cadre institutionnel n'est pas le même que chez les garçons. En effet, les types de fugues ainsi que leurs impacts ne sont pas les mêmes pour les deux groupes. Durant les fugues, les jeunes filles font face à des situations distinctives : « les filles vivent moins les fugues comme des ruptures que comme « une pause » dans le contrôle exercé par les adultes qui en sont responsables et dont les regards portés sur leurs expérimentations sont façonnés par les rapports de genre » (Lemercier, 2017 : 96) De ce fait, les interventions par les professionnels en lien avec la fugue sont abordées différemment.

Pour ce qui est de la population, nous avons fait notre recrutement auprès des filles qui sont âgées entre 15 et 17 ans en tenant compte que notre recrutement en centre jeunesse s'est fait chez des adolescentes de moins de 18 ans puisque les jeunes filles hébergées peuvent l'être jusqu'à un maximum de 18 ans moins un jour (LPJ, 2007). Également, il est important pour nous d'avoir des souvenirs contemporains qui représentent mieux la situation actuelle des fugues. Notre décision de centrer notre échantillon sur celles-ci nous permet de respecter le principe de recherche que de se

concentrer sur un sous-groupe nous permet d'avoir une population dont les critères sont pertinents de façon théorique.

3.3 Récit de fugue

Dans le cadre de la présente recherche il a été mis de l'avant que les adolescents et principalement les jeunes filles, lorsqu'elles abordent la question de leur fugue ont une vision totalement différente de ce que les experts désignent comme une fugue et cela les emmène à raconter leur récit selon leur propre vision. Lors de nos rencontres, les interactions avec les filles nous ont permis de pousser plus loin la réflexion sur certains concepts et ainsi comprendre que la définition même de la fugue ne fait pas l'unanimité. C'est en s'intéressant à ce récit et en écoutant ce qu'elles ont à dire sur le sujet que cela nous permet de mieux comprendre et pousser plus loin la vision de la fugue. Dans ce cadre de discussion, les jeunes filles peuvent nous apporter beaucoup d'informations sur notre sujet :

Lorsqu'est évoqué le mot interaction, on peut penser tout de suite à une situation impliquant deux personnes ou même un groupe d'individus ayant entre eux des contacts qui sont de nature à mobiliser les uns et les autres d'une manière potentiellement nouvelle par rapport à la situation dans laquelle ils se trouvaient auparavant (Paillé, 2018 :1).

C'est dans ce mode de pensée que notre travail s'élaborera à partir du récit d'expérience de la fugue des jeunes filles prises en charge sous la Loi de protection de la jeunesse. Dans ce contexte, c'est une discussion entre nous et la jeune qui nous emmènera à mieux saisir les subtilités de leur regard. En bref, notre objectif est de ne pas nous arrêter à simplement obtenir des réponses à nos questions, mais bien pousser une réflexion au travers du récit de vie des adolescentes qui ressort d'une discussion commune et de questions qui partiront des réponses des adolescentes.

À cet effet, le récit d'expérience de la fugue peut être défini suivant la définition méthodologique de « récit de vie », à savoir comme une : « expression générique où une personne raconte sa vie ou un fragment de sa vie à un ou plusieurs interlocuteurs » (Pineau et Le Grand, 2002 :180). En nous consacrant spécifiquement aux expériences de retour de fugue de ces jeunes filles, cela permettra

de mieux comprendre leurs motifs et leurs raisons d'agir et faire du sens de cet évènement spécifique à partir de la manière singulière qu'elles ont de le vivre et de le raconter. Pour nous, il est clair que les motifs en soit de la fugue résident dans le récit de leur retour au centre. Pour nous, il est important que notre angle d'analyse demeure centré sur les discours des jeunes filles que nous allons rencontrer, des discours que nous considérerons comme la matière empirique de notre recherche.

3.3.1 Interroger les motifs de fugue pour répondre aux besoins

À la suite des éléments soulevés dans la dernière section, notre mémoire portera sur l'expérience que font les adolescentes que nous rencontrerons de leur retour de fugue et ce que leur conception personnelle évoque et représente pour elles.

Indépendamment des idéotypes et de l'identification de certains besoins que les jeunes ressentiraient et tenteraient de combler par des épisodes de fugues, certains auteurs se sont interrogés sur des facteurs explicatifs liés aux motifs pouvant mener à la fugue chez les adolescents. Ces auteurs avancent que plusieurs facteurs peuvent avoir un impact sur la décision de fuguer chez les adolescents :

des sentiments dépressifs, d'impuissance, d'incertitude, d'hostilité, de désespoir; la crainte d'être abandonné; des mécanismes d'adaptation déficients; un besoin d'éviter la confrontation avec sa propre situation émotive par une activité constante et un comportement de fugue; une carence affective qu'un appétit insatiable de consommation vise à compenser; une difficulté à établir des relations avec les autres et une tendance au retrait émotif; un besoin de se convaincre de son attrait physique par des contacts sexuels avec de nombreux partenaires (Bernier et Trépanier, 1994 :23).

Il demeure pourtant bien difficile de comprendre les facteurs explicatifs de la fugue, puisqu'il y aurait autant d'explications possibles que de jeunes qui expérimentent au cours de leur parcours des épisodes de fugues (Fredette et Plante, 2004). En effet, qu'il s'agisse d'un élément déclencheur, d'une situation de malaise ou d'un besoin à combler à l'extérieur, la fugue répond à un besoin. Voilà exactement pour nous l'essentiel de notre travail, c'est en discernant correctement les besoins comblés et les motifs de fugue que nous pourrons comprendre l'intervention nécessaire avec les

jeunes lors de leur retour de fugue. Actuellement, l'identification des besoins et des motifs qui peuvent mener à des épisodes de fugues est rarement issue du discours des jeunes et les besoins ciblés se retrouvent analysés par des experts en la question. Notre mémoire a pour objectif d'explorer non seulement leur propre définition, mais de tenter de comprendre leurs propres motifs.

3.4 Critères de sélection des participantes et modalité de recrutement

Le recrutement de nos participantes s'est fait uniquement par le biais des centres jeunesse de Montréal puisque comme mentionné plus haut, les fugues en milieu familial ne relèvent pas les mêmes enjeux que celles à partir du centre de réadaptation (CRDJA) qui sont ici au cœur de notre démarche (Karam, 2013). Toutefois, nous aurions souhaité également recruter dans des ressources d'hébergement d'urgence tel qu'en marge 12-17. Cet organisme a pour but de donner un lieu d'hébergement d'urgence aux jeunes de 12 à 17 ans en situation de fugue ou d'itinérance (En marge, 2016). Pour nous, le fait de rencontrer des jeunes prises en charge sous la Loi de la protection de la jeunesse, mais depuis des milieux de recrutement différents nous aurait sans doute permis de pousser notre recherche plus loin puisque, comme l'évoque Paillé, la multiplicité des regards, des sensibilités et des pratiques peut, une fois menées à terme donner de magnifiques résultats (Paillé, 2018 :7). Durant notre période de recrutement, nous n'avons finalement pas été en mesure de faire de rencontres avec des jeunes hébergées en ressources communautaires vu la situation pandémique en lien avec le COVID-19 qui ne permettait pas l'accès aux ressources du au confinement durant une bonne partie de l'année 2020-2021.

Notre recrutement s'est fait uniquement via le Centre jeunesse de Montréal, ce qui signifie que les intervenantes qui prennent les décisions dans les situations des adolescentes sont des travailleuses sociales affiliées au Centre jeunesse de Montréal. Étant intervenante au Centre jeunesse de Laval, nous craignons en effet que ma position d'intervenante puisse empêcher les jeunes filles de parler librement et de s'ouvrir lors de l'entrevue par peur des représailles. Du fait que les jeunes viennent du Centre jeunesse de Montréal, il m'est impossible d'être impliquée de quelque manière que ce

soit dans les décisions relatives aux dossiers des adolescentes. Également, il est important pour nous de prendre une distance par rapport à notre recrutement de recherche puisqu' : « un grand nombre de projets de recherche portant sur l'expérience humaine possèdent un centre dans la vie de la personne même qui choisit son objet de recherche » (Paillé, 2018 :1). En ce sens, nous sommes conscientes que notre position engendre des défis en lien avec une prise de distance, mais nous permet aussi de bien comprendre des discours d'adolescentes et le langage qu'elles utilisent puisqu'il prend place au cœur de notre pratique. Bien qu'une distance soit nécessaire, il est important de reconnaître les avantages possibles de notre implication dans le milieu des centres jeunesse.

Au niveau du recrutement, notre sélection de moyens s'est arrêtée sur deux types: le recrutement par les intervenants et le recrutement en présence. En effet, nous croyons que la création d'un lien de confiance minimal est nécessaire afin de permettre l'obtention de réponses honnêtes sur un sujet aussi délicat que l'expérience du retour de fugue. Il demeure important de se rappeler que les sujets interrogés sont des jeunes filles avec des trajectoires personnelles et institutionnelles souvent difficiles ce qui peut affecter leurs rapports sociaux avec les intervenants et avec les chercheurs : « les embûches personnelles et les blessures à l'âme se sont accumulées pour plusieurs d'entre elles, ce qui les a amenées à rencontrer nombre d'intervenants sur leur route. Ces conditions peuvent expliquer leur réticence à accorder leur confiance à la personne devant elles » (Avenir d'enfants, 2018). Nous pensons donc exposer notre projet aux intervenants des centres jeunesse afin qu'ils en parlent à leurs jeunes et puissent ainsi faire une première sélection. Nous comptons également nous présenter dans les ressources d'hébergement afin de rencontrer les jeunes et discuter préalablement avec elles de notre recherche afin de leur permettre de bien comprendre nos intentions de recherche et ainsi créer un premier lien. Il est important pour nous que les filles comprennent le but de notre recherche. Comme le souligne Paillé, « les gens adorent sentir que ce qu'ils vivent a de la valeur et que l'analyse rigoureuse qui peut en être faite présente un réel intérêt pour la psychologie, la sociologie ou tout autre domaine de la connaissance » (Paillé, 2018 :8). Cette méthode de recrutement a été partiellement réalisable jusqu'au confinement dans les centres de réadaptation suite à la pandémie de Covid-19 qui nous a forcé à faire notre recrutement à distance.

3.5 Méthode de collecte de données et instrument de collecte

Malgré le contexte pandémique et ses répercussions dans le cadre de ce mémoire, il a été possible de rencontrer trois jeunes filles prises en charge dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Ce nombre d'individus dans l'échantillonnage peut paraître sous la moyenne à première vue si on se fie aux études de Baribeau et Royer sur l'entretien individuel en recherche qualitative (Baribeau et Royer, 2012 :32). Cependant, la richesse de nos entretiens nous permettra tout de même d'avoir des réflexions pertinentes à la recherche sociale en lien avec notre question de départ.

Les entretiens ont été de courte durée (en moyenne une heure) et ceci est directement lié à la population mineure avec laquelle la recherche s'est effectuée. Plusieurs chercheurs ont en effet noté que « les entretiens réalisés auprès d'élèves sont de plus courte durée (20 à 60 minutes) que ceux réalisés auprès d'adultes qui vont de 45 à 180 minutes, ce qui correspond aux principes généralement admis en recherche qualitative » (Baribeau et Royer, 2012 :32).

Plusieurs options s'offraient à nous en lien avec la méthode de recherche. Dans le cadre de cette recherche, la méthode de l'entrevue a été privilégiée. Cette méthode est la plus efficace dans le cadre d'une démarche qualitative puisqu'elle favorise les échanges avec les filles et la description de leur vécu et sur la question du retour de fugue en milieu substitut :

L'entretien individuel, plus que tout autre dispositif, permet de saisir, au travers de l'interaction entre un chercheur et un sujet, le point de vue des individus, leur compréhension d'une expérience particulière, leur vision du monde, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage sur un objet donné (Baribeau et Royer, 2012 :26).

Nos entrevues sont des entretiens de type récit d'expérience puisqu'il s'agit d'une « méthode de recherche compréhensive qui cherche à dégager les structures de l'expérience vécue » (Bruchez,, Fasseur et Santiago, 2007 :100). Dans ce sens, c'est l'adolescente qui apporte le savoir sur l'expérience de la fugue, ses motifs, ses propres raisons d'agir et son expérience du retour au

chercheur: « le chercheur et le sujet explicitent le vécu et favorisent l'activité de construction de sens du monde vécu à travers une situation dialogique réfléchissante » (Bruchez, Fasseur et Santiago, 2007 :100). Dans ce contexte, nous avons favorisé l'entretien semi-directif afin d'emmener les jeunes filles à s'exprimer sur leur vécu personnel et comprendre leur perception du problème qui nous intéresse (Van Campenhoudt et Quivy, 2011 :70).

3.5.1 Le recrutement en temps de COVID-19

Dans le cadre de notre recrutement, un contexte d'exception est venu modifier notre réalité en forçant les délais et une adaptation à une nouvelle réalité. En effet, en mars 2020, alors que nous débutions notre recherche sur le terrain, la pandémie de COVID-19 a fait rage au Québec entraînant ainsi des mesures sanitaires exceptionnelles sans précédent qui ont grandement affecté notre recrutement. Entre autres choses, les centres de réadaptation tout comme plusieurs établissements publics québécois et canadiens, ont dû vivre un confinement de plusieurs mois afin d'éviter la propagation du virus. Dans le cas du Centre de réadaptation Notre-Dame de Laval, les jeunes filles du Centre jeunesse de Montréal qui y sont hébergées ont été confinées entre le mois de mars 2020 jusqu'au mois de mai 2020. De ce fait, aucune recherche n'était possible dans les établissements et les jeunes ne pouvaient en sortir à moins de mesures sanitaires strictes. Le confinement des jeunes et les mesures sanitaires en vigueur reliées à l'état d'urgence se sont ensuite prolongés jusqu'à la fin de l'année 2020 rendant ainsi impossible le recrutement en présence en vertu d'un arrêté ministériel.

À partir de janvier 2021, il a enfin été possible d'effectuer nos démarches de recherche et débiter nos rencontres bien que dans un contexte particulier. Les rencontres avec les adolescentes se sont effectivement déroulées dans les installations du Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Notre-Dame de Laval entre le mois de janvier et le mois d'avril. Afin de conduire les entretiens dans un endroit favorable tout en respectant les mesures sanitaires, nous avons utilisé une pièce isolée et adaptée pour rencontrer les adolescentes en maintenant la distance de deux mètres tout en conservant un couvre-visage.

Dans notre processus de recrutement, nous nous sommes d'abord présentée dans les différents comités d'équipe des unités d'encadrement dynamique (unités Agora, Oasis, Parenthèse et Âtre) et intensifs (unités Passerelle et Interlude). Un comité d'équipe représente un moment où tous les éducateurs réguliers des unités se réunissent hebdomadairement afin de faire les suivis cliniques sur les jeunes et discuter des enjeux cliniques qui se présentent dans leur unité. Subséquemment aux rencontres, les éducateurs qui suivent plusieurs jeunes chacun, transmettent les informations de la recherche aux jeunes filles qui correspondent aux critères de recherche énumérés plus haut. Ils ont également eu la chance d'apposer notre affiche de recrutement sur leur unité et de la présenter aux candidates. À la suite des rencontres, deux jeunes filles m'ont été présentées par les éducateurs avec lesquelles j'ai communiqué par téléphone afin de planifier un rendez-vous. Une seule m'a contactée directement afin de poser de plus amples questions sur la recherche.

Quoique plusieurs jeunes filles se soient montrées intéressées par la recherche, il nous a été possible de n'en rencontrer que trois. Dans le cadre du recrutement, plusieurs enjeux se sont en effet présentés à nous. Certaines des filles que nous devions rencontrer avaient malencontreusement fugué avant que nous soyons en mesure de planifier une rencontre avec elles. L'une d'entre elles a eu 18 ans et n'était plus intéressée à participer à la rencontre compte tenu de sa majorité. De plus, trois jeunes filles ont changé d'idée après avoir initialement accepté de nous rencontrer puisqu'il y avait un enjeu ou des complexités au niveau des formalités concernant les autorisations des parents ou tuteurs légaux. Le début de l'été a collaboré à la difficulté du recrutement dans un contexte où les jeunes filles qui vivaient le deuxième déconfinement en même temps que le reste du Québec étaient peu intéressées à participer à une recherche scientifique. De plus, la diminution du nombre de jeunes filles placées au centre jeunesse pour des motifs de fugue depuis le début de la pandémie a réduit notre population cible.

À la suite de nos trois premières rencontres qui se sont déroulées en l'espace de deux mois, nous avons adapté notre méthode de recrutement afin de rejoindre directement les jeunes. Ainsi, nous nous sommes présentées sur les unités afin de parler de notre recherche et présenter nos affiches de recrutement. Cette stratégie n'a pas porté fruit : aucune jeune n'a démontré de l'intérêt à participer à notre recherche.

Une deuxième vague pandémique de la COVID-19 nous a forcées à mettre un frein pour une seconde fois à la recherche. L'augmentation des cas positifs d'infection présageait un retour en confinement et notre accès au terrain de recherche s'en voyait encore une fois limité.

Dans le contexte du début de l'été 2021, bien que nous ayons été en mesure de se rendre dans les installations afin d'effectuer notre recrutement, le contexte d'hébergement ne nous a pas permis de recruter des jeunes filles puisqu'à ce moment, peu de filles avec des problématiques de fugues ont été hébergées dans les installations. En effet, depuis le début de la pandémie, une majorité de placements est en lien avec des problématiques de consommation ou des contextes de crises familiales.

Au final, il nous a été possible de rencontrer trois adolescentes entre 14 et 17 ans qui ont été en mesure de nous détailler leur parcours de fugue ainsi que leur expérience au retour de fugue et principalement de nous partager leur vécu en lien avec ces interventions lors du retour de ces fugues. Nous avons rencontré ces jeunes qui ont été en mesure de bien nous guider au travers de leur expérience et de nous permettre de nous immerger dans la réalité de l'expérience au retour de fugue. Notre objectif principal de recherche étant rappelons-le de documenter la perception spécifique du parcours de leur fugue des jeunes filles ayant fugué à partir du Centre jeunesse de Montréal et documenter tout particulièrement la perception des jeunes filles de l'intervention reçue en lien avec cette même fugue.

3.6 Limites et considérations éthiques

Abstraction faite de la pertinence des entrevues réalisées auprès des adolescentes, il est important de saisir les limites de la présente recherche.

En premier lieu, l'expérience vécue par les adolescentes étant une expérience unique pour chaque fille, ne nous permet pas de faire une généralisation qui serait applicable pour l'ensemble de la population. En effet, le vécu personnel ne peut pas être extrapolé dû à la singularité du parcours vécu par chacune. Pirès définit la recherche qualitative comme : « une petite quantité de quelque chose pour éclairer certains aspects généraux du problème » (Pirès, 1997 :122). L'échantillonnage

ne représente donc pas l'ensemble de la problématique. Toutefois, les expériences nous permettent de dégager des éléments de réflexions à propos de l'expérience du retour de fugue de ces jeunes filles dans les milieux substituts et ainsi d'émettre des constats pertinents sur la question. Elle nous permettra de se faire une idée de la situation actuelle en lien avec le vécu des adolescentes mais notre recherche ne prétend pas à saisir l'ensemble de la problématique. De plus, nous n'avons pas été en mesure de réaliser autant d'entrevues que souhaité, ce qui fait en sorte que bien que notre recherche nous permette de nous immiscer dans la réalité vécue par ces trois jeunes filles, il ne nous permet pas de prétendre que cela représente l'ensemble des situations vécues et ce malgré que des éléments concordants puissent être ressorties dans nos trois situations.

Malgré que notre terrain de recherche ne soit pas aussi explicite que nous le souhaitions au départ, nous sommes en mesure d'en venir à des conclusions pertinentes sur la question spécifique de l'intervention au retour de fugue, qui nous donne un portrait d'une partie de la réalité que peuvent vivre les adolescentes dans un contexte de fugue à partir des centres jeunesse de Montréal. Cela nous est permis grâce à l'implication majeure de nos trois participantes et aux détails importants auxquels elles nous ont donné accès dans le cadre de nos rencontres avec elles.

La seconde limite de cette recherche résidera dans mon titre professionnel de travailleuse sociale et mon parcours d'intervenante en centre jeunesse qui viendront certainement influencer, de près ou de loin, ma vision et mon analyse en tant qu'intervenante-chercheuse. En dépit d'un exercice intrinsèque de dissociation du sujet que j'aurai entrepris par souci d'objectivité, j'anticipe néanmoins de voir mon analyse teintée de mon expérience personnelle d'intervenante : « l'interactivité se produit entre un monde et une personne et non uniquement entre des données empiriques et un analyste désincarné et interchangeable » (Paillé, 2018 :3). Malgré un travail méthodique de prise de recul : « l'analyste reste une personne, avec tous les titres et les responsabilités que cela entraîne » (Paillé, 2018 :4). Connaissant cette limite, j'ai tenté d'y travailler de façon intensive afin d'en arriver à une recherche la plus objective possible, dans le respect de la parole de ces jeunes filles, sans penser qu'elle le sera entièrement. Afin de contrer cette limite, il est important que j'accomplisse une analyse de contenu importante puisque celle-ci permet : « de dépasser, au moins dans une certaine mesure, la subjectivité de nos propres

interprétations » (Van Campenhoudt et Quivy, 2011 :71). De ce fait, il sera important de poser plusieurs questions d'approfondissement afin de dépasser la première impression et de nous faire nous même une idée de ce qui est dit. Il faut comprendre à ce point que l'intervention autour des fugues est structurée par tout un discours fort problématique qui est loin de rendre compte de ce que les jeunes filles disent de cela. Cela me permettra ainsi en tant qu'intervenante de remettre en question mes propres interventions comme travailleuse sociale dans un contexte de centre jeunesse afin d'y favoriser d'abord le discours des jeunes et leurs réels besoins.

3.6.1 Limites éthiques

Nous sommes conscientes que parmi les limites de notre recherche, le sujet fragile en est un. En effet, le parcours de fugue peut constituer un élément traumatique dans le parcours de vie des adolescentes et donc aborder ce sujet peut causer un certain malaise ou une recrudescence de traumatismes vécus. Il est important d'être à l'écoute des réactions et des signes de malaises chez les participantes afin de pouvoir les soutenir au besoin et mettre fin à l'entrevue si cela devait causer un préjudice. En ce sens, il est important que l'entrevue soit guidée par la participante afin de respecter son rythme et ses besoins.

En conclusion, il apparaît clair que le seul moyen pour nous de réussir à explorer l'expérience du retour de fugue chez les jeunes filles prises en charge par la Loi sur la protection de la jeunesse était de leur poser directement la question et de comprendre leur perspective. C'est avec leur aide que nous serons en mesure de nous faire un portrait plus clair de leur réalité et des améliorations à apporter en lien avec l'intervention au retour des fugues.

CHAPITRE 4

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans cette section sera présenté le récit de trois adolescentes hébergées au Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation de Notre-Dame de Laval au moment de nos rencontres. Rappelons encore une fois que bien que ces trois jeunes femmes soient physiquement dans des installations de Laval, elles sont suivies par le Centre de la protection et de l'enfance de Montréal. Ces trois jeunes femmes ont accepté de nous rencontrer afin de partager leur vécu en lien avec des épisodes de fugues qui ont marqué leur adolescence et précisément en lien avec leur expérience au retour de leur fugues au centre jeunesse.

Lors de nos rencontres, nous nous sommes d'abord penchées brièvement sur le portrait familial, les suivis des adolescentes et à leurs vécus en lien avec la protection de la jeunesse afin de bien comprendre le début de leur parcours. Nos questions se sont ensuite dirigées vers leur parcours de fugue en commençant par leur motivation première, nous permettant de comprendre ce qui les a poussés vers cette pratique et ainsi comprendre comment elles vivent leur retour de fugue. De façon chronologique, nous nous sommes ensuite attardées à leur parcours de fugue avant de poser des questions sur notre sujet principal, le retour de fugue. Nos questions nous ont permis d'avoir des réponses sur leur vision des interventions qu'elles ont reçues lors de leur retour et de valider quelles interventions ont été positives et celles qui n'ont pas permis aux adolescentes de s'épanouir. Nous avons pris la décision de répartir le chapitre de façon chronologique puisque cela nous permet de bien comprendre le parcours tel que les adolescentes l'ont elles-mêmes vécu.

Le présent chapitre permet candidement de laisser la voix aux adolescentes et d'exposer les réponses qu'elles nous donnent à une question dont elles sont à la fois les actrices principales, mais également les sujets de pratiques sur lesquelles elles ont à ce jour très peu d'emprise.

4.1 Portrait général des participantes

Dans le cadre de notre recherche, nous avons été en mesure de rencontrer trois adolescentes qui ont entre 14 et 17 ans. Une d'entre elle était d'ailleurs à deux mois de sa majorité. Les trois adolescentes vivent dans la région de Montréal et y ont grandi. Elles sont des origines différentes ; l'une est née au Québec, l'une est d'origine latino-américaine et l'autre est d'origine haïtienne. Nos participantes ont toutes un parcours en protection de la jeunesse qui remonte à leur enfance et recevaient déjà des services avant leurs fugues.

4.2 Lina, en quête de liberté

Notre première participante Lina est une adolescente de 14 ans actuellement hébergée au Centre Notre-Dame de Laval à Laval. Lina est une jeune fille qui vient d'une famille recomposée et qui a été élevée sur le territoire de la ville de Montréal depuis sa naissance. Elle n'a pas de lien constant avec sa mère, celle-ci n'étant pas impliquée dans sa vie. Elle a toujours vécu avec son père et sa sœur cadette. La jeune a également une belle-mère ainsi qu'une demi-sœur et un demi-frère. Lina se décrit comme une jeune fille proche de sa famille malgré les conflits. L'adolescente désire participer au projet de recherche actuel mentionnant que la fugue ne fait plus partie de ses problématiques, mais qu'elle est maintenant une experte en la matière et souhaite que ses expériences puissent être profitables à d'autres ainsi qu'aux intervenants qui travaillent auprès de jeunes filles comme elle.

4.2.1 Portrait du suivi DPJ

Lina est suivie par la protection de la jeunesse depuis sa naissance, mais ne précise pas les raisons exactes qui ont emmené la protection de la jeunesse à intervenir dans sa vie. Malgré des interventions depuis sa naissance, elle n'avait jamais été placée avant le mois d'août de ses 14 ans, elle a toujours vécu avec son père et sa sœur.

Dès le début de son adolescence, il était très difficile pour Lina d'aller à l'école et de respecter les règles de ses parents. À ce moment, elle sortait constamment en douce de chez elle durant la nuit pour aller rejoindre ses amis et son copain dans les parcs :

Je chillais dans le parc juste à côté de chez moi, avec mes amis, je les appelais, ils venaient, pis, mais j'étais pas la seule à faire ça, il y avait beaucoup de jeunes qui faisaient ça, faque on se rejoignait, pis comme, pour de vrai, on parlait, on niaisait dans le parc, pis comme un moment donné, je suis juste revenue, pis comme, rien là. Tout a chié, pis j'ai comme décidé de ne pas assumer les conséquences qui venaient avec mes actes là.

C'est à ce moment que sa première fugue a eu lieu :

Parce que j'allais pas à l'école, pis ben, mon père il m'a punie, il m'a empêchée de sortir pendant tout l'été, pis moi, ben j'ai décidé de passer par ma fenêtre, pis ben je faisais des « in and out », pis ben je revenais pendant la nuit ou comme je sortais pendant la nuit, pis comme un moment donné, j'ai comme juste vu la police, pis j'ai décidé de ne pas y aller, de ne pas retourner, pour ne pas avoir la police.

C'est après cet évènement que Lina a eu sa première ordonnance de placement en centre de réadaptation à 14 ans. Sa première expérience avec l'intervention à l'interne en CRDJA commençait. Elle connaissait déjà approximativement le fonctionnement puisque son beau-frère et sa belle-sœur sont également placés en centre de réadaptation depuis un moment sans que nous en connaissions les détails. Lina a d'abord été placée au Centre de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation Dominique-Savio du Centre jeunesse de Montréal en unité globalisante qui représente le plus bas niveau d'encadrement. Éventuellement, l'adolescente a été transférée au Centre Notre-Dame de Laval dans un encadrement dynamique élevé suite aux nombreuses fugues survenues au premier établissement.

4.2.2 Motivation à la fugue : Fuguer pour se retrouver chez soi

La première fugue de Lina n'était pas du tout planifiée; elle souhaitait simplement passer du temps avec ses pairs à l'extérieur de la maison alors qu'elle était privée de sortie par son père. À ce moment, l'adolescente considère qu'elle avait des besoins primaires qui n'étaient pas comblés. La liberté et le désir de passer du temps avec son copain ont pris le dessus sur le respect des consignes à la maison: « moi je vais pas te mentir, mon motif de fugue, c'est pas mal mon chum, je pouvais pas le voir, je pouvais pas passer de temps avec ». Lina est une adolescente qui n'aime pas « rendre des comptes », elle est plutôt du genre à « faire ce qu'elle veut quand elle veut ».

Les sorties nocturnes par la fenêtre se sont transformées en nuits complètes à l'extérieur, jusqu'au moment où son père a communiqué avec les policiers. C'est en voyant les agents que Lina a d'ailleurs décidé s'enfuir de la maison sans indiquer où elle allait. Ce sont les policiers qui l'ont retrouvée quelques jours plus tard et l'ont reconduite en centre de réadaptation. À partir de ce moment, peu importe le lieu où elle se trouvait, elle s'arrangeait pour garder contact avec son copain : « je voulais le voir, comme, ma liberté je la voulais, pis que je voulais passer du temps avec ». Lina est une adolescente qui n'aime pas se faire dire ce qu'elle peut ou ne peut pas faire, elle préfère de loin faire ce qu'elle veut quand elle veut. Malgré ses 14 ans, dans sa tête elle a 18 ans et souhaite prendre des décisions par elle-même sur ce qu'elle souhaite faire. Pour l'adolescente, ses fugues sont comme une quête de liberté. Pour Lina, lorsque le centre ou ses parents lui mettent des limites ou l'empêchent de sortir pendant un temps, cela ne fait que l'encourager à fuguer à nouveau.

D'emblée, Lina reconnaît très bien ses motivations derrière la fugue, mais pour elle, ses sorties de la maison et du centre ne sont pas à considérées comme des fugues. À son avis, il y a une explication simple derrière ses sorties ; elle explique la différence entre une fugue et une sortie non autorisée, vision qui n'est pas partagée par les centres jeunesse rapporte-t-elle. En effet, elle fait l'explication suivante :

Moi je vois une fugue comme que tu fais ton sac, pis tu t'en vas... Tu comprends, c'est comme les plus longues fugues que j'ai fait... Ben c'était ça, j'ai fait mon sac de centre

jeunesse, pis je me suis dit bon, ben je m'en vas-tu comprends... Mais une sortie non autorisée, mais ce n'est pas une fugue à mon avis... Parce que c'est comme, tu décides de sortir pour aller voir quelqu'un, mais tu comptes revenir, faque c'est pas une fugue [...] comme si t'as fait un sac, ou si t'as pas fait de sac, mais que tu dis r'garde moi je criss mon camps, pis je m'en fou, comme je reviens pu, là moi je pense que c'est comme vraiment, ça s'appelle une fugue. Mais tsé comme, une sortie non autorisée là... c'est comme ok tu fais à ta tête, tu t'obstine tu argumente... Whatever... Tu fais ce que tu veux, mais à un moment donné tu comptes revenir. Faque c'est pas vraiment une fugue, c'est une sortie non autorisée.

Pour elle, il est important d'ajouter la notion de désir de non-retour aux éléments qui définissent la fugue, ainsi, le traitement de la sortie non-autorisée est différent. Elle explique alors que dans ses motivations, celle de revenir à la suite de sa sortie devrait être prise en compte dans les interventions. Elle raconte par exemple l'anecdote où elle allait fumer une cigarette à l'extérieur du Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Dominique-Savio à Montréal. Elle quittait l'immeuble quelques minutes sans autorisation pour aller fumer et les policiers furent alertés. Pour Lina, les intervenants ont recours aux moyens drastiques, comme l'intervention policière, trop rapidement.

Parmi les explications données à sa fugue, la structure et les règlements du centre de réadaptation y sont pour beaucoup. Des appels avec sa famille trop courts, des règles qui ne font pas sens comme l'interdiction de boire du jus excepté certains moments ou encore la nécessité de demander la permission pour aller aux toilettes. Elle mentionne que des changements devraient être apportés à l'encadrement :

quand tu fais une fugue, c'est parce que tu veux t'en aller, pis quand tu veux t'en aller, ben c'est pas normal que tu veuille t'en aller de ta place que tu vies. Ton environnement, parce que comme... ça veut dire que tu l'aimes pas, pis ben moi je pense que c'est un cri à l'aide pis comme aide moi. Met des changements tu comprends.

Lina souligne qu'il n'est tout à fait pas normal de vouloir quitter un milieu qui devrait représenter sa maison et que les intervenants et le centre jeunesse devraient mettre en place des interventions différentes qui permettraient d'adapter le milieu et ainsi augmenter le sentiment de bien-être des jeunes. Il n'est pas normal pour Lina qu'elle souhaite fuir un milieu qui est sa maison alors qu'elle devrait s'y sentir protégée.

4.2.3 Parcours de fugue et le mode survie

Lors de son parcours de fugue, Lina qui en est à six mois d'allers-retours environ, a fait plusieurs fugues allant de cinq heures à six jours. La totalité de ses fugues, elles les faisaient dans l'unique but de passer du temps avec ses amis et son copain. De ce fait, on comprend que la structure actuelle mise en place ne lui permettait pas de voir son copain à partie de son milieu de vie qu'était le centre jeunesse. Elle n'est pas en mesure de dénombrer exactement combien de fugues elle a fait, mais elle en rapporte un nombre élevé.

Malgré ses fugues, Lina a toujours maintenu un lien avec sa famille. Il lui arrivait pendant ses fugues d'aller voir sa sœur et de passer du temps à son domicile alors que son père n'était pas présent. Elle avait des discussions avec sa belle-mère parfois, ce qui lui a permis, contre toute attente, de se rapprocher d'elle. Finalement, il pouvait lui arriver de fuguer pour aller chez elle : « à la fin de mon placement, ben je fuguais pour aller chez moi, parce que j'étais tannée du centre, faque comme oui, j'appelais mon père pour comme dire que je m'en venais pis tout ». De plus, Lina rapporte la grande implication de sa belle-famille dans son parcours de fugue. En effet, comme elle fuguait principalement pour aller voir son copain, à un point, sa belle-famille a fait une intervention avec elle puisqu'à un moment donné « tsé, je me mets à sa place, tsé tu passes du temps avec ta blonde, pis tout d'un coup tsé des policiers arrivent pis disent bon, faut que tu t'en viennes avec moi, pis tsé, tu sais jamais quand elle va ressortir ». Bien que ses fugues lui permettent de passer du temps avec son copain, elles avaient aussi des impacts sur lui.

Dans le récit de son parcours de fugue, Lina aborde une question qui explique pour elle la difficulté de la fugue; les modes de survie en fugue : « tsé comme, c'est vraiment de la survie être en fugue ». Il lui arrivait de ne pas savoir ce qu'elle allait manger, où elle allait dormir et qui elle allait rencontrer. Tous ces éléments lui donnaient un sentiment de peur et de manque de sécurité qui rendait la fugue très difficile :

c'est parce que tsé tu sais pas qui va débarquer quand, tu sais pas ce qui va t'arriver, tu sais pas où tu vas manger, tu sais pas où tu vas prendre ta douche. [...] Oui, ça m'arrivait que comme mes plans avaient foirés, ou que ben la police savait très bien où aller me chercher, faque je pouvais pu être là tu comprends, faque y'a fallu, ça m'a donné de l'anxiété à moi,

mais ça donné aussi de l'anxiété à lui parce que lui, il veut ma sécurité à moi. Faque fallait trouver de où je dors, ben, où en fait on dort, qu'est-ce qu'on mange.[...] Si je dors dans les parcs pour être honnête avec toi, je paranoïe. Comme je dors pas rendue là... j'ai... t'es dehors, pis comme t'as rien... t'as pas de sécurité là. Tsé comme, quand t'as un toit, quand tu sais où tu vas prendre ta douche, tu sais que tu vas manger, qu'est-ce que tu vas manger, pis que t'as un toit au-dessus de ta tête, ben ça ça met une sécurité, ça met une sécurité mentale, mais ça met aussi une sécurité physiquement. Mais quand t'es dehors, t'as rien, tu sais pas ce que tu vas faire, t'es tout seule, ben là t'as aucune sécurité mentale, pis t'as aucune sécurité physique là.

Pour Lina, lors de ses fugues, sa priorité était de répondre à ses besoins de base, ce qui peut s'avérer difficile quand elle est recherchée par la police. Il pouvait lui arriver de paranoïer et d'imaginer des intervenants ou des policiers et de craindre ainsi de devoir revenir au centre. Elle explique également que ces mêmes motifs de survie l'ont poussée à parfois commettre des crimes dans l'objectif d'obtenir de l'argent afin de simplement pouvoir survivre. Lina a dû faire du recrutement et du proxénétisme auprès d'autres filles et ce uniquement dans le but de s'acheter de la nourriture ou des nuits en sécurité à l'hôtel. Pour elle, faire de l'argent « augmente le temps disponible » et donc les opportunités lors de la fugue : « moi ben j'ai trouvé des gars qui voulaient payer pour avoir comme des n'importe quoi là, des fellations, n'importe quoi. Pis ben je me faisais 50% sur elle, faque moi ça m'a aidé comme à payer au moins comme des endroits où dormir, ou whatever tsé. ». Bien qu'elle comprenne l'illégalité des gestes commis, à ce point, il ne s'agissait pas d'un choix. Lina a commis des vols dans des dépanneurs simplement pour obtenir de la nourriture. Étant donné qu'il n'était pas possible pour elle de travailler vu son statut de fugueuse, les crimes devenaient le seul moyen de ne pas être dépendante : « En 2021, tu peux pas survivre si t'as pas d'argent là, faque là tu prends les moyens illégaux ».

4.2.4 Retour de fugue : « Le plus dur en fugue, c'est le retour »

La plupart du temps, il était très difficile de revenir par elle-même. En effet, plus elle passait du temps à l'extérieur, plus elle savait que les conséquences lors de son retour allaient être grandes, ce qui, à un certain point, venait justifier pour Lina la poursuite de sa fugue. En effet, la conséquence principale était la coupure complète de sorties au retour, elle ne désirait pas revenir

puisqu'elle anticipait déjà quelles seraient les conséquences émises par les intervenants lors de son retour de fugue.

À un moment, Lina a été transférée du CRDJA Dominique-Savio en unité globalisante vers le Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Notre-Dame de Laval en unité dynamique élevé afin d'augmenter son niveau d'encadrement et de surveillance. Elle reconnaîtra avec le recul que cette mesure a été bénéfique pour elle malgré l'appréhension au départ. On comprend ici que lorsque Lina revenait, elle ne savait jamais vraiment où elle retournerait, dans qu'elle unité elle irait et qui seraient les intervenants présents à son retour. Tout cela contribuera, comme elle le disait elle-même, à augmenter son anxiété et son non-désir de retourner au centre.

4.2.5 Vision du retour de fugue

Pour Lina, tout n'est pas négatif, mais pour elle, un retour de fugue idéal c'est simple :

Mon retour de fugue... c'est... on me parle, on prend le temps ben, on me parle, ben de, en fait on prend le temps de m'écouter parce que tsé c'est facile là, tout le monde veut te parler quand tu reviens de fugue, mais y'a, à mon avis, y'a personne qui va prendre le temps de qu'est-ce que t'as fait pendant ta fugue tsé, comme de creuser aussi pourquoi, pis de comment après comme proposer plusieurs moyens genre ou possibilités, pis dire comme ok, ben voici ce qu'on a à te proposer pis genre ok, ben moi je suis rendue là, je suis rendue à faire cette décision-là pis c'est quoi ton avis là-dedans.

Pour elle, un élément simple doit être priorisé; elle souhaite être écoutée et comprise. Empêcher physiquement la fugue ne mène à rien, même si on « lui enlève ses souliers et son manteau » dans le cadre d'une mesure d'empêchement, cela ne l'empêchera pas si elle est réellement déterminée à quitter. Pour elle, empêcher physiquement quelqu'un de fuguer ne mène à rien : « si tu veux pas toi-même arrêter de fuguer, ben y'a personne qui va t'en arrêter ». Un arrêt physique peut avoir des effets très vicieux; si on empêche « physiquement », c'est alors « le mental qui va partir ailleurs. » Elle aurait souhaité que les intervenants discutent réellement avec elle de ses besoins et de ses désirs et des moyens adéquats pour atteindre ses objectifs. Dans sa situation, ce sont les parents de son copain qui ont fait l'exercice avec elle et qui lui ont réellement donnée des objectifs et de la motivation. En bref, Lina a eu un sentiment de fausse écoute puisque lorsque les gens s'enquéraient

sur comment elle se portait; ils « posaient la question, mais ne s'intéressent pas vraiment à la réponse ». Elle avait le sentiment que les autres s'inquiétaient réellement pour elle lors de sa fugue, mais à partir du moment où elle revenait, le problème était réglé.

Lors de son retour de fugue, Lina déplore principalement le changement drastique de vie. En effet, tel que mentionné, la jeune était en mesure de constater qu'elle fuguait uniquement pour avoir du temps avec des amis et son copain. Elle déplore que lors de ses retours de fugue, par elle-même ou avec les policiers, toutes ces sorties étaient coupées. Ce choc expliquait sa décision de refuguer :

Si tu prends goût à je fais ce que je veux quand je veux, tsé t'as pas envie de revenir dans le cadre de centre jeunesse ou dans le cadre de tes parents tsé, tu dis ouais mais j'ai fait ce que je voulais. Pis tsé aussi souvent au retour de fugue c'est que t'es coupée de tes sorties, c'est tu sors pu. Faque ça c'est sûr que quand t'as ta prochaine sortie, ben ça c'est sûr que tu vas fuguer là, ça fait un mois et demi que t'es pas sortie.

Lina aurait souhaité une gradation des conséquences et donc une possibilité de prouver son bon vouloir et non seulement d'assumer une coupure drastique de toutes ces sorties. Il est difficile de se faire « enlever 100% de liberté » après « 15 jours de liberté ». En bref, elle déplore que les intervenants ne comprennent pas les besoins derrière la fugue. De plus, elle mentionne qu'elle aurait souhaité que les conséquences possibles lui soient annoncées, avant qu'elle prenne la décision de fuguer et donc ne pas avoir de mauvaise surprise au retour.

Malgré son désir de ne pas tout se faire couper lors de ses retours de fugue, pour Lina, une des seules interventions qui ait fonctionné avec elle a été son transfert au CRDJA Notre-Dame de Laval. En effet, elle rapporte que :

Ça m'a tellement aidée, parce que moi en fait, la fugue c'est vraiment impulsif là pis c'est comme parce que je veux faire ce que je veux quand je veux tu comprends. Mais là vu que c'est barré, ben je suis obligée à prendre d'autres moyens, ça m'a forcée à prendre d'autres moyens. Pis moi, ben ça m'a envoyée dans le sport, ça m'a envoyée vers, bon ok ben faut que je te parle, j'ai pas le choix. Faut que je te le dise pourquoi je veux prendre exemple un moyen sport, faque ça m'a poussée à en parler pis ça m'a poussée à trouver un autre moyen vu que je peux pu passer par la porte.

Elle justifie donc l'intervention externe non pas comme un arrêt, mais quelque chose qui l'a poussée elle-même à prendre des moyens alternatifs à la fugue et à comprendre ce qu'elle voulait.

L'encadrement l'a obligée à s'arrêter et à réfléchir, ce qu'elle n'était pas en mesure de faire par elle-même. Par contre, à un moment « c'est, bon, c'est la sécurité tout, mais comme faut que tu laisses la chance à la fille de sortir pour avoir ses moyens ». La solution doit passer par elle et non uniquement par un moyen extérieur.

4.3 Sabrina : « C'est un combat entre moi pis moi »

Sabrina est une adolescente de 17 ans de Montréal. Elle a été élevée par sa mère avec son frère cadet. Sabrina se décrit comme une enfant turbulente qui a toujours été difficile à la maison. À aucun moment dans l'entrevue elle ne mentionne la présence de son père. Au moment de la rencontre, Sabrina est hébergée au Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation Notre-Dame de Laval en encadrement intensif à l'unité l'Interlude.

4.3.1 Portrait du suivi DPJ

Pour Sabrina, son suivi avec les intervenants sociaux a débuté à un très jeune âge. Elle explique rapidement la situation à la maison : « je faisais des crises, je frappais ma mère, hum... je criais tout le temps, j'écoutais pas, je sortais dehors même si elle me disait non. Hum... j'allais pas à l'école, je faisais à semblant d'être malade, je foxais souvent des cours. Même au primaire... ». Sabrina se représente comme ayant été une enfant difficile et que rapidement, sa mère a dû demander de l'aide pour gérer ses comportements. Sabrina reconnaît qu'elle vivait du je-m'en-foutisme et qu'elle n'avait pas la motivation de s'impliquer à l'école. Dès son jeune âge, elle était suivie par des travailleuses sociales du CLSC qui l'ont menée à un premier placement : « je pétais tout le temps des crises à maison pis ça allait vraiment pas ben faque hum... ma mère elle a demandé à ce que j'aïlle en foyer de groupe pis là c'était... en LSSSS faque genre c'était vraiment volontaire. ». Trois mois après le début de son placement volontaire, l'adolescente est de retour chez sa mère soi-disant parce que sa mère avait « pitié d'elle ». Quelques mois plus tard à ses 11 ans la jeune

retourne en foyer de groupe sous la LPJ, passage qui ne dure pas très longtemps puisqu'elle était « trop turbulente ». Par la suite, son premier placement au CRDJA Dominique-Savio à l'unité le Solstice après avoir frappé une éducatrice en foyer de groupe et fugué à plusieurs reprises de la ressource. Ce fut le début de son placement en centre jeunesse qui dure maintenant depuis huit ans. Sabrina a fait plusieurs allers-retours entre les unités globalisantes et de dynamique élevé ainsi que quatre passages en unité d'encadrement intensif où elle se trouve actuellement. L'adolescente raconte son passage dans les différentes unités se succédant comme les villes qui font le parcours d'une enfance mouvementée, elle défile les noms un après l'autre et combien de temps elle est restée avant ses déménagements :

J'ai faite le Soltice après ça j't'allée à RVP à LaClairière après ça j'suis revenu à DSM là j't'à la mélodie. J'ai été trois fois en encadrement intensif pis j'suis retournée tout le temps à la mélodie après. Pis hum... pis là on voit pour que je m'en aille au foyer Verdun 1621 parce que je vais avoir 18 humm... au mois de juin.

C'est à l'âge de 12 ans que la jeune débute ses premières fugues dans le but de retourner voir sa mère à la maison. Elle dévoile que dès le départ, elle ne voulait pas être en centre de réadaptation. Par la suite, la situation a changé après avoir fréquenté les jeunes filles du centre:

Quand je suis arrivée à au Solstice ben c'était vraiment genre des filles différentes genre avec plus de difficultés pis y'en avait beaucoup qui étaient plus vieilles que moi. Pis j'ai comme un peu grandi dans comme un peu les mauvaises influences sur que ce soit la fraude, que ce soit la prostitution, que ça soit name it là. J'ai comme commencé à faire des mauvais choix, fréquenter les mauvaises personnes donc ça s'est transféré aussi dans mes relations amoureuses.

C'est à ce moment que son parcours de fugue a pris un autre tournant qu'elle racontera plus tard, ce fut le début de son histoire de prostitution et de fréquentation des milieux criminalisés.

4.3.2 Motivation à la fugue

Outre les influences des autres jeunes qui se trouvaient au centre, les motivations de Sabrina pour fuguer relevaient de la structure et des règles du centre jeunesse. À son âge « Je demande encore d'aller aux toilettes, c'est frustrant ». Pour elle, la différence avec l'extérieur est qu'elle peut faire ce qu'elle veut quand elle veut. En expliquant que la structure ne lui convenait pas, elle est toutefois apte à dire que cette structure est comme une maison pour elle :

Quand je suis à l'extérieur, genre je nie le fait que genre je suis pas bien au centre mais quand que je retourne au centre genre je suis dans mes affaires pis j'suis comme je suis bien au centre. Faque c'est comme un peu ma petite maison tsé ça va faire 10 ans que je suis là-dedans faque, j'ai comme appris à j'ai grandi avec ça c'est comme un peu normal pour moi là.

Toutefois, dans ses motivations principales, se faire dire non est un facteur qui pouvait la pousser à quitter. Elle se décrit comme « impulsive »; lorsque cela ne fait pas son affaire, elle fait « ce qu'elle veut » et « décalisse ». Sabrina est du genre à vouloir faire ce qu'elle veut et souhaite avoir le contrôle sur sa liberté. Elle mentionne qu'elle voulait simplement avoir la liberté de vivre une adolescence normale sans que le centre jeunesse n'impose des conséquences en lien avec ce désir et les moyens qu'elle a pris pour y arriver.

Pour Sabrina, son deuxième motif de fugue est en lien avec ses relations amoureuses. Que ce soit pour aller voir son copain ou son proxénète directement ou encore pour régler des difficultés dans ses relations amoureuses. En effet, l'adolescente a vécu des relations amoureuses compliquées empreintes de violence et de manipulation. Il pouvait arriver que des conflits se déroulent par téléphone durant son placement et qu'elle craigne pour sa relation ou de se faire tromper ce qui la poussait à fuguer pour avoir des réponses : « J'avais des craintes et tout qui me trompe ou whatever, tsé je voulais le savoir là, j'vais, j'allais pas attendre faque je crissais mon camp... ». Suite à ses départs, l'adolescente pouvait passer plusieurs jours avec son copain et ne désirait pas revenir par la suite, c'est ainsi qu'elle pouvait demeurer deux à trois semaines avec lui jusqu'à ce que la police la retrouve.

La troisième raison qui poussait la jeune fille à fuguer était reliée aux activités de la jeune durant sa fugue. En effet, dans son parcours de fugue, Sabrina se prostituait et révèle qu'à un certain point, elle s'est sentie obligée de fuguer car le cadre du centre l'empêchait de pratiquer cette activité facilement. Dans ce contexte, elle devait parfois fuguer puisqu'elle avait des dettes et craignait que quelqu'un s'en prenne aux membres de sa famille pour rembourser les dettes.

C'était la prostitution pis j'étais comme rendu obligée à fuguer parce que je devais des dettes pis je devais de l'argent à du monde donc j'étais comme un peu obligée de partir ».

« Ben je voulais pas les les mettre euh... côté prostitution, je voulais pas mettre les gens autour de moi en danger. Parce que c'était rendu que genre euh... Y'allais chez moi pis un moment donné ils ont intercepté ma mère pendant qu'elle s'en allait travailler et ils lui ont demandé 4000\$ pis y'avais une petite ruelle à côté de chez moi et y'ont demandé de retirer

l'argent pis aller le porter à côté du container quand qu'elle allait avoir fini de travailler. Mais ma mère elle n'avait pas cet argent-là faque elle a dû demander à des Sherlocks. Pis... là après ça elle devait rembourser et ils prenaient toute sur ses intérêts donc c'était quand même vraiment beaucoup pis à chaque fois qu'elle avait pas l'argent ben ils s'assisaient dans son salon et ils attendaient.

Pour Sabrina, ses fugues étaient intimement reliées à ses relations amoureuses ou ses relations avec son proxénète pour qui elle devait travailler afin de rembourser l'argent emprunté, sans préciser la raison des dettes. Si elle avait un « shift » à faire à une heure précise, elle prévoyait fuguer parce qu'il fallait « que j'y sois à l'adresse ». Elle avait à chaque fois sa famille et leur sécurité en tête lorsqu'elle prenait la décision de quitter. À un point, elle explique s'être retrouvée dans un cercle vicieux en lien avec la prostitution; elle devait quitter pour aller faire ses « shifts » pour sa « sécurité », c'était sa motivation première.

4.3.3 Parcours de fugue : un mot, « Prostitution »

Lorsque Sabrina décrit son parcours de fugue, elle déclare de façon spontanée qu'un seul mot : « prostitution ». Tel qu'abordé plus tôt, Sabrina reconnaît qu'elle avait un proxénète et qu'elle faisait de la prostitution durant ses fugues. Elle faisait également des choses de base comme voir ses amis, mais reconnaît que sa relation amoureuse malsaine prenait la majeure partie de la place.

Durant sa fugue, il est arrivé à Sabrina de consommer des drogues comme du Xanax ou du GHB. Elle explique avoir pris ces substances pour se dissocier : « je consommait parce que parce que ce que je faisais (prostitution) c'est pas très très le fun le faire à jeun mettons ».

Lors de ses fugues, Sabrina ne se sentait pas en sécurité, elle était constamment en état de stress. Elle a vécu entre autres de la peur en lien avec ses activités de prostitution mentionnant ne pas savoir comment cela fonctionnait avec les clients et ne jamais savoir comment ils allaient réagir. De plus, elle vit du stress en lien avec son proxénète.

à chaque fois que genre je savais qu'un client s'en venait, j'étais vraiment stressée. Parce que dans les débuts quand je savais pas vraiment c'était quoi et je savais pas trop comment faire bin... tsé fallait que je me mindset là...pis... ouin dans ma tête j'étais comme what

fuck je peux pas croire que je vais faire ça! Mais... c'est soit ça ou je me fais battre, j'ai choisi ça.

Elle comprenait la dynamique dans laquelle elle se trouvait et nomme qu'elle savait ne pas être en sécurité, mais qu'à un point, elle ne craignait pas que pour elle et n'avait pas réellement le choix.

Durant sa fugue, Sabrina révèle qu'elle gardait un lien avec sa famille et qu'il lui arrivait de visiter sa mère ou sa sœur lors de ses fugues.

4.3.4 Retour de fugue

D'emblée, lorsque nous demandons à Sabrina ce qui a été le plus difficile durant ses fugues, elle nous divulgue : « Le plus difficile... c'est le retour ». Lors de son retour, la première chose qui a été mise en place sont des réflexions, « toujours les mêmes réflexions » rapporte-t-elle, à chaque fugue.

Concrètement, dans la plus grande partie des cas, Sabrina revenait avec les policiers qui la remmenaient au centre de réadaptation, soit Dominique-Savio, toujours à la Mélodie, son unité d'appartenance. Elle se faisait fouiller à son arrivée et passait un moment à l'Étape pour se reposer. Par la suite, elle retournait sur son unité d'appartenance où elle demeurait en arrêt d'agir, impliquant alors des réflexions à réaliser et de demeurer en parallèle au groupe pour un temps déterminé. Puisqu'elle éprouvait de la difficulté à collaborer avec ces restrictions, elle préférait dormir ce qui pouvait étirer son arrêt d'agir jusqu'à cinq jours sur une autre unité :

Je restais souvent couchée, je respectais pas les règles, pis là après j'allais en arrêt d'agir parce que là c'est arrêt d'agir maison vu que j'étais à mon unité d'appartenance. Mais quand je faisais ça il m'envoyait à l'étape, c'est le vrai arrêt d'agir, pis je restais là zéro à cinq jours, après je revenais, j'allais un peu mieux, pis humm.... J'allais peut-être mieux pendant deux, trois semaines pis après je recommençais... c'était tout le temps une roue tournante là.

Au niveau des suivis, le seul suivi qui lui a été offert est celui du service santé afin de recevoir des tests de dépistage pour les infections sexuelles. La jeune avait déjà un suivi auprès de son intervenante de l'organisme Sphère.

4.3.5 Vision du retour de fugue : Un gros zéro

Au moment où nous questionnons la jeune sur son appréciation de l'aide qu'elle a reçue à son retour de fugue, elle donne la note zéro.

Lors de ses retours de fugue, Sabrina avoue que ses sentiments étaient difficiles à gérer dès son arrivée. En effet, elle ressent rapidement de la honte face à son départ et le sentiment d'avoir déçu les intervenants qui tenaient à elle. Son premier réflexe au retour était de s'isoler et de se refermer sur elle-même, ce qui la poussait souvent à refuguer :

J'étais vraiment impatiente, j'étais stressée. J'allais pas beaucoup à l'école, je manquais beaucoup de cours, je restais couchée. Tout ça, c'est peut-être aussi un peu la honte, tsé genre admettons je reviens de trois jours de fugue pis que je sais que j'ai fugué pour euh... aller faire de l'argent en couchant avec d'autre monde... ben ça me tentait pas vraiment de regarder les éduc dans les yeux mettons là...faque je fuyais un peu en dormant pis ouais pis je refuguais peut-être genre deux jours après.

Sabrina vivait de la honte, mais également beaucoup de stress face à son retour : « Je me sens jamais bien... je me sens stressée, stressée parce que j'suis revenue pis stressée parce que j'suis plus à l'extérieur ».

Parmi les suivis que la jeune a appréciés, elle rencontrait son intervenante de l'organisme Sphère qui venait parfois la voir même durant ses fugues. Le travail de celle-ci n'était pas de la culpabiliser et de « pas le faire mais de le faire en étant en sécurité ». Sabrina appréciait de pouvoir tout lui dire sans crainte de représailles, sentiment qui n'était pas partagé auprès des intervenants du centre.

En lien avec les intervenants du centre, pour Sabrina, ceux-ci avaient tendance à la culpabiliser et elle ressentait peu de compréhension de leur part, ce qu'elle aurait souhaité :

On dirait que genre les éduc sont comme toutes genre fâchées ben tsé comme peut-être pas fâchées mais genre déçues. Tsé comme moi chaque fois que je suis revenue de fugue pis genre les éduc me parlaient pas, limite ils me regardaient pas, ils disaient : « reste dans ta chambre » et y'étaient bêtes avec moi. Tsé comme un enfant qui avait fait une connerie là. [...] ils ne savent pas nécessairement ce que j'ai vécu en fugue tu comprends? Pis tsé moi

je venais de genre me faire passer dessus par genre 30 gars... pis me faire genre comme si y'étaient genre indifférentes à ce que je, même si elles savent pas on dirait qu'elles se disaient pas peut être que sa fugue a été difficile ou whatever tsé on dirait qu'elles se disaient que y'étaient pas genre tant compréhensives. Genre tsé fait des réflexions euh... reste dans ta chambre.

Elle aurait souhaité que plus de temps soit pris avec elle afin de réellement savoir comment elle va et pas uniquement remplir des réflexions. Elle avait l'impression que les intervenants « comprenaient fuck all de ce que je vivais » et ne « cherchaient pas à comprendre non plus ». Pour l'adolescente, les éducateurs avaient tendance à ne pas pousser leur réflexion plus loin pour l'accompagner :

J'avais pas l'impression que comme les éducateurs voulaient chercher savoir vraiment c'est quoi pis genre j'avais pas besoin de rester toute seule non plus ou me faire parler... autoritairement parce que j'ai fugué, j'avais pas besoin de ça... pis ... tsé ils voyaient que j'aimais pas ça mais tsé ils me posaient pas la question du pourquoi tsé t'es comme ça tsé pourquoi tu quand tu reviens t'es de même pis toute, ils cherchent pas à comprendre ils s'en câlissent. Ils veulent juste comme qu'on fasse leur réflexion pis c'est tout.

Elle déplore le fait que les intervenants étaient trop centrés sur leurs automatismes pour prendre le temps avec elle. Elle précise toutefois une différence entre ces éducateurs qui sont ceux de la Mélodie en encadrement dynamique et les intervenants en encadrement intensif à l'Interlude. Son passage en encadrement Intensif a été quelque chose de positif pour elle : « on est embarrassé ici, on a pas vraiment contact avec l'extérieur pis tsé j'veux dire je me centre sur moi et je travaille sur moi ». Son séjour l'a obligée à prendre du temps pour elle puisqu'elle est la seule personne qui peut prendre une décision de changer sa situation comme elle le dit. À ce sens, elle met l'accent sur l'importance de s'adapter au rythme de la jeune dans les interventions et de ne pas prendre des décisions sans consulter les jeunes filles impliquées au premier plan.

Au niveau technique, Sabrina comprend pourquoi ses sorties lui étaient coupées au début, mais elle ne comprend pas la motivation derrière les coupures de téléphone. Elle souhaiterait pouvoir garder un lien avec sa famille et l'extérieur afin de la soutenir dans les moments difficiles lors de son retour. Pour elle, cela représente une « lueur d'espoir » à son retour et ainsi l'apaiser pour éviter qu'elle fugue à nouveau.

Pour Sabrina, une intervention idéale pour elle à son retour de fugue serait principalement de limiter les conséquences :

Oh je la brutalise pas, je hum... j'essaye de comprendre, qu'est-ce qu'elle a vécu, sans la juger, sans avoir l'air d'une personne qui est fâchée contre elle parce que, j'ai pas à être fâchée contre elle là. Pis euh... Prends du temps pour comprendre, pis j'y donnerais pas plein de conséquences. J'essayerais juste comme d'être là pour elle pis c'est ça essayer de comprendre qu'est qu'elle a vécu pis de ça après voir ensemble qu'est-ce que, qu'est-ce qu'on peut mettre en place pour pouvoir l'aider là.

Elle déplore entre autres de ne pas être impliquée dans sa démarche de réadaptation et de ne pas se faire aviser en avance des situations. Par exemple, lorsqu'elle a été transférée de son unité la Mélodie vers l'encadrement intensif, elle l'a appris lorsque les agents étaient sur l'unité pour son transfert. Elle aurait souhaité pouvoir se préparer à cette alternative avec ses intervenantes. Malgré la rapidité de l'intervention et le manque de concertation, l'adolescente est capable d'induire que finalement, le choix de la transférer en encadrement intensif était une décision positive pour sa situation. Elle relate son expérience en EI comme positive avec des intervenants qui « veulent vraiment essayer de comprendre » et qui poussent de meilleures réflexions que celles préalablement offertes. Cela lui a permis de prendre son temps et de faire une réflexion pour elle et non pas simplement « botchée » pour répondre aux critères des unités. Ce séjour lui a également permis de passer du temps seule avec elle-même et de gagner son « combat contre elle-même » qu'elle rapporte en expliquant qu'elle ne doit rien à personne à l'extérieur et qu'elle doit travailler pour son avenir à elle. Contrairement à son appréciation générale de départ, elle donne un 10 à son passage en encadrement intensif et y remet pour beaucoup le cheminement accompli.

En conclusion de son parcours, Sabrina tient à mentionner que dans une situation de fugue chez une jeune fille en centre jeunesse, la première chose à retenir est de ne pas s'attarder uniquement sur la fugue, mais aussi sur le vécu émotionnel de la jeune concernée.

4.4 Caroline : « On ne me dit pas non, si je dis je sors, je sors »

Nous rencontrons Caroline dans une salle attenante à son unité d'encadrement intensif à au Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation Notre-Dame de Laval à l'aube de ses 18 ans qu'elle aura dans seulement deux mois. Caroline est la deuxième d'une famille de quatre enfants élevés dans le « ghetto » comme elle le décrit près du métro Henri-Bourassa à Montréal. L'adolescente n'avait aucune notion de ce qu'était la DPJ avant d'en venir à son premier placement à l'adolescence.

4.4.1 Portrait du suivi DPJ

C'est à l'âge de 14 ans que Caroline a compris ce que signifiait la DPJ. À ce moment, elle vivait à la maison et c'est sa mère qui a d'abord alerté les intervenants étant inquiète pour la santé de sa fille. La jeune a d'abord été placée en centre de réadaptation en lien avec des troubles alimentaires qui la mettaient en danger et qui l'ont mené à être placée en urgence en centre dès la première intervention des travailleuses sociales. À ce moment, la consommation jouait un rôle dans son trouble alimentaire : « Je perdais beaucoup beaucoup trop de poids pis comme je consommais pour perdre du poids, ça s'est vu faque ma mère elle a juste appelé la DPJ un dimanche de Pâques pis j'ai été placée une heure après. Pis je ne suis plus jamais ressortie. ». Par la suite, en plus de ses troubles alimentaires, elle avait des « troubles du comportement »; elle fuguait de la maison, était agressive et manquait plusieurs cours à l'école.

Après cette première situation, Caroline n'est jamais retournée chez elle. Cela fait maintenant trois mois qu'elle est dans une unité d'encadrement intensif, mais il ne s'agit pas ici de son premier passage dans ce type d'encadrement. En effet, la jeune raconte sa série de placements comme une liste d'épicerie :

Pendant huit mois, ben j'allais avoir 15 ans donc j'ai été placée le 1 avril et ma fête c'est le 24 mai donc j'ai eu 15 ans, j'ai été placé à Montréal jusqu'au 3 décembre 2018. Au 3

décembre 2018 je suis arrivée à mon premier intensif, je suis ressortie le 1^{er} février 2019, hum, j'ai été placée à l'Âtre, à Laval.

Je me suis trouvé un emploi pis j'avais, je travaillais dans un Wendy's pendant huit mois. Je suis repartie en fugue en septembre 2019. Je suis repartie en fugue le 19 août 2019, j'ai été retrouvée le 7 septembre 2019, j'ai été placée jusqu'au 29 octobre 2019 en intensif.

Encore une fois, je suis ressortie, je suis retournée à l'âtre. Le 5 mars j'ai fugué pendant deux mois, ben j'ai...ouais. Hum, j'ai été retrouvée le 12 mai. J'étais ramenée à l'agora. Je me suis retrouvé un emploi. Après le 3 juillet je suis repartie en fugue, j'avais 17 ans. Ils m'ont retrouvée le 5 juillet. Le 8 juillet s'cuse-moi. 8 juillet, ça fait vraiment beaucoup de...

Ils m'ont retournée à l'agora, le 19 septembre 2020 je suis partie en fugue. Hum...ils m'ont trouvée en décembre 2020 pis maintenant je suis en intensif.

Caroline a séjourné dans tous les types d'encadrement que ce soit au Centre de réadaptation pour jeunes avec des difficultés d'adaptation (CRDJA) de Montréal ou celui de Laval. Elle a également fait des allers-retours entre l'encadrement dynamique et intensif dépendamment de ses retours de fugue. La jeune femme a une très bonne mémoire pour se rappeler de toutes les dates, pour elle, tout cela est facile à retenir puisque « ça marque » soulève-t-elle en parlant des fugues et de son histoire.

4.4.2 Motivation à la fugue : « je veux juste vivre »

Caroline sait exactement ce qui a motivé chacune de ses fugues. Au départ, ce n'était pas des fugues : « avant je fuguais de chez moi, mais nous on savait pas c'était des fugues chez nous, nous on appelait pas ça des fugues. » Elle souhaitait simplement faire ce qu'elle voulait quand elle le voulait et il lui arrivait pour le faire de quitter son domicile plusieurs jours afin d'aller chez des amies ou de faire des activités. Caroline revenait à n'importe quelle heure de ses sorties et se déplaçait selon son gré peu importe les jours de la semaine. Elle reconnaît qu'elle ne respectait pas les règles, mais cela n'était pas des fugues ni pour elle ni pour sa famille. C'est ainsi que lorsqu'on lui a mis des interdits à son arrivée en centre de réadaptation, elle a décidé de quitter pour faire ce qui lui plaisait : « les portes sont ouvertes, bin moi je décalisse ».

Lorsqu'elle résume les situations spécifiques qui l'ont poussée à quitter, elle utilise le terme « gardiennage » pour expliquer l'attitude des éducateurs qui l'encadraient. Caroline n'a plus l'âge de se faire garder, pourtant, au centre, elle se fait dire quand prendre sa douche, quand aller aux toilettes, quand se coucher et quand boire du jus. L'adolescente justifie principalement ses désirs de fugue par sa maturité et la différence entre cette maturité et ce qui lui est demandé sur son unité. Elle est mature et a toujours été en mesure de réfléchir de façon plus avancée que les autres filles de son âge, ce qui justifie que le gardiennage, ce n'est pas fait pour elle. Caroline vient d'un milieu où les enfants « sont très indépendants, on grandit vite » et son arrivée en centre de réadaptation était un retour en arrière pour elle au sens de ses responsabilités. À l'extérieur, elle était une femme et ne souhaite pas être traitée comme une enfant à nouveau :

Chez moi, je suis une femme, j'ai 17 ans. Je peux sortir comme je veux, j'ai pas besoin de demander à qui que ce soit, je reviens quand je veux, je me lève quand je veux, je dors quand je veux, je fais ce que je veux, tu comprends ? Pis ici, je dois demander pour aller chier c'est parce que comme regarde.

En ce sens, Caroline compare le centre de réadaptation à une prison et elle ne souhaite pas être en prison alors elle décide à plusieurs reprises de quitter. Caroline explique qu'il lui est déjà arrivé de pleurer en fugue simplement parce qu'elle pouvait faire quelque chose que n'importe qui peut faire dans son quotidien :

j'ai déjà pleuré parce que j'ai été capable de faire un steak alors que je voulais, t'es consciente que tu pleures parce que tu fais un steak alors que tu veux, ou que t'as plus, tu peux aller chier, tu peux aller aux toilettes! Ah, je peux aller aux toilettes quand je veux. Je peux me promener tout nue...c'est pas pareille là tu comprends ? Genre, moi j'en pleurais tellement j'étais bien.

En bref, la seule motivation de Caroline à fuguer était de pouvoir vivre une vie normale à l'extérieur et de faire ce qu'elle voulait quand elle le souhaitait, même de simple gestes du quotidien.

4.4.3 Parcours de fugue

Durant ses fugues, la jeune femme devait combler son « besoin de vivre » qui lui était impossible de combler au centre de réadaptation. Elle explique ainsi qu'« il y a certaines fois où est-ce que, à

force de qu'on t'empêche de découvrir le monde, quand t'as la chance de découvrir, tu découvres un peu trop. » Elle raconte ainsi qu'elle passait principalement son temps avec des « gens inadéquats, des rappers » précise-t-elle. Caroline fréquentait des gens dans le « milieu des contrevenants ». Elle faisait « des activités de prostitution » durant ses fugues, mais précisant qu'elle ne se prostituait pas. Elle n'élabore pas sur le sujet, mais elle considère être en mesure de repérer les situations où elle aurait pu se mettre à risque, mais où ses connaissances du milieu lui ont permis de ne pas se sentir en danger.

Caroline ne précise pas l'ensemble des activités qu'elle faisait durant ses fugues, mais précise qu'elle passait son temps à faire des choses normales à son avis pour une adolescente de son âge. Elle allait à des fêtes, magasiner, sortait et fréquentait ses amis. Durant ses fugues, Caroline fréquentait principalement des gens qu'elle connaissait dont un groupe de filles qu'elle connaissait depuis son enfance :

Je vais à une fête, j'y vais avec mes quatre amies, je vais chiller, je m'en vais avec mes 4 amies, je vais au spa, j'y vais avec mes quatre amies, donc j'ai comme genre on va dire un facteur de protection.

Durant ses fugues, Caroline se décrit comme étant une « Supergirl ». L'adolescente faisait ce qu'elle voulait, ce qui l'a déjà placée dans des situations embarrassantes, mais elle précise encore une fois que sa connaissance du milieu depuis son enfance et ses amies lui ont toujours permis de sans sortir sans impacts :

Le fait que je suis comme toujours avec ma p'tite armée là, je sais pas, genre j'ai pas peur, je me déplace, ils viennent me chercher. Et comme on a notre propre voiture, on attend pas après que le gars viennent nous chercher, moi j'ai ma voiture, j'ai mon permis, ma meilleure amie elle a son permis, sa voiture, notre autre meilleure amie a sa voiture, son permis, comme... Sérieux, on attend pas après, on va pas demander genre, on attend pas un lift de quelqu'un, donc tsé, on sait qu'on aura pas quelque chose à faire.

Caroline rendait parfois chez ses parents lorsqu'elle ne se sentait plus bien où elle était durant ses fugues. De cette façon, elle maintenait constamment un lien avec ses parents.

4.4.4 Retour de fugue

Pour Caroline une chose est certaine; jamais elle ne voulait revenir. À chaque fois, ce sont les policiers qui l'ont remmenée et son objectif principal dès qu'elle partait à nouveau était de demeurer à l'extérieur plus longtemps que lors de sa fugue précédente : « je me suis dit ok là j'ai fait 14 jours, oh la prochaine fois je vais faire, je vais faire 28. J'ai fait 28 jours cette fois-ci, la prochaine fois je fais deux mois. J'ai fait deux mois cette fois-ci, yo là j'en fais quatre. ». Dès qu'elle savait qu'elle avait commis une erreur qui avait permis de la retrouver, la jeune notait son erreur afin de s'assurer de ne jamais la reproduire et ainsi minimiser les chances de se faire retrouver une prochaine fois.

Lorsque Caroline décrit son retour de fugue, elle parle en premier lieu de fouille à nue :

On me fait une fouille à nue, on lève mon sein droit, mon sein gauche, je me mets à quatre pattes, ils me font tousser presque, on me fait une fouille à nue. Voilà... Là précisément, on enlève ma perruque, on fouille dans ma perruque pour voir si j'ai pas mis des trucs.

Elle décrit ce procédé inacceptable pour elle comme une « intrusion dans la vie personnelle » et se compare à des animaux ou des détenus dans un tel contexte. Elle compare d'ailleurs le centre de réadaptation à une prison où tout lui est coupé lors de son retour et où elle perd l'entièreté de sa liberté.

Caroline mentionne à cet effet des conséquences déraisonnables en lien avec ses retours; elle pouvait passer plusieurs mois sans avoir de sortie et passait de très longs séjours en encadrement intensif. Par la suite, elle retrouvait uniquement des sorties de quatre heures consécutives et ce uniquement si elle répondait aux attentes des intervenants. Le cheminement pour retrouver des sorties adéquates était beaucoup trop long.

Caroline aborde également les nombreuses réflexions qu'elle doit remplir au retour et précise que celles-ci doivent être remplies au goût des éducateurs et non avec les réelles informations que les filles ressentent. Elle précise ainsi que la présence des « vraies » émotions n'a pas sa place :

On te demande de pas t'obstiner tsé, dans le fond on te demande de pas crier, de pas pleurer, parce que si tu pleures trop, tu vis trop tes émotions, tu te mets en danger émotionnellement. On te demande de pas t'énerver, pas rouspéter, donc tu me demandes de gérer mes émotions comment ? De prendre des moyens... ouuu, c'est quoi prendre des moyens si je peux pas m'exprimer et m'obstiner.

Caroline n'est pas en mesure de nommer d'autres interventions faites par les professionnels que les réflexions et les fouilles. Elle a toutefois reçu le soutien du centre désigné de Laval pour les victimes d'agression sexuelle et confirme avoir apprécié leur suivi.

4.4.5 Vision du retour de fugue: « je pense pas qu'on peut changer quelqu'un, mais on peut l'améliorer»

Une chose est certaine pour Caroline, les interventions reçues à son retour de fugue ne l'ont pas emmenée à améliorer sa situation. Plutôt que de voir le négatif, la jeune femme nous propose plutôt une formule en plusieurs temps afin de soutenir les adolescentes vivant une situation semblable à la sienne.

La première étape selon elle est de bannir la fouille à nue pour les filles suivies en protection de la jeunesse. À partir de là, rapidement, les adolescentes devraient effectuer un retour sur leur unité d'appartenance afin d'éviter les séjours prolongés en encadrement intensif. Elle précise ainsi qu'une réintégration sur son unité d'appartenance devrait s'enclencher après un mois et que les filles aient la possibilité d'y retourner si elles respectent les engagements pris avec les intervenants. Ensuite, sur l'unité d'appartenance « là on fait pas du gardiennage » au lieu, on « on a des activités spécifiques pour chaque genre de personne ». C'est ainsi qu'elle développe l'idée que les adolescentes devraient être placées par problématique plutôt que par niveau d'encadrement sur chaque unité. Elle donne l'exemple des jeunes qui ont une problématique de prostitution qui devraient se retrouvées ensemble, les jeunes suicidaires ensembles et les jeunes avec des problématiques de consommation ensemble également. Caroline précise ainsi que chaque groupe pourrait travailler principalement sa problématique.

Encore une fois, elle précise ce qu'elle entend par travailler une problématique; cela ne sert à rien de demander aux filles de changer de vie : «on peut pas changer quelqu'un, mais on peut

l'améliorer ». Partant de ce fait, les intervenants devraient plutôt se concentrer sur diminuer les comportements plutôt que de les éliminer : « on va essayer de leur trouver une façon de genre je sais pas comment dire, sécuritaire de poursuivre ou d'arrêter leurs activités. » Pour elle, cela réduirait les mensonges des adolescentes et leur permettrait d'« essayer de juste gérer la situation au lieu de raconter ses propres mensonges, de la faire mentir. » La jeune propose de diminuer chaque jour les comportements et de s'améliorer de plus en plus jusqu'à ce que les difficultés s'éteignent. Il est primordial que ce soit les intervenants qui s'adaptent aux jeunes et non l'inverse.

Pour terminer, lorsque le processus de travail est terminé, les adolescentes devraient avoir un mois de « détente » et ainsi apprendre « comment tu peux expliquer ta colère pis tout sans avoir à varger sur tout. » En résumé, l'important est de travailler sur les problématiques derrière la fugue plutôt que sur la fugue en soit puisque: « la fugue c'est petit comparé à ce qu'ils font pendant la fugue. »

En conclusion, Caroline met l'emphase sur le fait que l'objectif derrière ses interventions idéales seraient de développer des acquis pour sa vie future :

La jeune elle a qu'elle âge-là. Peut-être si elle a genre peut-être 14 ans j'aurais compris, mais là, moi je vais avoir 18 ans au mois de mai là. Pis je vais peut-être partir en appartement, pis là, je peux rien développer de où est-ce que je suis si je reste en intensif, donc ouais ça se peut que leur devoir de protection y me protège pour l'instant, mais à 18 ans ils me prennent mes sacs pis ils me mettent à la rue, donc le devoir de protection il va avoir servi à quoi ? C'était éphémère.

En résumé pour Caroline, le centre jeunesse ne l'a pas vraiment aidé dans son parcours, elle a simplement mûri et appris des choses à l'extérieur.

« Tu ne peux rien faire avec moi, je suis un jouet brisé là, je vais aller me réparer dehors »

CHAPITRE 5

DISCUSSION AUTOUR DES RÉCITS DE FUGUES

Cette section du mémoire nous permettra de mettre en juxtaposition les éléments observés dans notre cadre de référence et les éléments qui sont ressortis lors de nos rencontres avec Sabrina, Caroline et Lina. Les trois jeunes femmes ont soulevé par elle-même plusieurs constats qui coïncident avec les éléments évalués dans notre cadre de référence et certains qui nous permettent de mieux comprendre la réalité en lien avec l'intervention au retour de fugue chez les adolescentes prises en charge par la protection de la jeunesse. Entre autres, les informations recueillies nous permettent de comprendre en quoi les interventions actuelles en centre de réadaptation ne répondent pas aux besoins des adolescentes et ainsi représentent un facteur de reproduction de la fugue.

5.1 Retour sur les définitions de la fugue

Durant nos entrevues, les adolescentes ont rapidement rapporté des nuances dans ce qu'est une fugue pour elles. En premier lieu, il est important de revenir sur la définition initiale de la fugue selon le MSSS :

Un enfant qui quitte, volontairement et sans autorisation de la personne en autorité, une ressource intermédiaire ou une installation maintenue par un centre jeunesse. (Cadre normatif MSSS, 2010).

On comprend rapidement dans notre cadre de référence que cette définition n'est pas adaptée à la question de la fugue et que cela représente un enjeu dans l'intervention. Lorsque questionnées, au moins deux des adolescentes précisent que les sorties qu'elles faisaient ne sont pas des fugues, mais uniquement des sorties non autorisées.

En effet, pour ces jeunes, le fait de quitter quelques heures convient plutôt à la sortie non autorisée qu'à la fugue. Tel que mentionné précédemment, dans la définition du ministère, il n'y est présenté en effet aucune notion de temps. La définition laisse une forte zone grise sur le délai de prescription

avant de considérer un retard comme une fugue et ainsi enclencher les démarches prescrites dans une telle situation. Les adolescentes mentionnent ainsi que le terme de fugue ne devrait pas être utilisé aussi promptement pour justifier un moment où elles décident de prendre plus de temps à l'extérieur que permis vu les conséquences reliées au simple mot fugue en opposition aux conséquences minimales d'une sortie prolongée. Dès lors, la définition ne nous permet pas de pousser plus loin sur le besoin derrière le moment accordé par les jeunes elles-mêmes à l'extérieur des murs du centre jeunesse.

On comprend ici que la nomenclature à elle seule de la situation de fugue a un impact majeur sur la réaction institutionnelle. Le vocabulaire organisationnel utilisé donne un impact différent aux interventions et justifie l'utilisation de mesures plus drastiques et coercitives. Par exemple, si une jeune revient de sa sortie avec ce qui est considéré comme un retard, des mesures telles que la coupure ou la diminution des heures de la prochaine sortie ou encore un souper en chambre sont appliquées. Alors que dans le cas d'une fugue, on parle de coupure de plusieurs sorties, de réévaluation des sorties autonomes, de réflexions et possiblement de changement de type d'encadrement si la situation se répète. Dans la réalité, les mesures sont différentes basées sur le terme utilisé, mais au final, l'action des jeunes filles répond au même besoin qui sera expliqué dans la suite du chapitre.

Déjà lors de l'établissement de notre problématique, les différents auteurs se questionnaient déjà sur la notion de temps donnée à la fugue avant d'en utiliser l'appellation. Les auteurs dont Hannigan (1997), Impe et Lefebvre (1981), Fredette et Plante (2004), Hamel (2012) proposaient ainsi des définitions qui incluaient une notion de temps et ajoutaient parmi les trois critères le fait qu'une nuit minimum devait être écoulée avant que l'on puisse non seulement comptabiliser la fugue, mais également la considérer ainsi dans l'intervention.

Le fait de s'entendre sur la notion de fugue est selon nous la base d'une intervention réussie. Elle permet d'établir une notion commune claire du concept de fugue. En effet, pour en arriver à une intervention commune de concert avec les adolescentes il nous apparaît important de partir sur les mêmes bases. Si pour les adolescentes, les fugues qu'elles font sont uniquement des sorties qui leur permettent de répondre à leurs besoins, il devient donc inutile de mettre en place des mesures

importantes de restrictions lors de leur retour. En effet, cela fait en sorte de perdre le sens de l'intervention au retour de la sortie uniquement dû à la mésentente sur le fondement du geste posé.

5.2 Les motifs de fugue

Tel que mentionné dans le paragraphe précédent, il est primordial de se concentrer sur ce qui pour nous est le cœur de notre mémoire : les besoins des adolescentes et les motifs derrière la fugue. Cela dans le but de comprendre comment les interventions au retour de fugue peuvent répondre aux besoins des adolescentes et ainsi éviter la reproduction de la fugue.

Dans le guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues, un constat de base mentionne que pour comprendre la fugue, il est important de ne pas : « aborder la fugue uniquement sous l'angle du geste posé » (MSSS, 2014 :4) Ainsi, il est important d'aborder la fugue selon les motifs et les besoins répondus par la fugue afin d'y répondre par une intervention adéquate en amont. Dans la réalité, c'est totalement l'inverse qui est appliqué et on réagit de façon systématique à la fugue souvent sans nuancer les interventions et écouter les besoins des adolescentes.

Plusieurs motifs de fugue ont été soulevés dans le cadre de nos trois rencontres avec les adolescentes en lien avec les motivations à la fugue. Ces motifs peuvent selon nous être classés selon la nomenclature proposée par Rana Karam dans notre cadre de référence. Principalement, les jeunes filles fuyaient dans le but de combler leurs différents besoins de base à l'adolescence; besoin de liberté et les besoins de socialisation.

D'emblée, les jeunes filles que nous avons rencontrées ressortent deux éléments distincts pour expliquer leurs fugues. Les motivations en lien avec la fugue sont reliées d'une part aux éléments physiquement extérieurs au centre jeunesse (amis, famille, socialisation) et d'autre part lié aux interventions à l'intérieur du centre de réadaptation.

5.2.1 Running from : Un cadre trop restreint

En premier lieu, quand on parle des éléments qui motivent à fuir le centre (running from), il appartient aux intervenants et au ministère d'écouter les besoins des jeunes et de mettre en place des interventions et une structure qui répondent aux besoins nommés par celles-ci. Entre autres choses, adapter les règles et l'horaire du milieu de vie des adolescentes augmentant ainsi leur sentiment de confort et de bien-être dans leur unité et ainsi éviter un désir de départ (Running from). Par exemple, ne pas mettre une programmation qui est la même pour l'ensemble des filles et qui ainsi ne laisse aucune liberté pour les passe-temps personnels et le développement de soi. Également, impliquer les jeunes dans les activités de réadaptation et non pas suivre un calendrier annuel d'activités qui se répète de mois en mois sans but précis pour chacune des filles.

Parallèlement, les règles quotidiennes du centre ont plutôt tendance à restreindre les adolescentes dans leur quotidien et augmenter leur inconfort de vivre dans un milieu qui est déjà peu normalisant. Karam fait un constat clair : afin d'éviter la fugue, les adolescents doivent se sentir à leur place dans leur unité de vie. Dans cette dimension, on parle non seulement de l'environnement physique et des règles dans lesquelles les jeunes se retrouvent, mais également du cadre éducateur autour d'elles. En premier lieu, les adolescentes soulèvent des règles qui ne font aucun sens pour elles et qu'on ne retrouverait pas dans un milieu familial tel que demander la permission pour aller aux toilettes, l'interdiction de boire du jus durant certains repas, pauses en chambre, devoir demander l'accès à certains produits de base comme un rasoir ou du shampoing. Ce type de règle et de restriction fait plutôt penser à un milieu de type carcéral plutôt qu'à un milieu de vie substitut qui devrait techniquement remplacer un milieu familial.

Le droit de répondre à leurs besoins de base au moment où elles le désirent et d'être libres de leurs actions est un des premiers sujets qui ressort. L'exemple revient dans deux des rencontres en lien avec le simple droit d'aller aux toilettes lorsqu'elles le désirent ou de boire du jus au moment où elles le souhaitent. Elles font ici référence au fait que cela fait partie des règles de fonctionnement où les filles ne peuvent pas être plusieurs à la fois aux toilettes et donc doivent parfois attendre leur tour afin d'utiliser les installations. De plus, certaines règles permettent de manger certaines choses

durant le souper et non le dîner par exemple. De ce fait, les filles font référence à la non-possibilité de faire de simples actions du quotidien qu'elles apprécient pouvoir faire en fugue. Alors que le discours ministériel laisse croire que les adolescentes fuguent dans une quête de sensation forte et de désobéissance lorsqu'on observe les critères d'évaluation du retour de fugue, on se rend compte qu'elles fuguent en fait pour avoir du pouvoir sur de simple geste du quotidien. À ce titre, Caroline rapporte par exemple avoir pleuré simplement car elle se cuisinait un steak. Elle nomme ne jamais avoir eu le choix de ce qu'elle mangeait au centre, ni du moment où elle allait le manger. Cela explique l'impact du manque de liberté sur le fonctionnement de l'adolescente. De ces simples exemples ressortis dans les discours des adolescentes, nous sommes en mesure de comprendre qu'il ne faut pas pousser trop loin la réflexion sur le besoin répondu par la fugue et ainsi, les centres jeunesse devraient se permettre de réfléchir à comment ces besoins, primaires à notre sens, pourraient être répondus à l'intérieur de leurs installations. Le tout, dans le but d'offrir cette liberté de choix et d'autorisation au sein d'un parcours dit de réadaptation et ainsi éviter le besoin d'aller vers l'extérieur dans le seul but de développer une adolescence qui est reconnue comme normale et saine par les principales institutions responsables d'évaluer le développement des jeunes adultes.

La requête brève des adolescentes semble simple; faire ce qu'elles veulent au moment où elles veulent. Cela implique également pouvoir sortir quand elles le souhaitent, et faire des activités à l'extérieur du centre ou de la garde de leurs parents pour développer leur autonomie. Dans le développement de ces jeunes femmes, encore une fois, on reconnaît que « l'adolescence est une période caractérisée par le développement de l'indépendance, l'expérimentation, les préoccupations identitaires et la prise de risques » (INSPQ, 2017 :4) Ce constat peut confirmer les besoins répondus à ce moment par la fugue. Dans les faits, cette demande semble simple, mais la rigidité actuelle des centres de réadaptation ne permet pas une telle démarche. Il semble qu'au moment actuel, la programmation des centres jeunesse soit plutôt axé sur le négatif et ce qui pourrait arriver en fugue (exploitation sexuelle, consommation, criminalité) que sur le positif que ce moment de liberté pourrait apporter.

Les adolescentes soulèvent ainsi ne pas s'être senties comprises dans leur propre milieu de vie (running from), ce qui poussait à tenter de rejoindre des gens qui pouvaient les comprendre réellement et qui jouaient un rôle rassurant dans leur environnement; leur amis et leur famille (running to).

5.2.2 Running to : Le besoin de liberté et de décision

Plusieurs des recherches étudiées avant la rédaction de notre mémoire expliquaient déjà que la fugue répondait à un besoin et plus précisément à un besoin de liberté et d'autonomie chez les adolescentes. Fredette et Plante, dans leur texte sur le phénomène de la fugue à l'adolescence, rapportaient que : « la fugue répond généralement aux besoins fondamentaux de liberté, de valorisation, d'expérimentation, de fuite, de contestation, de recherche d'identité ou d'autonomie chez les jeunes » (Fredette et Pante, 2004 :12). Rama Karam complétait l'explication en avançant que « la fugue vient témoigner d'un besoin auquel la jeune tente de répondre » (Karam, 2013 :60).

Les adolescentes rapportaient un besoin d'autonomie décisionnelle qui les emmène à vouloir prendre du pouvoir sur leur vie. Elles souhaitent être en mesure de prendre des décisions et de faire des choses qui sont reliées à un développement normal de l'autonomie à l'adolescence, mais dont elles sont privées dans un contexte des règlementations excessives qui caractérisent justement les contextes de placement.

Comme le soulignait Annie Dion dans son mémoire rédigé en 1999, les jeunes filles dans leur motivation à la fugue parlent de la certitude d'être mieux dans un autre milieu que celui où elles sont (Dion, 1999).

Les jeunes filles rappellent le besoin de vivre leur vie d'adolescente sans avoir l'ensemble des contraintes liées au centre de réadaptation. Lors de l'adolescence, les jeunes adultes, dans leur développement normal, développent peu à peu une maturité qui les pousse progressivement à prendre des décisions et à devenir maîtres de leur choix :

Le jeune adolescent aspire à plus d'autonomie décisionnelle, passe moins de temps sous la supervision des adultes et commence à assumer la prise en charge de son sommeil, de son alimentation et de ses activités physiques (INSPQ,2017 :5).

C'est ainsi que les jeunes femmes dans leur parcours de fugue expliquent avoir besoin de liberté et de faire des choix qui ne leur sont pas possibles en étant en centre de réadaptation puisque les choix sont faits pour elles, sans leur consentement. En effet, les jeunes sont peu impliquées dans le processus décisionnel en CR et doivent uniquement appliquer la routine et les consignes sans en

comprendre le sens. Peu d'explications ou de questionnements sur les interventions sont réalisées de la part des intervenants qui les appliquent au quotidien. Durant nos rencontres avec les trois adolescentes il nous apparaît évident que bien que l'Institut national sur la santé publique du Québec reconnaisse dans ses recherches le besoin d'autonomie décisionnelle des jeunes, la réalité et le contexte dans lequel se développent les adolescentes placées en centre de réadaptation sont bien différents. Bien que les écrits soulèvent ce point, il n'est pas appliqué dans la réalité institutionnelle. Les adolescentes ont peu à dire sur leur quotidien et ne peuvent pas choisir l'heure de leur repas, l'heure des devoirs, ni même le moment où elles souhaitent aller aux toilettes.

Du côté des motifs qui poussent à aller vers l'extérieur, les adolescentes soulèvent la nécessité de trouver des moyens alternatifs de maintenir les contacts afin d'éviter de devoir quitter physiquement le centre pour maintenir les liens (running to). Les intervenants doivent envisager des moyens alternatifs qui favoriseraient le maintien des contacts avec l'extérieur et ainsi ne pas créer une rupture dans la socialisation et le développement humain des jeunes hébergés. On parle ici de moyen technologique comme la vidéoconférence, des temps de visite pour les amis ou les relations amoureuses pour celles qui ne sont pas autorisées à quitter physiquement le centre. À l'heure actuelle, seuls les membres de la famille sont autorisés à visiter les adolescentes dont les sorties autonomes ne sont pas permises. Toutefois, il est démontré qu'à l'adolescence et dans un contexte parfois de développement familial traumatique, les parents ne sont pas les personnes de référence pour les jeunes femmes qui tendent à s'identifier plus à leur groupe d'amis qu'à un lien de sang.

Toutefois, malgré ce constat flagrant, c'est plutôt l'inverse qui se produit; les réactions institutionnelles tendent à augmenter le désir de fuir le centre. En effet, les conséquences émises par le centre sont plutôt des coupures de sorties, d'appels et de contacts avec le monde extérieur. Ces coupures augmentent le désir des adolescentes de pouvoir contacter leurs amis, leur copain et leur famille à l'extérieur. Les réactions institutionnelles créent une rupture dans le développement normal de la socialisation à l'adolescence, moment où justement les contacts avec les gens hors du milieu familial devrait être favorisé dans le but de développer l'autonomie fonctionnelle et psychologique des enfants.

À l'adolescence, en plus de ce que les adolescentes ont mentionné plus haut en lien avec les besoins de développement, il est important de soulever l'importance des liens sociaux chez le développement normal de l'adolescente : « le jeune cherche à enrichir son réseau social, s'identifier à des groupes sociaux et nouer des liens positifs et respectueux de la diversité » (INSPQ, 2017:5). Encore une fois, il est reconnu que les adolescentes ont la nécessité de développer leurs liens sociaux. Toutefois, le contexte dans lequel évoluent les adolescents placés en centre jeunesse prévoit tout le contraire. Les appels avec les amis et la famille sont chronométrés, le développement d'amitiés sur les unités n'est pas encouragé et les sorties sont restreintes avec les gens de leur entourage extérieur. Dès lors, on peut voir que la réponse institutionnelle à la fugue ne permet pas d'encourager le développement normal de l'adolescente.

Les trois jeunes femmes ont précisé dans leurs motifs de fugue qu'elles quittaient principalement afin d'aller voir des amis ou leur copain. Ainsi, dans les études relevant du développement de l'adolescence, il ressort qu'avec la préadolescence : « s'amorce une tendance qui perdurera durant toute la période de l'adolescence : la relation d'amitié et les groupes de pairs prennent une importance accrue » (INSPQ, 2017:35) Le maintien des liens durant l'hébergement demeure ainsi une façon de permettre le soutien et la motivation chez les jeunes alors que c'est plutôt le contraire qui est encouragé. En fait, les adolescentes se retrouvent prises dans un cercle vicieux très difficile où plus elles fuguent, plus elles sont privées de sorties et ainsi plus elles ont l'impression que les liens avec leur entourage se rompent, ce qui les encourage encore plus à trouver des moyens afin de maintenir un lien.

De ce fait, dans leurs discours, les adolescentes expliquent ne pas avoir souhaité nécessairement fuir les intervenants ou le centre de réadaptation, mais plutôt aller rechercher un surplus non disponible entre les murs de béton : « les filles vivent moins les fugues comme des ruptures que comme une pause dans le contrôle exercé par les adultes qui en sont façonnés par les rapports de genre » (Lemercier, 2017 : 96). Déjà dans son exploration en 2017, Élyse Lemercier faisait ressortir que : « la rue et les copains qu'on y retrouve » était un thème récurrent dans ses entretiens auprès des jeunes et devrait prendre une part centrale dans l'intervention au moment de l'adolescence.

Malgré le constat précédent, il est toutefois important de préciser que deux des trois adolescentes indiquent que la coupure créée par le recours à l'encadrement intensif leur a été bénéfique, mais uniquement à court terme. En effet, les jeunes mentionnent que pendant un court laps de temps, cette pause leur a permis de s'arrêter et de réfléchir honnêtement à leurs besoins, où elles en étaient rendues et aux moyens adéquats pour atteindre leurs objectifs. Elles reflètent que la coupure complète avec le monde extérieur peut être positive, mais elles insistent sur le fait qu'elle doit être de court terme et ainsi éviter une coupure massive avec les relations extérieures. L'encadrement intensif doit alors être utilisé comme un bref passage pour reprendre ses sens avant de continuer un réel travail sur elles-mêmes tout en maintenant leur vie à l'extérieur des murs.

En ce sens, nous sommes tenus de faire le constat qu'actuellement la réaction institutionnelle à la fugue augmente parallèlement les deux facteurs principaux de désir de fugue selon la théorie de Karam. En résumé, une analyse commune ressort de ces deux types de fugue, peu importe le type de fugue et ce qu'elle tente de combler, le tout part d'un besoin de l'adolescente.

5.2.3 Le besoin d'écoute et de compréhension

Parmi les difficultés soulevées, les adolescentes énoncent devoir lors de leur retour de fugue remplir une multitude de réflexions sur papier et faire des rencontres de suivi sur plusieurs thèmes. Toutefois, ces thèmes sont choisis par les intervenants et ce sont ces mêmes intervenants qui décident quand les réflexions sont assez satisfaisantes pour cesser. Par exemple, si elles nomment ce qu'elles ont fait en fugue, mais que les intervenantes doutent que cela peut être autre chose, on ne cherche pas réellement à savoir, on continue d'insister pour avoir une autre version, comme s'il fallait obligatoirement un événement majeur pour justifier la fugue. Les jeunes femmes rencontrées rapportent qu'elles ont la place pour nommer comment elle se sentent, là n'est pas la question. La difficulté résulte plutôt dans la capacité du milieu à recevoir leur réponse. Elles dénoncent ne pas se sentir écoutées, ni entendues et même si elles le sont, leurs paroles ne sont pas prises en considération.

Les besoins sont nommés, mais pas entendus. En ce sens, cela ne révèle pas pour elles un manque d'intérêt de la part des intervenants en soit, mais bien un manque d'écoute de l'organisation qui cible des besoins précis pour les adolescentes avant même qu'elles aient le temps de nommer leurs réels besoins. Manque de temps des intervenants, manque de flexibilité, manque d'intérêt et de formation sont des éléments soulevés qui appartiennent à l'organisation des centres jeunesse et qui font en sorte que ce qui sort de la bouche des adolescentes est balayé contre une intervention systématique qui ne pousse pas la réflexion et s'assure de ne pas sortir des sentiers battus. Nul besoin de répéter que chaque développement est différent et que chaque parcours de vie est singulier à la personne qui le vit, toutefois, la logique ne semble pas actuellement se transposer aux interventions.

5.3 Dimension de genre

À ce stade, il est important pour nous de revenir sur la dimension de genre abordée dans notre cadre de référence, car celle-ci impose une manière d'analyser actuellement la question de la fugue.

Lorsque nous analysons la grille d'encadrement intensif utilisée pour prendre des décisions au retour de fugue, une partie complète est réservée au risque d'exploitation sexuelle et celle-ci occupe une place majeure dans la décision ou non de recourir à l'encadrement intensif. Cette même réflexion est utilisée pour décider et justifier les coupures de sortie au retour de fugue, situation qui est uniquement prise en compte lorsqu'on parle de fugue au féminin puisque l'on rapporte rapidement le corps de la femme comme un corps à protéger contrairement à celui du garçon dont cet aspect demeure peu évalué lors d'un retour de fugue.

Actuellement, les interventions sont basées sur des craintes en lien avec le corps qui est rapidement reliés à l'exploitation sexuelle. Bien que nous ne niions pas les dangers de cette pratique, il ne faut pas faire d'associations rapides. Au moins deux des jeunes filles ont reconnu avoir participé à des activités reliées à la prostitution, une a reconnu avoir « fait des clients » et une autre prétend avoir fait des activités de proxénétisme. La première qui nomme avoir fait de la prostitution nomme

l'avoir fait à un point pour obtenir de l'argent afin d'avoir de la nourriture et un endroit où se loger. Toutefois, dans le discours des adolescentes, les activités de prostitutions auxquelles elles se sont adonnées ne semblent pas avoir la même charge émotionnelle que ce que l'on prétend rapidement en centre jeunesse lorsqu'on parle d'exploitation sexuelle. Pour elles, il ne s'agit pas d'événements majeurs dans le cadre de leur récit de fugue, alors que cette situation est au cœur des interventions reçues lors de leur retour. Un discours moralisateur et réducteur leur a été servi, accompagné de plusieurs réflexions écrites à faire sur le sujet.

De leur côté, les adolescentes ont plutôt tendance à en parler comme d'une réponse à un besoin qu'elles n'étaient pas en mesure de combler dû à leur situation de placement. Par exemple, une manière d'aller chercher de l'argent alors qu'elles ne pouvaient pas en obtenir en travaillant comme toutes les autres adolescentes de leur âge étant privé de sortie lors de leur hébergement. Encore une fois, les intervenants se centrent ici sur des craintes.

De ce fait, on peut se questionner si les coupures de sortie comme réponse à la fugue n'auraient pas en un sens contribué à forcer les adolescentes vers une pratique qui est d'autant plus risquée que la fugue en soit.

5.3.1 La notion de risque

Encore une fois, lorsqu'on parle de la notion de risque durant la fugue, celle-ci n'est jamais abordée de la même façon que lorsqu'on parle de leur homonyme masculin. Deux des trois jeunes femmes ont reconnu ne pas toujours s'être senties en sécurité lors de leur fugue. Les moments précis relèvent de la nécessité de trouver un lieu pour dormir ou le moment où elles ont « fait des clients » dans le but d'avoir de l'argent. Une d'entre elle a d'ailleurs mentionné qu'elle fuguait de peur que son proxénète s'en prenne à sa famille pendant son passage en CRDJA dû à des dettes d'argent. Les moments d'inquiétude des jeunes filles relèvent de craintes de se trouver dans des lieux où leur intégrité physique pouvait être mise en danger.

Annie Dion rapporte dans son mémoire que l'un des trois facteurs qui peut expliquer la répétition de la fugue est entre autres les conditions de vie durant la fugue et les risques pris par les

adolescentes. Elle explique ainsi que des conditions comme la crainte d'être retrouvée, la consommation, le sentiment de sécurité, l'exploitation sexuelle et la capacité à trouver de l'argent en fugue peuvent être des facteurs qui poussent les adolescentes à quitter ou à demeurer en fugue (Dion, 1999). Ce constat nous emmène toutefois à nous questionner si cette situation de risque aurait pu être évitée justement si à la base la fugue n'avait pas été vue comme une problématique en soit. En effet, les moyens alternatifs trouvés par les adolescentes résultent d'une situation d'illégalité durant la fugue qui ne leur permet pas de se retrouver dans des milieux connus et rassurants de peur de se faire retrouver par la police.

Dans leur parcours de fugue, les trois jeunes femmes ont abordé la question de la survie durant la fugue. En effet, durant leur fugue, à un certain point, les adolescentes ont été forcées de trouver des moyens afin de « faciliter » leur parcours et être en mesure de survivre durant les moments à l'extérieur.

Au moins une des adolescentes rapporte avoir eu recours au vol durant sa fugue dans le but de pouvoir minimalement se nourrir. Les adolescentes rapportent ne pas avoir nécessairement eu le choix d'en arriver à ces stratégies lors de leur fugue afin de répondre à leurs besoins, leur statut de fugueuse ne leur permettant pas d'autres moyens. De ce contexte, on comprend que le contexte de répression de la fugue de la part des intervenants, qu'ils soient intervenants en centre jeunesse, policiers ou travailleurs sociaux, place les adolescentes dans un contexte de précarité durant leur fugue. Le fait en soi de réprimer la fugue et de rédiger un avis de disparition met les policiers à la trousses des jeunes filles qui doivent donc se cacher. Les adolescentes doivent trouver des méthodes alternatives afin de « survivre » en fugue et se cacher. Cela les place dans une position de vulnérabilité et de dépendance face aux gens autour d'elles et ce uniquement en raison de la position qu'elles occupent face au statut de fugueuse décidé par le centre jeunesse supposé prendre soin d'elles. Encore une fois, on parle ici d'un statut d'« illégale » tel qu'on le verrait pour une prisonnière qui a fui sa prison.

De ce type d'intervention, on comprend qu'actuellement elle se concentre sur les craintes des intervenants en lien avec ce qu'ils considèrent comme des situations à risque et passent ainsi à côté de la notion de besoins des adolescentes. Les interventions deviennent alors contre productives

pour les adolescentes qui doivent se mettre à risque au final pour avoir réponse aux besoins mentionnés précédemment.

5.4 Le retour de fugue : « le plus dur c'est le retour »

Caroline, Sabrina et Lina ont toutes été en accord sur un point : elles s'entendent pour dire que le plus difficile en lien avec la fugue n'est pas la fugue elle-même, mais bien le retour en centre de réadaptation après la fugue. Elles justifient le retour difficile en lien avec la façon dont elles ont été reçues et accueillies au centre au retour et les interventions qui ont suivi leur fugue.

Majoritairement, les trois adolescentes décrivent ne pas avoir reçu des services adéquats de la part de la protection de la jeunesse pour les aider à aller mieux lors de leur passage en centre de réadaptation. Bien qu'elles soient toutes en mesure de nommer des éléments qui les ont aidées, leur impression générale demeure négative.

5.4.1 Les différents types d'encadrement

Les trois jeunes filles rencontrées ont un point majeur en commun, elles ont visité plusieurs unités durant leur parcours de placement en centre de réadaptation. Chacune d'entre elle a débuté son parcours en unité globalisante au CRDJA de Montréal avant d'être transférée dans des unités dynamiques et dynamiques élevées du Centre Notre-Dame de Laval. Deux d'entre elles ont fait des séjours en encadrement intensif et une y est toujours hébergée. Les adolescentes rapportent que les différentes unités avaient des fonctionnements radicalement différents. Les déplacements sont connus comme la réponse institutionnelle à la fugue : « on peut constater que la réponse institutionnelle face aux comportements de fugue consiste à déplacer le jeune vers un autre milieu substitut, généralement, vers une ressource plus sécuritaire ou un milieu plus encadrant » (Karam, 2013 :61). En effet, plus les fugues se répètent et plus elles durent longtemps, plus la tendance à identifier le risque de récidive et la prise de risque comme élevés augmente et donc le niveau

d'encadrement aussi. Le premier réflexe actuel d'intervention en matière de fugue est la répression et l'augmentation des interdits et de la prise en charge.

Nous pouvons à ce point nous questionner sur les impacts d'autant de déplacements lors des retours de fugue sur le lien que développe les jeunes femmes à leur environnement. En effet, le changement d'environnement et d'intervenants crée un contexte où les adolescentes doivent constamment réapprendre à fonctionner dans un nouveau milieu et à faire confiance à des nouveaux adultes peu significatifs pour elles. Les adolescentes concernées par notre mémoire ont pour la plupart un passé difficile de traumatismes, de ruptures et de déplacements qui les emmène à s'ouvrir et à faire confiance difficilement. Dans ce contexte, les interventions tendent à reproduire le sentiment d'abandon et les difficultés d'attachement que ces femmes ont pu connaître dans leur enfance.

De plus, les jeunes femmes mentionnent que souvent, le changement se fait sans une concertation préalable avec elles et donc cela ne leur permet pas de se préparer ou de prévoir de telles conséquences en lien avec leur fugue. En effet, pour prendre la décision d'un changement de milieu, une table d'orientation devrait être organisée où la jeune participe avec ses différents intervenants sociaux. Toutefois, dans un contexte de fugue, l'urgence du retour pousse souvent les intervenants à se concerter entre eux et à prendre des décisions avant même que la jeune ait pu nommer ce qu'elle vit ou comment elle entrevoit son retour. Ce contexte d'incertitude et de punition au retour ne favorise clairement pas un désir de collaboration et d'ouverture des jeunes rencontrées.

La nécessité d'un encadrement de type intensif, qui a été remise en cause dans notre introduction, est corroborée par une adolescente, l'unique qui y réside présentement, qui semble n'en avoir rien retiré de positif. Toutefois, deux des trois adolescentes qualifiaient de bénéfique à court terme leur passage dans ce type d'encadrement. Les deux adolescentes constatent que l'encadrement intensif leur a permis de s'arrêter et de réellement réfléchir à leurs besoins et leur situation actuelle ce qui a été positif pour elles. Toutefois, elles spécifient que ce type d'encadrement demeure uniquement positif sur une courte période. En ce sens, cela confirme les études réalisées par Rana Karam en 2013 qui expliquait que « l'encadrement et la structure peuvent s'avérer bénéfiques et sécurisants pour certains jeunes et, en ce sens, constituer une composante thérapeutique dans la rééducation des adolescents » (Karam, 2013 :62). La structure ne peut à elle seule expliquer la réadaptation d'un jeune: « les conditions de garde en milieu fermé, c'est-à-dire être en contact avec les

intervenants d'une manière intensive et quotidienne, semble être un élément favorisant l'établissement de la relation psychoéducative » (Robert, Thérien et Jetté, 2009 :43) Ainsi, il est nécessaire que la relation avec les intervenants et la capacité d'écoute et de soutien soient des éléments favorisant la réadaptation, ce qui ne fut pas le cas chez nos trois jeunes femmes.

En effet, bien qu'elles avouent que l'arrêt imposé par l'encadrement intensif puisse avoir été favorable, les jeunes femmes accordent plutôt le crédit au fait qu'elles-mêmes ont eu des réflexions et non pas grâce aux intervenants. Elles expliquent donc que le contenant a eu un effet positif d'obligation à la réflexion, mais que les réflexions des intervenants n'y ont pas contribué.

5.4.2 Des pratiques lourdes de conséquences

Les jeunes femmes lors de leur retour de fugue ont été en mesure de soulever certaines pratiques qui pour elles sont simplement inconcevables et ne devraient pas prendre place dans un environnement comme celui des centres jeunesse. Notre recherche, notamment à travers la question des motifs qui poussent les jeunes femmes à fugue du milieu substitut, nous permet de comprendre que les pratiques actuelles des centres jeunesse comptent parmi les facteurs de favorisent qui reproduction de la fugue.

Une des pratiques abordées que deux des trois adolescentes ont considérée comme inacceptable était la fouille à nue au retour. En effet, elles verbalisent que la fouille est quelque chose de dégradant et inhumain, cela ne devrait pas avoir lieu dans le cadre de la LPJ. En effet, afin de trouver des objets illégaux en centre de réadaptation, lors de retour de fugue, une fouille dite complète est effectuée et représente une palpation de tous les vêtements ainsi que des exercices moteurs afin de s'assurer que rien n'est camouflé à l'intérieur du corps. Cette pratique est qualifiée comme un calvaire pour les adolescentes rencontrées. Nous parlions dans notre cadre de référence des droits des adolescentes lors de leur passage en CR et nommions que les enfants hébergés ne sont pas hébergés dans un milieu carcéral puisque la loi interdit qu'un enfant mineur soit hébergé dans ce type d'encadrement. Toutefois, ce type de pratique se rapproche des interventions qui sont faites dans un milieu carcéral et demeure pour nous une façon détournée d'appliquer des principes qui n'appartiennent pas au type d'intervention préconisé dans un centre de réadaptation. Elles se

rappellent plutôt au caractère punitif d'un établissement carcéral plutôt que dans la bienveillance qui devrait être relié au retour de fugue. Encore une fois, ce type de pratique appartient plutôt aux craintes du milieu receveur qu'un constat visant à répondre au besoin des adolescentes lors du retour.

Parmi les constats de nos jeunes femmes, elles mentionnent toutes trois déplorer que toutes les sorties leur soient coupées lors de leur retour de fugue. Elles évoquent que cela représente plutôt un motivateur à quitter à nouveau vers la fugue afin de retrouver la liberté abordée plus tôt. En effet, déjà dans les constats de recherches passées, cet élément ressortait indiquant « un sentiment d'incompréhension, d'injustice et de frustration de la part des jeunes qui vient inutilement s'ajouter au poids que représente la perte de liberté engendrée par le placement » (Robert, Thérien et Jetté, 2009 :47). De ce fait, les adolescentes préféreraient que les conséquences soient adaptées à leurs besoins et qu'un motivateur leur soit permis plutôt que simplement des conséquences drastiques.

5.4.3 Coupure de droits

Toutes les adolescentes nous rapportent lors de nos entretiens qu'elles ont été privées de contacts avec leur famille ou leurs amis lors de leur retour de fugue. Dans certains cas, cela leur aurait permis de vivre un certain apaisement personnel. Toutefois, la loi spécifie que l'adolescente :

peut communiquer en toute confidentialité avec ses parents, frères et sœur, à moins que le tribunal n'en décide autrement. Il peut aussi communiquer en toute confidentialité avec toute autre personne à moins que le tribunal n'en décide autrement ou que le directeur général de l'établissement qui exploite le centre de réadaptation ou le centre hospitalier ou la personne qu'il autorise par écrit n'estime qu'il y va de l'intérêt de l'enfant de l'empêcher de communiquer avec cette personne » (Article 11, LPJ).

De ce fait, les intervenants du centre de réadaptation ne sont pas en mesure théoriquement de mettre des interdictions entre les adolescentes et le monde extérieur sur la simple base d'une crainte reliée à la fugue. Toutefois, dans la réalité, les adolescentes nous rapportent un isolement et un manque de socialisation profond lors de leur retour qui poussent entre autres l'augmentation des facteurs possibles de la reproduction de la fugue.

De ce constat, on comprend que l'intervention actuelle en matière de réadaptation se rapproche plutôt de l'approche punitive que de la demande réelle de réadaptation et ce malgré que la loi

prévale qu' : « aucun enfant ne peut être hébergé dans un établissement de détention au sens de la Loi sur les services correctionnels » (Article 11, LPJ).

Il appert important de comprendre à ce point l'essence de ce que les adolescentes dénoncent. Elles fuguent principalement dans le but de maintenir les liens sociaux, d'acquérir de l'autonomie et justement de pouvoir profiter de moments positifs pour leur développement à l'extérieur. Toutefois, en opposition, la première réaction institutionnelle à la fugue est de faire obstacle à la socialisation et d'interdire l'ensemble des sorties des jeunes femmes dans un contexte d'encadrement intensif. À ce point, il nous apparaît clair que les interventions sont contre-productives en lien avec les besoins réels des adolescentes. Il serait d'autant plus intéressant de penser plutôt à un système de récompense au retour en lien avec les sorties tel que proposé par Sabrina lors de nos rencontres. Elle proposait de retrouver rapidement et graduellement l'accès à ses sorties en fonction du travail fait sur elle-même et le tout dans un plan précis qui inclut ses besoins au retour.

5.5 Une seule mission : s'adapter au jeune, ses besoins

Le premier constat qui ressort lorsque nous questionnions les jeunes filles sur la façon dont elles auraient souhaité être traitées lors de leur retour de fugue, il ressort qu'elles auraient apprécié que les besoins abordés plus tôt soient considérés par les intervenants et ainsi éviter la fugue. Pour se faire, elles croient que cela demanderait plus de liberté d'intervention et ainsi permettre d'adapter les interventions selon l'adolescente.

Dans cette optique, l'Institut national de la santé publique du Québec propose que : « chaque personne est unique. Elle dispose de caractéristiques et d'habiletés qui lui sont propres et évolue dans des contextes différents (ex. : statut socioéconomique, composition familiale, milieu ethnoculturel). Ainsi, le développement ne suit pas toujours des séquences organisées et linéaires » (INSPQ, :27). Cela coïncide avec la demande des adolescentes d'être partie prenante dans leur parcours d'intervention. Il est important dans un contexte de développement de l'autonomie de donner parole et une place décisionnelle aux jeunes femmes dont le parcours de vie est le leur.

Elles doivent être impliquées et proposer elle-même des interventions, mais plus encore, ces interventions doivent être prises en compte comme réalisables. Trop souvent, des consignes de l'organisations sont émises au retour de fugue et peu adaptées, puisque l'espace à la discussion n'y est pas.

Une des adolescentes Sabrina rapportait entre autres que peu importe ce qui est donné comme conséquence, le processus doit partir directement de la jeune. Elle expliquait que son placement était un combat contre elle-même et elle était la seule qui pouvait avoir un impact sur elle-même. Cela coïncide avec les travaux précédents où les auteurs dévoilent que : « la plupart des jeunes en milieux fermés considèrent que le placement leur appartient et ils sont libres de faire ce qu'ils veulent de ce temps de placement, Ainsi le placement n'est pas perçu uniquement comme une perte de liberté ou comme un enfermement vécu sous le signe de la contrainte » (Robert, Thérien et Jetté, 2009 :41). Par contre, ce que nos jeunes adolescentes nous rapportent, est que bien que cela soit l'intervention privilégiée sur papier, ce n'est pas la réalité vécue sur le terrain où les jeunes « subissent » des conséquences sans être partie prenante. Entre autres, rappelons-nous de la situation de Lina qui a été transférée en EI un matin sans même avoir été prévenue à l'avance.

En ce sens, le Centre jeunesse de Montréal s'est d'ailleurs positionné en 2011 sur huit postulats en lien avec l'intervention clinique destinées aux 12-18 ans. Parmi ces constats, deux attirent notre attention.

Constat 1 : « Le jeune âgé de 12 à 18 ans témoigne habituellement d'un fort enracinement à son milieu familial ou social d'origine. Pour cette raison, il importe de tout mettre en œuvre afin d'identifier les forces en présence dans son milieu et de travailler avec ces dernières (ses parents naturels au premier chef, puis sa famille élargie, son école...) de façon à ce qu'elles permettent d'assurer sa sécurité ainsi que la reprise ou la poursuite de son développement » (CJM-IU, 2011 :25).

Constat 2 : « Les difficultés présentées par les jeunes appartenant à cette tranche d'âge ne doivent pas faire oublier l'important potentiel de changement qui est le leur de même que leur capacité à prendre une part active à leur développement. Il en découle la nécessité de rendre ces jeunes « parties prenantes » de l'intervention à réaliser à leur endroit, notamment au moyen d'un accompagnement destiné à les aider à « donner un sens » à toutes les situations ou événements les concernant » (CJM-IU, 2011 :25).

Ces deux constats correspondent avec la demande des trois adolescentes que nous avons rencontrées qui mentionnent souhaiter éviter les interventions machinales afin que les intervenants aient plus de liberté à actualiser les interventions selon la personne devant eux. En revanche, bien que ces constats existent sur papier, ils ne semblent pas être présents ou possibles dans le contexte actuel d'intervention en Centre Jeunesse.

CONCLUSION

Au départ de notre recherche nous avons été en mesure de ressortir plusieurs écrits et explications qui résumaient la problématique de la fugue à partir des centres jeunesse dans les dernières années; sujet qui a intéressé l'opinion populaire suite à la vague des fugues en 2016. Toutefois, parmi les recherches déjà rédigées, aucune en contexte québécois ne faisait état du discours précis des adolescentes hébergées en Centre Jeunesse alors que c'est spécifiquement d'elles dont il est question dans le discours populaire relié à la notion de risque. À ce moment une statistique inquiétante a capté notre attention, le recours à l'encadrement intensif a augmenté de 33% au cours de la même année (Lebon, 2016). De ce principe, nous en sommes venus à questionner les moyens utilisés dans les centres de réadaptation pour traiter la question de la fugue. Actuellement, l'identification des besoins et des motifs qui peuvent mener à des épisodes de fugue est rarement issue du discours des jeunes et les besoins ciblés se retrouvent analysés par des experts en la question. Notre mémoire a eu pour objectif d'explorer non seulement leur propre définition, mais de tenter de comprendre leurs propres motifs. Il nous apparaît clair à la fin de notre travail que nous devons d'abord partir des besoins de ces jeunes filles pour être en mesure de mettre en place des interventions qui vont réellement les soutenir et non seulement les punir en lien avec le symptôme qu'est la fugue.

Après la lecture de notre mémoire, nous pouvons nous questionner sur la pertinence de décrire la fugue comme une problématique en soi. À notre sens, il serait plus approprié à ce point-ci de l'adresser comme un moyen utilisé pour répondre aux besoins. Concept qui avait jadis été exploré par les experts, mais jamais reconnu ainsi par les interventions sur le terrain en centre jeunesse. En effet, actuellement, les interventions lors de retour de fugue sont plutôt à caractères punitifs qu'à caractère bienveillants. En ce sens, les interventions ou conséquences ont plutôt tendance à décourager le retour des adolescentes et même à augmenter le désir de fuguer à nouveau de la ressource dans laquelle elles devraient plutôt trouver du soutien et de l'aide tel que prévu à la loi sur la protection de la jeunesse.

En conclusion de notre mémoire, il est important de revenir sur nos objectifs principaux, à savoir, de documenter la perception spécifique du parcours de leur fugue des jeunes filles ayant fugué à partir du Centre jeunesse de Montréal. Les trois adolescentes que nous avons rencontrées nous ont livré un récit percutant de leurs expériences en centre jeunesse et dans la rue. Elles nous ont permis de mieux comprendre ce par quoi elles sont passées dans un objectif de développement des connaissances en matière d'intervention sur la fugue et ainsi répondre à notre deuxième objectif de recherche de documenter spécifiquement la perception des jeunes filles de l'intervention reçue en lien avec le retour fugue. Ces femmes ont été toutes unanimes sur le fait qu'elles auraient souhaité recevoir plus de la part des intervenants et surtout être mieux entendues et comprises. L'individualité des parcours rend chaque retour unique, c'est ainsi que devrait être traité l'intervention au retour de la fugue, de façon individualisée en fonction des besoins.

Les jeunes femmes lors de leur retour de fugue ont été en mesure de soulever certaines pratiques qui pour elles sont simplement inconcevables et ne devraient pas prendre place dans un environnement comme celui des centres jeunesse. On parle ici de pratiques qui relèvent plutôt du milieu carcéral que de la réadaptation; des horaires contrôlés, des coupures de droit, des restrictions de contacts, des coupures de privilèges et des interventions plus coercitives qu'accompagnatrices. Ces discours ont tendance à renfermer les jeunes femmes sur elles-mêmes et les pousser à fuir ce contexte à tout prix. Les interventions qui se voulaient donc en théorie bienveillante et accompagnatrices sont en fait une détresse supplémentaire qui s'ajoute à un parcours déjà parsemé d'embûches. De ce fait, on peut se questionner si les coupures de sortie comme réponse à la fugue n'auraient pas en un sens contribué à forcer les adolescentes vers une pratique qui est d'autant plus risquée que la fugue en soit. Cela contribue en fait à l'augmentation des facteurs de risque et crée une roue sans fin dans leur recherche de liberté.

Ma recherche part d'un constat de base qui mentionne qu'actuellement, l'intervention qui est faite en centre jeunesse lors du retour de fugue des adolescentes ne répond pas à sa mission de soutien. Mais plus encore, les interventions sont en fait un facteur de reproduction de la fugue et tend à augmenter le désir de fuguer des jeunes. Dans ce contexte, la fugue à partir d'un milieu substitut se doit d'être traitée différemment de celle d'un milieu familial et la parole se doit d'être donnée aux adolescentes qui ont la clé de leurs besoins.

Plusieurs éléments ont été soulevés qui reviennent toujours à un point de départ, les besoins des adolescentes. La théorie de Rana Karam nous a permis de comprendre deux types de motifs spécifiques de fugue qui poussaient les adolescentes à vouloir fuir leur milieu de vie et à se diriger vers les gens qu'elles connaissent à l'extérieur. Le tout dans un objectif unique, répondre aux besoins normaux de socialisation et de développement des adolescentes que le centre de réadaptation n'était pas en mesure de remplir. C'est à partir de cette classification que s'est développé l'essentiel de notre argumentaire. Dans la balance, les méthodes coercitives actuellement utilisées par les centres jeunesse prennent le dessus sur les risques que peuvent représenter la fugue en soi et donc contribue à la reproduction de celle-ci pour répondre aux besoins primaires des jeunes filles.

Actuellement, il s'avère que sur papier, les interventions semblent se diriger vers des principes pertinents de protection, mais il faut se questionner si le principe de protection est le principal besoin de ces adolescentes au passé lourd et traumatique. La Loi de la protection de la jeunesse et son application doivent être repensées et mieux adaptées à la réalité des adolescentes de nos jours pour répondre à leur besoin de développement et principalement à leur besoin de socialisation, d'exploration, de liberté et de développement de l'autonomie à l'adolescence. Le côté humain devrait importer amplement plus que la théorie et le sentiment de fausse protection que l'on souhaite inculqués aux jeunes d'aujourd'hui.

Pour ce faire, deux constats nous apparaissent importants. Le premier est la mise en place de moyens concrets et de formation pour les intervenants afin d'être mieux sensibilisés non seulement à la théorie, mais à la réalité vécue par les jeunes filles auprès desquelles ils interviennent. Dans un second temps, dans le contexte de ses interventions et cette formation, il est primordial d'intégrer les adolescentes et de mettre leur discours à l'avant plan, et ce, par le biais par exemple de l'implantation d'un comité de jeunes, de discussions et également d'une prise de pouvoir concrète. Le processus complet du traitement de la fugue doit impliquer les jeunes et aucune décision ne devrait être prise sans que les premières intéressées ne soient impliquées.

Du côté des intervenants, il est clair qu'une latitude d'intervention et plus de temps doivent être accordés aux adolescentes directement afin de mettre en place des interventions qui dépasseraient

les interventions automatiques. En ce sens, on peut également se questionner sur la latitude des intervenants en lien avec la notion de gestion de risque qui vient avec la Loi sur la protection de la jeunesse. Ainsi, la Loi met de l'avant le constat que les adolescentes qui fuguent des centres jeunesse ont un besoin de protection immédiat alors que les jeunes nous rapportent justement ne pas avoir besoin de protection lors de leur fugue. Pour elles, la question se trouve en effet ailleurs. Ceci à notre sens est au cœur du débat.

Un des points importants soulevés dans le cadre de notre recherche était le recours à l'encadrement intensif en CR lors des retours de fugue. Méthode qui semble être privilégié afin d'empêcher physiquement les jeunes de fuguer et leur permettre de recevoir du soutien de manière intensive pendant une période de temps donné. Dans la réalité, bien que nous ayons pu soulever des éléments pertinents à son utilisation, il semble que ce ne soit pas l'intervention à privilégier. Le recours à l'encadrement intensif permet en effet aux adolescentes de mettre leur vie sur pause et de prendre le temps de prendre soin d'elles, mais celles-ci allouent leur réussite à leur capacité de réfléchir plutôt qu'aux restrictions placées autour d'elles. Cette pause pourrait aussi avoir lieu dans un milieu beaucoup moins contraignant.

La réalisation de ce mémoire m'aura permis bien sûr de mieux comprendre tous les besoins entourant la fugue, mais également de repenser ma propre pratique d'intervention en regard de la fugue. En ce sens, je tiens à encourager, malgré les contraintes, les étudiants qui souhaitent réaliser leur recherche dans leur milieu de travail vu la qualité des connaissances qui en ressortent pour le développement personnel de l'intervenant qui fait la recherche. Lorsque bien questionné, les sujets abordés permettent de mieux comprendre le sens des interventions faites dans le quotidien de notre travail. Les milieux scolaires auraient avantage à s'inspirer du milieu européen et autoriser de manière plus accessible les recherches dans les milieux de travail afin d'obtenir des intervenants mieux outillés pour répondre aux réels besoins des individus auprès desquels ils offrent des services.

Pour terminer, nous souhaitons revenir sur notre motivation primaire à faire ce mémoire. Sa réalisation ne se veut pas une critique des intervenants et de la mission des centres jeunesse. Nous croyons sincèrement en la bienveillance de tous ceux et celles qui se sont donnés comme mission individuelle de soutenir des enfants et adolescents dans leur parcours développemental. Ce mémoire se veut plutôt un espace pour prendre le temps d'écouter les adultes de demain et de mieux

comprendre leurs besoins dans le but d'améliorer continuellement le soutien qui leur est offert. Pour nous, l'intervention n'est pas un concept stagnant, mais bien un langage qui doit se permettre d'évoluer et d'être remis en question.

ANNEXE A

GRILLE D'ENTREVUE

La grille d'entrevue (semi-directive) sera utilisée à titre de guide et d'aide-mémoire. Les sujets traités ne lui sont pas exclusifs et il est possible qu'ils ne soient pas tous abordés dépendamment du désir de l'adolescente rencontrée. Les questions sont uniquement dans un but de pousser la réflexion, mais nous nous nous adapterons aux sujets que l'adolescente préférera élaborer ainsi que leur moment d'introduction.

1. Questions générales

Nom fictif, âge, motivation à participer au projet, type d'unité

2. Parcours/expérience de suivis avec le DPJ

Situation familiale

Historique de placement, vécu en unité

Vision générale de leur suivi avec les centres jeunesse

3. Parcours de fugue(s)

Nombre de fugue(s)

Motifs/objectifs de la fugue

- Qu'est-ce qui a motivé ton départ à ce moment précis?
- Que comptais-tu faire durant ta fugue? Avais-tu planifié quelque chose?
- Qu'as-tu fait finalement?

Vécu durant la fugue (activités, difficultés rencontrées, facilitants)

- Qu'as-tu fait durant ta fugue?
- As-tu rencontré des gens durant ta fugue?
- Qu'est-ce qui t'a aidé durant ta fugue?
- Qu'est-ce qui a été plus difficile?

Sentiments/réflexions durant la fugue

- Qu'est-ce que tu te disais quand tu étais en fugue?
- Comment tu te sentais à l'extérieur?

Leur perception de la sécurité durant la fugue

- Te sentais-tu en sécurité durant ta fugue?
- Est-ce qu'il y a des moments où tu t'es sentie en sécurité ?
- Est-ce qu'il y a des moments où tu t'es sentie en danger?

4. Intervention/modalité lors des retours de fugue

Prise en charge lors du retour de fugue/ Sentiments éprouvés face aux interventions

- Comment est-on intervenu avec toi lors du retour de fugue?
- Comment t'es-tu sentie à ton retour ?
- Comment t'es-tu sentie face aux interventions?
- Comment aurais-tu souhaité qu'on intervienne avec toi?
- Dans un monde idéal, comment aurais-tu vu ton retour de fugue?

Conséquences/mesures disciplinaires reliées à la fugue

- Est-ce qu'il y a eu des conséquences à ta fugues (positives ou négatives) ?
- Est-ce qu'il y a eu des changements dans ton type d'encadrement au retour de fugue?
- Considère-tu que cela t'a aidé, qu'aurais-tu souhaité qui soit fait différemment?

Leur perception versus celle des intervenants

- Avais-tu la même perception de ta fugue que les intervenants?
- Si non, qu'est-ce qui était différent? Si oui, qu'est-ce qui était pareil?

Soutien reçu/ services offerts

- Quels services de soutien t'ont été offerts?
- Quels services tu aurais souhaités recevoir?

BIBLIOGRAPHIE

Attar-Schwartz, (2013). *Runaway behavior among adolescents in residential care : The role of personal characteristics, victimization experiences while in care, social climate, and institutional factors*. Children and Youth Services Review 35(2), 258-267.

Avenir d'enfants. (2018). *L'importance du lien de confiance*, dans Agir tôt. Récupéré de <http://agirtot.org/thematiques/l-importance-du-lien-de-confiance/>.

Baribeau, . et Royer, C. (2012). *L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation*. Revue des sciences de l'éducation, 38(1), 23–45. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/1016748ar>.

Bernier, Léon, Anne Morissette et Gilles Ror, (1991) *La fugue chez les adolescent(e)s: fuite d'un milieu ou réappropriation d'un destin*, rapport de recherche, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

Bertaux, D. (2016). *Le récit de vie*, 4^e éd. Armand Collin, 128pages.

Bruchez, C., Fasseur, F. et Santiago, M. (2007) *Entretiens phénoménologiques et entretiens focalisés sur l'activité : analyse comparative, similitudes et variations*. Recherches qualitatives. Récupéré de http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/bruchez_al-final3.pdf

Burrick, D. (2010). *Une épistémologie du récit de vie*. Université de Mons, numéro 8, 7-38.

Byrne AM. (2012). *Children and youth who run away from substitute care: A qualitative and quantitative analysis* [thèse]. Ottawa, ON : School of Psychology, Faculty of Social Sciences, University of Ottawa, Disponible à : https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/23068/1/Byrne_Andrea_2012_thesis.pdf.

Célier, P. (1984). *Quand une société jette sa jeunesse à la rue* (Réflexions sur la prostitution des Jeunes à Montréal). Santé mentale au Québec, 9(2), 154–158. doi:10.7202/030250ar

Centre d'expertise délinquance et troubles de comportement (2013). *Agir sur le phénomène de la fugue : une expérimentation pilote à la DSRA sur le site de CDP*, Montréal : Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, 16 p. COTÉ, Marguerite-Michelle, Les jeunes de la rue, Montréal, Liber.

Centre Jeunesse de la Montérégie. (2010). *Guide d'accompagnement et d'intervention en regard de la fugue*, Longueuil, Centre jeunesse de la Montérégie, document adopté par le comité de direction le 9 février 2010.

Code criminel. LRC (2005). c. C-46, art 2012. Récupéré de <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>

Code criminel. LRC (2014). c. C-46, art 286.1. Récupéré de <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>

Code criminel. LRC (2015). c. C-46, art 150.1. Récupéré de <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>

Code criminel. LRC (2015). c. C-46, art 152. Récupéré de <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>

Code criminel. LRC (2015). c. C-46, art 153. Récupéré de <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>

Comité sénatorial permanent des droits de la personne (CSPDP). (2011). *Exploitation sexuelle des enfants au Canada : une action nationale s'impose*. Récupéré de www.parl.gc.ca

Conseil du statut de la femme. (1986). *Rapports et proposition sur la prévention des abus sexuels à l'égard des enfants*. Récupéré de <file:///C:/Users/cgrat/Desktop/Maitrise/Projet%20mémoire/Textes/avis-rapport-et-propositions-sur-la-prevention-des-abus-sexuels-a-legard-des-enfants.pdfv>

Courtney, M. E., Skyles, A., Miranda, G., Zinn, A., Howard, E., & George, R. (2005). *Youth Who Run Away from Substitute Care*. Chicago: Chapin Hall, Working Paper.

Debret, J. (2018). *Les différents types d'entretiens*. Dans Scribbr. Récupéré de <https://www.scribbr.fr/memoire/types-entretiens/>

Desjardins, Sophie (2008). *La prévention des fugues et des évasions – Guide de soutien à la pratique complémentaire au guide d'accompagnement et d'intervention sur le phénomène de la fugue à l'adolescence*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.

Dion, A. (1999). *Étude descriptive de la répétition de la fugue chez les adolescents hébergés en centre de réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (mémoire de maîtrise inédit)*. Université de Montréal.

Éducaloi. (2018). L'âge du consentement sexuel. Dans *capsules*. Récupéré de <https://www.educaloi.qc.ca/capsules/lage-du-consentement-sexuel>

Éducaloi. (2018). Le consentement sexuel. Dans *capsules*. Récupéré de <https://www.educaloi.qc.ca/capsules/le-consentement-sexuel>

En marge. (2016). Des services pour les jeunes, Pour qui?. Récupéré de <http://www.enmarge1217.ca/des-services-pour-les-jeunes/>

En marge. (2016). Des services pour les jeunes, Pour qui?. Récupéré de <http://www.enmarge1217.ca/des-services-pour-les-jeunes/>

English, N. D., & English, L. M. (1999). *A proactive approach to youth who run*. *Child Abuse and Neglect*, 23(7), 693-698.

Fredette C et Plante D. (2004). *Le phénomène de la fugue à l'adolescence : guide d'accompagnement et d'intervention*. Montréal, Qc : Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire. Récupéré à : <http://jeunesenfugue.ca/downloads/le-phenomene-de-la-fugue.pdf>.

Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2017). *Le Québec chiffre en main*, 78 p.

Hamel, S. (2017). *La problématique des mineures en fugue : une question de protection ou de développement ?* Criminologie, 50 (2), 73–93.

Hanigan, P. (1997). *La jeunesse en difficulté*. Québec : Les presses de l'Université du Québec.

Impe, M., Lefebvre, A. (1981). *La fugue des adolescents: d'une approche déterministe et linéaire à une approche phénoménologique et systémique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Impe, Marc et Alex Lefebvre. (1981). *La fugue des adolescents: d'une approche déterministe et linéaire à une approche phénoménologique et systémique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

INESSS. (2017). *Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec*. Récupéré de https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Portrait_Fugue.pdf

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. (2017). *Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec*. Récupéré de: <https://www.inesss.qc.ca/nc/en/publications/publications/publication/portrait-des-fugueurs-et-des-pratiques-actuelles-en-matiere-de-fugues-aupres-des-jeunes-heberges.html>

Karam, R (2013). *Mieux comprendre la fugue des adolescents pris en charge en milieu substitut*, Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en psychologie.

Lebon A. (2016) *Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle : état de situation et solutions*. Rapport présenté à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois. Québec, Qc : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS); Disponible à : <http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation/salle-de-presse/medias/rapport-lebonmars2016.pdf>.

Lebon, A. (2016) *Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle : état de situation et solution*. Laval. Récupéré de <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Nouvelles/rapport-verificateur-lebon-fugues.aspx>

Lemercier, É. (2017). *L'art de la fugue, Expérience des filles prises en charge par la protection judiciaire de la jeunesse*. Dans *Agora Débats-jeunesse*, 77(3), p.93-107.

Loi sur la protection de la jeunesse. RLRQ (1977). c. P34.1. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>

Loi sur la protection de la jeunesse. RLRQ (2007). c. P34.1. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>

Loi sur la protection de la jeunesse. RLRQ (2007). c. P34.1. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>

Loi sur la protection de la jeunesse. RLRQ (2016). c. P34.1. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>

Loi sur la protection de la jeunesse. RLRQ (2016). c. P34.1. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>

Messier, C. (1990). *Les troubles de comportement à l'adolescence et leur traitement en centre d'accueil de réadaptation à la suite d'une ordonnance de protection*. *Criminologie*, 23 (1), 7–39. Récupéré à : <https://doi.org/10.7202/017286ar>

Metoo. (2018). History and vision. Dans *About*. Récupéré de <https://metoomvmt.org/about/#history>.

Ministère de la justice. *Code criminel canadien et lois connexes*. Canada : Gouvernement du Canada.

Ministère de la justice. *Loi sur le système de justice pénal adolescents*. Canada : Gouvernement du Canada.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2012). *Cadre de référence ministériel d'évaluation de la performance du système public de santé et de services sociaux à des fins de gestion*, Québec, 25 p

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2013). *Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ. Programme-services Jeunes en difficulté*, Québec, p. 9.

Ministère de la santé et des services sociaux. (2010). *Cadre normatif – Saisie des données sur les fugues des enfants hébergés dans les unités de réadaptation et les ressources intermédiaires relevant des centres jeunesse*, Québec. [Document non publié].

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2014). *Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse*. Québec, Qc. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-839-05W.pdf>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). *Guide d'application des nouvelles dispositions législatives et réglementaires concernant le recours à certaines mesures d'encadrement*. Québec, Qc : MSSS;. Disponible à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-839-06W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). *Plan d'Action : les fugues en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation : prévenir et mieux intervenir*. Québec, Qc : MSSS;. Disponible à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-839-02W.pdf>

Ministère de la santé et des services sociaux. *Loi sur la protection de la jeunesse*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de la santé et des services sociaux; Gagnon, I et Plamondon, M. (2013). *Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupes de centres jeunesse*. Québec : MSSS. 47 p.

Morrissette, J. et Malo, A. (2018). *La fabrique interactive des analyses qualitatives*. *Recherches qualitatives*, 37(2), 10–16. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/1052105ar>

National runaway switchboard. (2011). *Running away from foster care : Youths' knowledge and access of services*. Chicago, IL : National Runaway Switchboard. 3 p.

Paillé, P. (2018). *L'analyse qualitative, l'interaction et vous*. *Recherches qualitatives*, 37(2), 1–9. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/1052104ar>

Pineau, G., & Le Grand, J.-L. (2002). *Les histoires de vie*. Paris : Presses Universitaires de France.

Pirès, A. (1997). *Recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, pp. 113-169. Montréal: Gaëtan Morin, Éditeur, 405 pp.

Robert, M., Fournier, L., et Pauzé, R. (2004). *La victimisation et les problèmes de comportement. Deux composantes de profils types de fugueurs adolescents*. *Child Abuse et Neglect*, 28, 193-208.

Robert, M., Thérien, J., et Jetté, J. (2009) *Typologie des profils de jeunes fugueurs hébergés par le système de protection de la jeunesse*. Rapport de recherche.

Robert, M.; Lévesque, M. et Fournier, L. (2004). *L'intervention des centres jeunesse : une solution pour contrer les comportements de fugue des adolescents?*, *Revue canadienne de service social* 21(2), 151-167

Savoie-Zajc, L. (2007). *Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide*. *Recherches qualitatives*, numéro 5 – pp. 99-111. Récupéré de http://www.recherchequalitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v5/savoie_zajc.pdf

Service de police de la ville de Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire et Les centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.(2006). *Protocoles de collaboration SPVM - CJMIU - CJFB*. Montréal : Auteurs. 160 p.

Service de police de la ville de Montréal, Le bon dieu dans la rue (Le Bunker), Direction de la protection de la jeunesse-Institut universitaire.(2004). *Protocole de collaboration portant sur les jeunes en fugue entre Le répit d'urgence Le Bunker*, le Directeur de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, le Service de police de la Ville de Montréal. Montréal : Dans la rue, SPVM, Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire. 23 p.

Tremblay M et Tétreault K. (2016). *Lorsque les fugues et l'exploitation sexuelle se conjuguent au féminin et au pluriel : une dynamique préoccupante qui résiste aux efforts déployés*. Laval, Qc : Service de police de Laval.

Trépanier, J. et Bernier, L. (1994) *Situation d'enfance en danger: la fugue et la prostitution chez les mineurs*. Université du Québec à Chicoutimi, Récupéré de : http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_socialesc

Van Campenhoudt, L., Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. 4^e édition, Dunod, Paris, 256p.

Y des femmes de Montréal. (2016) *Agissons ensemble contre l'exploitation sexuelle des filles*. Montréal. Récupéré de http://www.ydesfemmesmtl.org/wp-content/uploads/2015/11/YWCA_AGISSONS-ENSEMBLE_interactif.pdf